

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ANALYSE DU RÔLE DE LA MÉDIATION INTERNATIONALE DANS LE RÈGLEMENT
PACIFIQUE DES CONFLITS ARMÉS INTRAÉTATIQUES : CAS DE LA CRISE
ANGLOPHONE AU CAMEROUN

TRAVAIL DIRIGÉ

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE, CONCENTRATION POLITIQUE
INTERNATIONALE ET DROIT INTERNATIONAL

PAR

BABON HARAIBE HARROLD SANZI

JANVIER 2022

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce document diplômant se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Cet exercice, auquel l'on se livre dans toute production scientifique, présente le risque d'escamoter des maillons essentiels, voire indispensables pour sa réalisation. Il ne serait cependant pas logique et naturel de ne pas dire notre gratitude à Dieu Tout-Puissant. Cette modeste contribution doit beaucoup à sa fortification omnipotente, à son alimentation omnisciente et à son guide omniprésent. Cela m'a permis de déceler des embûches qui auraient nivelé cette œuvre vers le bas. J'en suis fortement reconnaissant.

Dans un contexte de pandémie, cette recherche n'aurait pas pu s'effectuer sans la bienveillance de certaines personnes. Au premier rang de celles-ci, je mentionnerai mon directeur de recherche, Issiaka Mandé. En effet, il a été d'un immense soutien dans la conduite de cette recherche. Ses conseils et ses critiques m'ont permis de la mener à bout.

Je tiens également à remercier Monsieur André Faye. Étant l'assesseur de mon projet de travail dirigé, il a su attirer mon attention sur d'autres perspectives d'analyses. Celles-ci m'ont permis d'éclairer de nombreux points d'ombre tout au long de ma recherche.

Ma gratitude se tourne également vers Gilbert Sansi, mon Père. Maîtrisant certains aspects de ma recherche, il m'a aidé à garder une lucidité unique afin d'exclure toute subjectivité dangereuse. Il m'a également soutenu dans la relecture de mon travail. Mbiah Bernadette, ma Mère, a été d'un grand apport psychologique, financier et moral, un soutien sans lequel je n'aurais pas eu les ressources pour mener à bien ce travail.

En dernier lieu, je remercie mes frères, Dimitri et Dann Sansi, et mes ami(e)s qui m'ont sans cesse encouragé. Ces lignes ne suffisent pas pour les citer tous.

DÉDICACE

Les mots ne suffiront jamais pour décrire l'amour que je porte à mes parents. Ce travail de recherche leur est principalement dédié.

Fréquemment, certains camerounais sont pris entre deux feux, dans le conflit qui sévit dans les régions Anglophones. Plusieurs en ont péri. Je dédie également ce travail pour ces nombreuses personnes.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
DÉDICACE.....	iii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES.....	vi
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 PROLÉGOMÈNES HISTORIQUES DE LA CAC ET SON RÔLE DANS L'ÉCHEC D'UNE MÉDIATION INTERNATIONALE	14
1.1 Les méandres de l'impérialisme occidental	14
1.1.1 Aux origines coloniales.....	15
1.1.2 L'indépendance des deux Camerouns : un bicommunautarisme inégalitaire.....	18
1.2 La « Nation » camerounaise : l'idéal à l'origine de la frustration sociale.....	25
1.2.1 L'Unité nationale : discours rassembleur ou diviseur dans le cas de la CAC ?.....	26
1.2.2 Gestion étatique du Cameroun : myopie politique et inévitable crise anglophone.....	32
1.3 Quelle signification pour une médiation internationale ?	36
CHAPITRE 2 ANALYSE ET DYNAMIQUES DE LA CAC : UN ÉCUEIL POUR UNE MÉDIATION INTERNATIONALE ?	39
2.1 Causes directes de la CAC	39
2.1.1 Marginalisation et politisation des revendications corporatistes	40
2.1.2 Réponse des autorités camerounaises	42
2.2 Complexité de la physionomie des acteurs	43
2.2.1 Gouvernement camerounais et sympathisants	43
2.2.2 Balbutiements de la partie anglophone	45
2.3 Paysage géopolitique de la CAC.....	49
2.3.1 Le territoire et les ressources naturelles.....	49
2.3.2 Facteur régional et international	51
2.4 Gestion endogène et exogène de la CAC.....	53
2.4.1 Comportement des protagonistes.....	53
2.4.2 Positions des acteurs internationaux.....	58
CHAPITRE 3 UNE MÉDIATION INTERNATIONALE « HYBRIDE » ET SA PERTINENCE DANS LA CAC	62
3.1 Contextualisation d'une médiation internationale à la CAC.....	62
3.1.1 Synergie de la médiation internationale et des modes africains de résolution de conflit.....	63
3.1.2 Médiateurs internationaux et médiateurs internes	64
3.2 Succès de la médiation : un nouveau contrat social	66
3.2.1 Fédéralisme ou décentralisation poussée	66
3.2.2 Le bicommunautarisme canadien : une solution envisageable	67

CONCLUSION69
BIBLIOGRAPHIE71

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ACC : *All Anglophone Conference* (Conférence Générale des Anglophones)

ADF : *Ambazonia Defense Forces* (Forces de défense d'Ambazonie)

AGC : *Ambazonia Government Council* (Conseil du gouvernement d'Ambazonie)

AI : Amnesty International

AM : *Ambazonian Movement* (Mouvement Ambazonien)

ARC : *Ambazonia Recognition Coalition* (Coalition pour la reconnaissance de l'Ambazonie)

ARCC : *Ambazonia Recognition Collaboratif Council* (Conseil collaborative pour la reconnaissance de l'Ambazonie)

ASC : *Ambazonia Security Council* (Conseil de sécurité de l'Ambazonie)

ASPA : Architecture Africain de Paix et Sécurité

BSC : *British Southern Cameroons* (Cameroun Méridional Britannique)

CAC : Crise Anglophone au Cameroun

CACSC : *Cameroon Anglophone civil society consortium* (Consortium de la société civile du Cameroun Anglophone)

CÉDÉAO : Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest

CÉÉAC : Communauté économique des États d'Afrique Centrale

CÉMAC : Communauté Économique et Monétaire d'Afrique Centrale

CENC : Conférence Épiscopale Nationale du Cameroun

CNDDR : Comité national de désarmement et de démobilisation et de réintégration

CNPBM : Commission nationale pour la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme

DFAE : Département des Affaires Étrangères Suisses

FAC : Forces Armées Camerounaises

FRSC : *Federal Republic of Southern Cameroon* (République Fédérale du Cameroun Méridional)

HRW : Human Right Watch

ICG : International Crisis Group

IGFRA : *Interim Government of the Federal Republic of Ambazonia* (Gouvernement Intérimaire de la République Fédérale de l'Ambazonie)

NOSO : Nord-Ouest Sud-Ouest

OHADA : Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires

ONU : Organisation des Nations Unies ou Nations Unies

RDPC : Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais

SCACUF : *Southern Cameroon Consortium Front* (Front du consortium du Cameroun Méridional)

SCAPO : *Southern Cameroon National Council* (Conseil National du Cameroun Méridional)

SCARM : *Southern Cameroon Restoration Movement* (Mouvement de restauration du Cameroun Méridional)

SCNC : *Southern Cameroon National Congress* (Congrès National du Cameroun Méridional)

SCYL : *Southern Cameroon Youth League* (League des jeunes du Cameroun Méridional)

SGPR : Secrétaire Général à la Présidence de la République

SNWT : *South-west and North-west Women Task* (Groupe de travail des femmes du Nord-Ouest et du Sud-Ouest)

UA : Union Africaine

UPC : Union des Populations du Cameroun

RÉSUMÉ

L'idée de conquête était jadis, la cause principale des affrontements entre grandes puissances. Aujourd'hui, les conflits d'ampleur et de formes diverses sont actifs sur plusieurs continents sans implication directe des États. Ils sont de plus en plus régionaux ou nationaux. L'Afrique n'en est pas épargnée, car elle s'avère être l'un des continents les plus gangrenés par des affrontements sanglants multiformes. Le Cameroun fait partie de ces pays en conflit. Dès 2016, des protestations ont émergé au sein de sa partie anglophone. Malgré les tentatives d'apaisement du gouvernement avec les syndicats des enseignants et des avocats anglophones, les protestations ont pris une tournure belligérante en 2017. Celle-ci faisait suite à une répression musclée de l'armée camerounaise et à la radicalisation des revendications des anglophones. Une médiation internationale est apparue comme une alternative plausible. Cependant, toutes les tentatives de médiation initiées par les acteurs internationaux peinent à donner des résultats. Le but de cette étude, d'une part, est de comprendre les raisons de l'échec des différentes tentatives de médiation, et d'autre part, de proposer une solution alternative pour la résolution de la crise anglophone au Cameroun. Nous arguons que la complexité de cette crise rend la tenue d'une médiation amphigourique. Par conséquent, une médiation internationale hybride pourrait dénouer l'inextricable.

Mots clés : Médiation internationale, Conflit armée intraétatique, Crise anglophone au Cameroun.

INTRODUCTION

Dans l'histoire des relations internationales, la conflictualité semble avoir toujours été un phénomène caractérisant celles-ci (Battistella, 2019)¹. L'idée de conquête était jadis, la cause principale des affrontements entre les puissants empires et les grandes puissances². Aujourd'hui, les conflits d'ampleur et de forme diverses sont actifs sur plusieurs continents sans implication directe des États (Badou, 2015). Ils sont de plus en plus régionaux ou nationaux. L'Afrique n'en est pas épargnée, car elle s'avère être l'un des continents les plus gangrenés par des affrontements sanglants multiformes. La fin de la Guerre froide a, paradoxalement, engendré des violences inouïes sur le continent noir, même si les causes de celles-ci sont diverses. Ce qui a conduit le journaliste américain Jeffrey Gettleman, à décrire la tendance conflictuelle en Afrique comme une « pandémie virale » (Hughes, 2018). Il faut néanmoins observer que certains pays africains réussissent à trouver des canaux de développement et un degré de stabilité qui leur permettent d'envisager un avenir prospère.

Le Cameroun, pays bilingue d'Afrique subsaharienne (précisément d'Afrique centrale), est en proie depuis fin 2016, à un conflit armé dans sa partie occidentale, notamment les régions administratives du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Ce conflit est populairement connu sous l'appellation de « crise anglophone au Cameroun » (CAC) (Boupda, 2018). En effet, sous la bannière de l'Organisation des Nations Unies (ONU), le Cameroun est devenu le seul pays africain à s'être réuni après une division en deux parties, administrées séparément par la France et le Royaume-Uni. D'où la dualité linguistique et administrative. Des activistes dans la partie anglophone ont organisé, fin 2016, des protestations contre ce qu'ils considèrent comme une volonté de francisation des sous-systèmes juridiques et éducatifs singuliers des régions anglophones. Il n'est pas superflu d'indiquer les origines coloniales de ce conflit (Petrih, 2019). Malgré les tentatives d'apaisement du gouvernement avec les syndicats des enseignants et des avocats, les protestations ont pris une tournure belligérante en 2017. Celle-ci faisait suite à une répression musclée de l'armée camerounaise et de la radicalisation des revendications des anglophones (Amnesty International (AI), 2017). Ainsi, une partie de la minorité anglophone veut mettre sur pied un État souverain qu'il baptise « Ambazonia » (AI,

¹ Quand on fait une analyse de la littérature classique de la science politique telle que la pensée des philosophes grecs et anglais, l'on retrouve cet aspect conflictuel des relations internationales.

² Nous pouvons entre autres citer les grandes guerres qui ont particulièrement marquées l'histoire du vieux continent. Il est important de souligner que les premiers théoriciens des relations internationales ont mis en exergue cette conflictualité dans leurs travaux. En conséquence, de 1939 à 1945, le monde a connu le conflit le plus meurtrier de son histoire qui a fait plus de 75 millions de victimes.

2017)³. Depuis lors, les populations de ces régions subissent des attaques contre des écoles, des hôpitaux et des villages soupçonnés de coopérer avec le camp d'en face (soit avec les groupes armés anglophones, soit avec les forces de défense camerounaises).

Les violences ont grimpé en intensité au fil du temps. L'arrestation du principal leader des séparatistes en 2017 créera, *de facto*, une scission du mouvement anglophone. Ainsi, une partie milite dorénavant pour une décentralisation poussée (voir Guimdo, 1998, pp. 82 et 83)⁴ ; une autre pour un retour au fédéralisme et les plus radicaux réclament une sécession. Les groupes armés sont, eux-mêmes, divisés en plusieurs milices composées d'activistes de la diaspora, d'ex-soldats et de petits groupes « terroristes »⁵ (International Crisis Group (ICG), 2019). Subséquemment, certains membres de la société civile, des autorités religieuses, les Organisations internationales (O.I) et Organisations non-gouvernementales (ONG) se sont interrogés sur la nécessité d'explorer de nouvelles pistes susceptibles de rapporter le calme sur le terrain. De la sorte, une médiation internationale a émergé comme alternative plausible.

La médiation internationale entre dans les modes alternatifs de règlements de conflits armés. Ceux-ci sont consacrés par l'article 33 de la Charte de l'ONU qui stipule :

Les parties à tout différend dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationale doivent en rechercher la solution avant tout, par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organismes ou accords régionaux, ou par d'autres moyens spécifiques de leur choix (*Charte des Nations Unies et du Statut de la Cour Internationale de Justice*, 1945).

De tous les modes de résolution des conflits armés proposés par l'ONU, il appert que la médiation est le mode privilégié de règlements pacifiques des conflits armés en Afrique. La Charte de l'Union africaine (UA) consacre dans son quatrième article, les modalités de règlements pacifiques des conflits armés (*Acte constitutif de l'UA*, 2000, Art. 4). Il faut toutefois mentionner que ces modes de règlements des conflits, selon la charte de l'UA, ne s'appliquent pas aux conflits internes. Cependant, l'Architecture Africaine de Paix et Sécurité (APSA) consacre la négociation, les bons offices, la médiation, la conciliation, l'enquête internationale, le règlement arbitral et le règlement judiciaire comme moyen de résoudre les conflits armés internationaux et internes (Fau-nougaret et Ibriga, 2014).

³ Ambazonie est le nom qui fait référence à l'estuaire d'*Ambas Bay* qui se trouve à la station balnéaire de Limbé.

⁴ La décentralisation au Cameroun est consacrée par la loi n° 96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 2 juin 1972.

⁵ Selon la qualification du gouvernement camerounais.

Compte tenu de ces éléments, l'un des objectifs de notre étude est d'analyser le rôle que pourrait jouer une médiation internationale dans la résolution de la crise anglophone au Cameroun. Cela implique que notre recherche soit limitée dans le temps et dans l'espace au territoire camerounais. Parallèlement, l'étude sera menée principalement dans une fourchette temporelle allant de 1961 à 2020.

Au regard des nombreux travaux sur les conflits en Afrique, en faire un de plus serait, à première vue, inutile et redondant sur le plan de la littérature. À bien y réfléchir, d'une part, les sciences sociales ne sont jamais entièrement étudiées, car les phénomènes évoluent et mutent, notamment dans les disciplines du droit international et de la politique internationale. D'autre part, le caractère contemporain de la crise anglophone au Cameroun nous placerait parmi les pionniers de l'étude d'une médiation internationale visant à la résoudre. En outre, la médiation internationale par sa nature, est appréhendée comme un phénomène bidisciplinaire du droit international et de la politique internationale. C'est la raison pour laquelle son rôle dans la recherche d'une solution à la crise anglophone pourrait envisager une perspective de son efficacité, de sa codification, des enjeux et des dynamiques dans des conflits intraétatiques atypiques.

Partant de ce socle, les premières tentatives de résolution du conflit ont été menées par les acteurs internes tels que la Conférence Épiscopale Nationale du Cameroun (CENC), les autorités traditionnelles et même gouvernementales (Human Rights Watch, (HRW), 2018). Toutes ces tentatives ont davantage soufflé sur les braises du conflit, en plus d'accentuer la méfiance et les suspicions du côté des protagonistes anglophones. Les violences perpétrées par les sécessionnistes Ambazoniens et par l'armée camerounaise contre des populations civiles prises entre deux feux, se sont intensifiées. Ceci a soulevé une condamnation formelle et une indignation de la communauté internationale comme c'est souvent le cas (HRW, 2018). Ces massacres ont peu ou prou interpellé la conscience de certains acteurs internationaux qui ont proposé leur aide pour mettre un terme à cette sinistre situation.

Les tentatives de médiation internationale ont été opérées principalement par la Suisse et par le Vatican qui a dépêché son secrétaire général, Monseigneur Parolin sur le territoire Camerounais (Chimtom, 2020). En juin 2019, la Suisse a donc effectué une démarche qu'elle a nommée : « Processus de facilitation suisse au Cameroun » (Département fédéral des affaires étrangères, 2019). Plusieurs analystes ont exprimé leur pessimisme face à ce processus en raison de la nature complexe de la crise (Le Maghreb, 2019). De ce fait, force est de constater que la tentative de médiation conduite par la Suisse n'a pas, pour l'instant, avancé.

En dépit de la bonne foi du Vatican, les parties prenantes affichent des réserves et parfois même du refus. Là encore, les critères et le processus préalable à une médiation internationale semblent souffrir d'un défaut de formalisme, surtout que ce processus n'offre réellement aucune garantie juridique.

À la lumière de la littérature, il est pertinent d'évoquer l'importance de l'étape des prénégociations sur lesquelles les éventuels médiateurs semblent buter. La prénégociation permet, en effet, de regrouper les différentes parties prenantes (les médiés) pour qu'elles acceptent l'offre de médiation. Il est essentiel également, d'indiquer que le moment retenu pour amorcer le processus de médiation est déterminant pour la suite. En tout état de cause, plusieurs questions demeurent sans réponses dans le cas d'une médiation internationale de la CAC. C'est tout au plus un processus embryonnaire qui peine à éclore, compte tenu des pesanteurs mentionnées plus haut.

L'agrégat des points d'ombre que nous avons évoqués, permet de dégager une question centrale ainsi formulée : Pourquoi le processus d'une médiation en vue de résoudre la crise anglophone est paralysé malgré toutes les offres et tentatives faites par différents acteurs internationaux ?

À partir du constat que nous avons fait, cette question centrale nous mènera inéluctablement à des préoccupations secondaires, mais déterminantes. De fait, celles qui émergent sont :

- Quels sont les enjeux spécifiques d'une médiation internationale pour solutionner la CAC ?
- Qu'est-ce qui expliquerait l'absence des acteurs internationaux africains dans le processus de médiation ?
- La médiation internationale telle conçue et pratiquée actuellement est-elle adéquate à la CAC ? Si non, faudrait-il un modèle de médiation internationale différent pour mener à bien ce processus ?

Les problématiques soulevées, il est évident que nous puissions intuitivement envisager une réponse qui découle des éléments étudiés tout au long de cette recherche. Ainsi, notre hypothèse principale est : la complexité de la CAC - à travers son historicité, la multiplicité d'acteurs, leurs positions et leurs intérêts - rend l'acceptation d'une médiation internationale difficile, voire impossible.

L'ancienneté de la médiation internationale lui confère une notoriété quasi incontestable dans la littérature ayant trait aux modes alternatifs de règlement des conflits. Du fait de la polyvalence des travaux sur la médiation internationale, il faut reconnaître les difficultés à répertorier toutes les études et les consigner en

un document unique. Toutefois, s'agissant de nos recherches, quelques travaux qui s'avéraient être pertinents, ont été analysés avec rigueur, sans faire l'économie d'une critique raisonnable.

Le *Corpus* d'auteurs choisis pour notre recherche appréhende la médiation internationale sous plusieurs prismes dont les problématiques tendent à trancher les questions suivantes : comment définir la médiation internationale en la singularisant des autres modes de règlements des conflits ? Quelle est l'identité d'un médiateur et quelles sont ses caractéristiques ? À quel moment et comment se déroule un processus de médiation ? Quelles sont les caractéristiques spécifiques de la médiation dans les conflits internes ?

Enfin, la question de la pratique de la médiation dans le contexte africain ne manque pas de pertinence du fait de la particularité de l'histoire plus ou moins récente de ce continent.

Les auteurs évitent, généralement, de particulariser la « médiation internationale ». Ils privilégient l'usage d'une désignation unique de la démarche par « médiation ». Et pour ensuite dessiner les traits spécifiques de la pratique de la médiation internationale (Vukovic, 2014, pp. 62-64)⁶. D'après Maria Londono (2003), la définition du type de médiation dépend, en grande partie, de la discipline dans laquelle elle est étudiée. Cependant, Michèle Guillaume-Hofnung (2020) dénonce le syncrétisme dont la médiation fait souvent l'objet. Elle souligne, à ce sujet, que la médiation entraîne une « captation positive » de son image dans certains processus de paix qui font l'usage d'autres modes de règlement de conflit (p. 11). À cet effet, « la présentation adoptée secteur par secteur ne doit pas masquer l'unité fondamentale du concept de médiation » (p. 11). Maria Londono stipule que la médiation est un règlement pacifique de conflit, non-coercitif, volontaire qui implique un acteur extérieur, neutre de préférence, en charge d'aider les parties à résoudre un conflit (Maria Londono, 2003). Par ailleurs, une vision épistémologique ou ontologique de la médiation traduit le fait qu'elle soit un « dialogue des cultures » (Michèle Guillaume-Hofnung, 2020, p. 14).

Pour Folger et Taylor (1991), la médiation est un processus par lequel les parties isolent systématiquement leurs différends avec l'assistance d'une personne ou des personnes neutres, dans le but de développer des options, considérer des alternatives et aboutir à un consensus qui s'accommoderait à leurs intérêts (Jacob Bercovitch, 1996, p.13). Cette définition de la médiation est étroitement liée à celle de Raymond et Keyly pour qui la médiation fait tout simplement intervenir une tierce partie qui faciliterait la résolution d'un

⁶ Il conviendrait de rappeler ici que la médiation internationale est différente de la médiation locale dans le sens où elle mobilise plusieurs acteurs internationaux qui agissent en tant que médiateurs dans les pays qui ne sont généralement pas les leurs. La médiation internationale de ce fait s'est un sujet qui est principalement traité dans les disciplines du droit international et de politique internationale.

conflit. Si l'on en croit Zartman (2009), la médiation internationale se limiterait donc à une sorte de facilitation.

D'autres acceptions de la médiation nous plongent dans les dynamiques de sa structure et ses objectifs. En ce sens, trois auteurs retiennent notre attention. Il s'agit tout d'abord de Michèle Guillaume-Hofnung (2020, p. 63) qui perçoit la médiation comme un contrat qui remplit une fonction sociale. La fonction sociale se situe donc dans « la prévention des conflits et dans l'établissement ou le rétablissement du lien social » (p. 64). Jean-François Six (1990) propose, lui, une typologie de la médiation. Ainsi, la « médiation novatrice » et la « médiation créatrice » tendent à créer et recréer un lien, tandis que la « médiation curative » et la « médiation préventive » cherchent à parer à un conflit (J-F Six, 1990, cité dans Michèle Guillaume-Hofnung, 2020). Enfin pour Christopher Mitchell (1981, p. 45), le but de la médiation est de réduire l'intensité d'un conflit à travers un accord.

Parallèlement, la médiation fait parfois l'objet d'un éclectisme qui rendrait sa conception difficile. Par conséquent, les bons offices, la conciliation, l'arbitrage et même la négociation sont parfois considérés comme des médiations (Michèle Guillaume-Hofnung, 2020, pp. 66-80). L'auteure s'oppose clairement à cette fusion du fait du caractère ternaire de la médiation, qui lui octroie sa particularité dans le processus de règlement du conflit. Toutefois, pour certains auteurs tels que Jacob Bercovitch et Scott Gartner (2009, p. 26), elle est généralement la confirmation des efforts des parties au conflit pour le résoudre. C'est donc une continuité de la négociation.

Somme toute, les éléments qui constituent la définition de la médiation se résumeraient en ce qu'elle soit un processus de règlement pacifique des conflits à travers lequel une tierce personne crée un dialogue entre les parties au conflit afin de tenter de le résoudre. Cela dit, la question qui demeure est celle de l'identité de la tierce partie.

Les acteurs traditionnels des relations internationales et du droit international ont peu à peu perdu leur prédominance absolue au bénéfice de la parution d'une myriade d'acteurs qui, de surcroît, sont de plus en plus imposants sur la scène internationale. Ainsi, la pratique de la médiation internationale, selon plusieurs auteurs tels que Derrick Frazier et William Dixon (2006), n'était réservée qu'aux États. Bien que ceux-ci (représentés sous mandat officiel par un membre du gouvernement) jouent toujours un rôle important dans la médiation des conflits contemporains, il n'en demeure pas moins que d'autres acteurs font figure de médiateurs reconnus. Christian Nünlist (2017) dans cette logique propose une typologie de médiateurs. Selon celle-ci, les grandes puissances telles que les É.-U et la Russie ; les petits pays spécialisés en la matière

tels que la Suisse, les OI (l'ONU et son Conseil de Sécurité), l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), l'UA, la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale⁷, les ONG (ICG, HRW, AI ou encore les Communautés religieuses telles que l'Église Catholique) et des personnalités reconnues comme Koffi Annan ou encore Marti Ahtisaan sont ont été généralement les médiateurs internationaux (Christian Nünlist, 2017). Une classification supplémentaire est faite par Vukovic qui considère les États et certaines OI comme des médiateurs au profil élevé (*High Key Mediators*) tandis que les individus et les ONG peuvent être considérés comme des médiateurs au profil bas (*Low Key Mediators*) (Vukovic, 2014). D'un point de vue théorique, cette classification s'apparente à ce que Louis Kriesberg (1991) définit comme le réalisme rigide (médiation par les grandes puissances) et le réalisme souple (médiation par les OI) (pp. 20-22). Fen Hampson et William Zartman (2012) font remarquer que les médiateurs peuvent être multiples comme dans le cas de l'ex-Yougoslavie.

S'il est vrai qu'il soit assez évident de déterminer l'identité d'un médiateur international, définir les caractéristiques d'un bon médiateur est beaucoup plus complexe. À ce sujet, Milena Dieckhoff (2011) nourrit le débat qui existe dans les littératures scandinaves et anglaises au sujet de la partialité et l'impartialité ou la neutralité du médiateur (p. 3). Si l'on considérait l'impartialité du médiateur dans la littérature classique comme un prérequis pour le succès de la médiation, la littérature contemporaine fait état des avantages de la proximité, dans certains cas, entre médiateurs et médiés⁸. Quoiqu'il en soit, la plupart des auteurs s'accordent sur le fait que tout médiateur est, de base, motivé par des intérêts qui lui sont propres⁹. Vukovic (2014) propose, toutefois, d'autres critères tels que la crédibilité et l'absence d'autorité, du médiateur (pp. 61-64). En revanche, une analyse empirique de la médiation met un bémol sur le critère d'absence d'autorité surtout lorsqu'il s'agit d'élaborer les stratégies des médiateurs. En sus, deux autres critères sont énoncés par Michèle Guillaume-Hofnung (2020). Il s'agit du critère d'indépendance du médiateur à l'égard des parties et des tiers et également de l'absence de pouvoir décisionnel et institutionnel par le médiateur (pp. 71-73). Pour dire vrai, le charisme, la crédibilité, le savoir-faire ou l'expertise, la patience, la légitimité du médiateur et « l'effet de levier » s'avèrent être des critères *sine qua non* d'un bon

⁷ L'ONU, L'OIF, l'Union Africaine et les organisations régionales telles que la CÉÉAC ont l'habitude d'intervenir dans les conflits africains.

⁸ L'impartialité ici n'est plus forcément vue comme un handicap. En effet, les médiateurs qui sont proches d'une partie au conflit peuvent avoir plus de facilité à la manipuler pour qu'elle puisse facilement faire des concessions. Il s'agit, pour plusieurs auteurs, de l'effet de levier.

⁹ Il pourrait s'agir d'intérêts économiques, d'intérêts politiques, d'intérêts de sécurité ou purement un intérêt à ce que le conflit soit résolu.

médiateur auxquels plusieurs études font allusion (Zartman et Touval, 1996, p. 456). *In fine*, la capacité des médiateurs à changer le comportement des personnes impliquées résume tous ces attributs.

Dans tout conflit, il y a généralement une difficulté à déterminer le « moment de l'action ». Dans un affrontement militaire, cela s'avère être une étape particulièrement ardue surtout en matière de stratégie. Trouver le moment où la médiation doit être amorcée est également laborieux. C'est d'ailleurs ce que Michael Greig (2001) appelle le moment mûr (*The ripe moment*). Cela est souvent une période fatidique, car elle pourrait avoir un impact sur le processus et l'issue d'une médiation. Maoz et Terris (2006) tranchent en expliquant que le processus de médiation ne pourrait être amorcé que quand les parties seraient susceptibles d'accepter l'offre de médiation. Dans cette optique, c'est quand les médies trouveront qu'il y a plus d'intérêt à résoudre le conflit qu'à le poursuivre qu'ils accepteraient une médiation. Il s'agit donc ici de « l'intérêt des médies ». C'est d'ailleurs ce que Zartman et Touval (1996) nous démontrent lorsqu'ils indiquent que le premier effort diplomatique est de convaincre les parties au conflit des valeurs de leurs services avant d'enclencher le processus (p. 446). Il s'agit en d'autres termes de la prénégociation. Dans cette optique, un faible niveau d'exploration, d'étude et d'analyse du conflit pourrait compromettre le processus (Vukovic, 2014, p. 71). Korad Huber (2014) fait comprendre que l'analyse d'un conflit, de ses enjeux et de son extériorité aideraient à mieux s'adapter aux besoins des parties dans le processus de médiation. Michèle Guillaume-Hofnung (2020), quant à elle, reste prudente dans le sens où la médiation étant un contrat social, il serait primordial qu'elle soit le fruit du consensualisme des deux parties (p. 84).

Relativement au processus proprement dit de la médiation, Michèle Guillaume-Hofnung met un accent sur l'importance de la maïeutique (p. 67). Elle stipule que « le médiateur aide les médies à formuler leurs demandes en termes clairs, personnels et fidèles, leurs griefs, leurs valeurs communes ou divergences et leurs histoires... » (p. 67). Ce premier élément met en exergue la prudence et la sensibilité qu'exige un processus de médiation.

Outre ce facteur, un autre élément important auquel Vukovic (2014) fait allusion est l'identification des négociateurs clés et l'élimination de ceux qui peuvent entacher le processus (p. 76). Bercovitch pour sa part, essaie de façonner les tactiques d'une médiation qui s'inscriraient dans une synthèse de concessions, de suggestions, de propositions, des conséquences d'un non-accord, des récompenses et des menaces (Bercovitch, 2005). Vukovic démontre l'usage de l'approche du « bâton et la carotte » comme étant le résumé des stratégies du médiateur (p. 77). Par ailleurs, Il est important de signaler que pour plusieurs auteurs contemporains, l'identité des médiateurs déterminerait leur effet de levier à travers une forme de coercition. Christian Nünlist (2017) procède à une classification ordonnée en ce qu'il existe une forme de

médiation dite facultative ; une médiation directive et une diplomatie manipulatrice (p. 2). Dans une médiation facultative, le médiateur aide les parties à trouver une issue favorable au conflit. Dans une médiation directive par ailleurs, le médiateur est plus interventionniste mais il n'a pas de mainmise sur un éventuel accord final. En dernier lieu, dans une diplomatie manipulatrice, le médiateur est plus interventionniste et pourrait décider d'un accord de paix (p. 3). Ce dernier mentionne toutefois que cette forme d'intervention est souvent assimilée à tort à une médiation. Cette stratégie nécessite une forme de coercition qui se manifeste généralement par une intervention armée, ce que Zartman appelle la médiation musclée (*médiation with muscle*) (Zartman, 2009, p. 4). La bonne tenue d'un processus de médiation ne peut se mesurer qu'à partir de son résultat.

Les résultats d'un processus de médiation se jaugent à travers son issue, qui pourrait être positive ou négative. La question qui est abordée dans la littérature est de savoir comment mesurer l'issue d'une médiation. Bercovitch et Langley (1993) tentent d'y répondre en indiquant que le succès de la médiation dépend des analystes dans une grande mesure (p. 683-684). Kriesberg (1991, p. 349) pense, à l'opposé, que le succès d'une médiation se percevrait dans la désescalade des tensions entre les parties.

Comme mentionné précédemment, les conflits intraétatiques ou les conflits internes sont les plus répandus depuis la fin de la guerre froide. Une étude statistique réalisée par Christian Nünlist (2017) révèle que de 1945 à 1979, 42 % de pratique de médiation étaient dans des conflits interétatiques et seulement 28 % des cas de médiation étaient pour des conflits intraétatiques (pp. 2-3). La tendance a cependant changé à partir de 1990, dans le sens où, la médiation internationale se penchait en majorité sur les conflits intraétatiques. Pour analyser la médiation internationale dans les conflits armés intraétatiques, Kyle Beardsley (2011) met en évidence quelques facteurs spécifiques. Son analyse démontre qu'il pourrait avoir des risques à long terme, qui rendraient la médiation inefficace et aggraveraient plutôt le conflit. Il s'agit dans un premier temps du risque d'une coexistence difficile après le conflit. Effectivement, les parties peuvent être méfiantes les unes des autres, surtout dans un conflit asymétrique où une partie a été désarmée. Il y a de ce fait une vulnérabilité qui s'installerait et qui favoriserait l'enlisement du conflit. Encore, il peut exister une dépendance sur le médiateur et la perte de toute interaction entre le gouvernement et les gouvernés (pp. 152-157). De plus, dans des cas où il existerait plusieurs factions politiques (notamment dans des conflits séparatistes), le risque de légitimer une faction au détriment d'autres factions, est palpable. Par conséquent, cela pourrait rendre ces derniers plus hostiles et ils engendreront d'autres formes de conflits. Dans le même ordre d'idée, un gouvernement légitime pourrait se sentir outragé et en retour, ferait tout pour réaffirmer son autorité sur des leaders que le processus de médiation aurait éventuellement légitimés (p. 162). Tout bien considéré, les conflits intraétatiques souffrent parfois de « médiation pour des raisons non sincères »

dans les cas où il y aurait un intérêt à arrêter temporairement les affrontements (p. 169). Ces points illustrent certaines difficultés que les processus de médiation internationale pourraient avoir dans les conflits intraétatiques, à établir une paix pérenne.

Au sujet de la pratique de la médiation dans les conflits intraétatiques en Afrique, Brusil Miranda Metou (2018) cherche à comprendre les dynamiques et le cadre juridique de l'UA dans la résolution des conflits internes du continent pour ensuite analyser son efficacité. D'entrée de jeu, l'auteure souligne que l'UA semble avoir une préférence historique pour la pratique de la médiation, tant elle est un mode privilégié de résolution des conflits intrinsèques aux cultures africaines. Toutefois, elle fait le constat de la non-règlementation de cette pratique en Afrique. Bien que l'ONU et l'UA mènent une formalisation progressive, cela ne confère pas de cadre juridique précis à la médiation de l'UA (p. 54). Dans certains cas, l'UA, à travers le Président en exercice de sa commission, peut mener un processus de médiation, ou elle pourrait confier cette mission à une Communauté Économique Sous Régionale (CESR) (p. 56). S'agissant de la notion d'impartialité, l'auteure est d'avis qu'aucune personne n'est neutre car tout individu agit avec des valeurs et des principes qui lui sont propres. Ainsi, au lieu de parler d'impartialité, elle préfère mentionner l'absence de suspicion¹⁰. En effet, les chefs d'États africains, qui participent parfois à ce processus, sont soupçonnés de partialité vu leur incapacité à faire des reproches à leurs homologues (Metou, p. 51). De plus, comme préalable dans la conduite du processus, la signature d'un accord-cadre semble être une étape qui s'avère particulièrement ardue dans la négociation préalable à la médiation (p. 56). Dans le même ordre d'idée, il est important de concevoir une bonne gestion de la communication et de la confidentialité dans la médiation des conflits intraétatiques en Afrique. L'auteure révèle toutefois que le manque d'informations exactes sur les crises, les accords à compte-gouttes et les propositions parfois non opérationnelles rendent la médiation de l'UA inefficace dans la résolution des crises internes en Afrique.

Contrairement à ce qui précède, Vincent Zakane donne un cadre juridique de la médiation en Afrique beaucoup plus détaillé (2017). Il décrit ainsi que l'APSA s'approprie la médiation comme « clé de voûte » de la résolution des conflits. Toutefois, tout comme Metou le mentionne, la médiation s'avère être un moyen incertain de prévention, de gestion et de règlement de conflits en Afrique. Sali B. Oumarou (2017) explique cela par la protection des intérêts qui apparaît en filigrane dans les processus de médiation statocentrée en Afrique.

¹⁰ L'absence de suspicion pourrait être perçue comme la crédibilité du médiateur. Dans plusieurs cas de médiation en Afrique, la suspicion a entraîné de la méfiance à l'égard des médiateurs (généralement pas le gouvernement). On l'a vu dans le cas de la crise Malienne avec l'intervention de Blaise Compaoré.

Il faut retenir en sus que la plupart des processus de médiation en Afrique semblent ne pas aboutir à la résolution des crises internes. C'est ainsi que Richard Jackson pose des bases pour un processus hybride que nous essaierons de développer tout au long de notre analyse en le mettant en lien avec les éléments spécifiques de la crise anglophone au Cameroun (Richard Jackson, 2005).

Notre recherche s'oriente prioritairement vers le « constructivisme » comme approche théorique et qui présente une facette interdisciplinaire, surtout dans les domaines de la sociologie, des relations internationales ou encore du droit international (Tremblay-Huet, 2015)¹¹. On attribue généralement la naissance du constructivisme sur la scène internationale à la fin de la guerre froide (Theys, 2017). Cette théorie cherche à pallier les insuffisances que les théories classiques telles que le réalisme et le libéralisme ont affichées, vis-à-vis de l'explication de certains phénomènes internationaux¹². Comme ces courants le défendent, les États sont dominants dans les relations internationales. Cette posture n'offre pas un grand champ de visibilité pour d'autres acteurs. Le constructivisme défend l'idée selon laquelle : le « monde social est construit par nous » (p. 38).

Alexander Wendt est l'un des auteurs les plus reconnus de ce courant. De fait, cette recherche utilisera, dans une grande mesure, le « constructivisme wendtien » (Vilmer, 2020). Wendt préconise que la culture a un rôle important à jouer dans les dynamiques internationales (Wendt, 1992). Ce qui est intéressant dans le constructivisme selon Wendt, c'est la « conciliation » entre les matérialistes et les idéalistes. Tandis que les premiers vont considérer que les acteurs des relations internationales entretiendraient leurs rapports à partir des « capacités matérielles », les seconds se concentreraient avant tout sur la manière dont les acteurs « se perçoivent et perçoivent leur relation » (Vilmer, 2020). Pour Wendt :

Il ne s'agit pas de dire que les idées sont plus importantes que la puissance ou l'intérêt, ou qu'elles en sont indépendantes. La puissance et l'intérêt ne sont pas moins importants et déterminants qu'avant. Il s'agit de dire qu'ils ont les effets qu'ils ont en vertu des idées qui les font. Les explications basées sur la puissance et l'intérêt présupposent des idées, et, dans cette logique, ne sont pas concurrentes des explications basées sur les idées (pp. 89-90).

Il ressort de ce concept qu'il y a une prédominance de « l'identité » sur l'intérêt ou la puissance. Wendt défend l'idée que le constructivisme se conçoit à partir d'une théorie qui combine à la fois l'idéalisme et

¹¹ Sabrina Tremblay-Huet dans son mémoire, démontre la possibilité d'analyser les faits sociaux d'une commission des droits de l'homme à travers le cadre théorique du constructivisme.

¹² La période de l'entre-deux guerres et surtout la guerre froide ne semblaient plus être expliquées à travers des théories des relations internationales classiques.

l'holisme. Dans cette optique, il mentionne que l'identité des agents fasse en sorte que ces derniers changent de manière concomitante avec la structure à laquelle ils appartiennent.

Au surplus, Wendt et Finnemore font allusion au statocentrisme qui est un élément important du courant réaliste des relations internationales. Bien qu'ils reconnaissent l'importance de l'État comme acteur principal du système international, ils considèrent néanmoins que les acteurs non étatiques peuvent jouer un rôle prédominant sur certains enjeux internationaux. Ils sont d'avis que les États ne sont plus forcément « les maillons les plus importants de la chaîne » (Vilmer, 2020, p. 91).

La résolution des conflits intraétatiques, à travers la médiation internationale, pourrait être appréhendée sous le prisme d'une analyse constructiviste. Les points de vue divergents, les préjugés, les valeurs et les sentiments changent d'une partie au conflit à une autre. Il est donc important de considérer un certain nombre de facteurs intrinsèques aux parties d'un conflit qui nous permettrait de comprendre l'acceptation ou le refus d'une médiation internationale. Cela servirait à cerner les acteurs, aux fins de démontrer que leurs intérêts et leurs comportements soient façonnés par leurs identités. Subséquemment, pour comprendre l'insuccès du processus de médiation internationale dans la CAC, nous adopterons une analyse constructiviste, qui s'appesantira sur le lien entre identités et intérêts des acteurs, et son influence dans la structure de la médiation.

Dans une autre perspective, Wendt et Finnemore divergent dans leurs approches statocentriques des réalistes, en indiquant la possibilité d'avoir d'autres acteurs qui influenceraient les phénomènes internationaux. Le cas de la médiation internationale dans la crise anglophone au Cameroun indique, de ce fait, de ne surtout pas minimiser les contributions de ces acteurs non étatiques et du rôle qu'ils peuvent jouer dans la médiation de la CAC.

En définitive, dans notre recherche, nous allons également étudier la possibilité d'un modèle hybride de médiation internationale. Ce modèle tiendrait compte, effectivement, d'une multiplicité d'agents et d'acteurs qui peuvent aider à remédier aux difficultés d'une médiation « classique », dans le contexte camerounais. Pour dire vrai, la forme classique de la médiation internationale rendrait cette étude non pertinente, dans le sens où, le processus suivra son cours comme il est démontré dans la littérature. Ainsi, une approche constructiviste de la médiation internationale au Cameroun donnerait un nouveau souffle à ce mode de résolution des conflits.

Tout au long de cette étude, nous tenterons de décrypter plusieurs éléments empiriques et factuels qui nous permettraient d'expliquer pourquoi une médiation internationale a du mal à se mettre sur pied. Ainsi, nous allons emprunter une approche inductive et historique. Ces approches nous aideraient à analyser notre hypothèse avec une documentation basée sur des articles en provenance de périodiques, des journaux et des rapports produits par les ONG ou d'autres organisations reconnues et de certaines vidéofréquences.

De la sorte, il conviendrait en premier lieu de débouloigner la causalité historique de la CAC (Chapitre 1). Celle-ci nous permettra de comprendre les origines profondes de cette crise et son influence sur une éventuelle médiation. Ensuite, il s'agira dans une seconde partie de faire une analyse de la contemporanéité de la CAC (Chapitre 2). À travers celle-ci, nous pourrions comprendre comment certains facteurs endogènes et exogènes influencent tout processus de paix ainsi qu'une médiation internationale. En définitive, en fonction des idées retenues de plusieurs auteurs, nous avons pensé élaborer une proposition sur la forme qu'une médiation internationale pourrait présenter en vue d'arrêter les affrontements. Pour ce faire, la troisième partie sera consacrée à la proposition d'une forme hybride de médiation internationale pour contenir le conflit (Chapitre 3).

CHAPITRE 1

PROLÉGOMÈNES HISTORIQUES DE LA CAC ET SON RÔLE DANS L'ÉCHEC D'UNE MÉDIATION INTERNATIONALE

L'échec de la mission de la coalition menée par les États-Unis et l'OTAN en Afghanistan est dû, selon plusieurs observateurs, au manque d'informations adéquates sur les circonvolutions du conflit. Peut-être l'action avait-elle été pensée à petite semelle, toutefois, les résultats ne sont pas dithyrambiques (Special Inspector General for Afghanistan Reconstruction, (SIGAR), Août 2021). Dans le cas de la CAC, le dessin historique de celle-ci nous paraît incontournable tant sa complexité est irréfutable. Nous ne pourrions comprendre l'échec de la démarche ambitieuse d'une médiation par les acteurs internationaux, en partie, qu'à partir des balises des événements historiques qu'a traversés le Cameroun. C'est dans cette besace que nous siphonnerons, d'entrée de jeu, l'ossature historico-politique de l'ère coloniale voire des ères coloniales (DeLancey Mark et al., 2010) (1.1). Ce retour dans le temps nous aidera à comprendre pourquoi il y existe une partie du Cameroun d'expression et de culture anglophone et une autre qui est similaire aux autres pays d'Afrique francophone subsaharienne, s'affiliant à la Francophonie. Par ricochet, nous discuterons des événements et des modalités ayant conduit à la réunification des deux Camerouns. De plus, il nous semble intéressant d'analyser la cohabitation et le cadre du vivre-ensemble qui ont façonné les rapports entre anglophones et francophones du Cameroun jusqu'au début de la Crise anglophone (1.2). Il sera question dans cette portion de l'analyse de présenter le cadre juridique, à travers différentes constitutions, et l'ossature politico-sociale du Cameroun réunifié. La question qui demeurera après l'analyse de ce portrait historique sera de savoir comment l'échec ou le refus d'une médiation internationale a été influencé par celui-ci (1.3).

1.1 Les méandres de l'impérialisme occidental

Comme la grande partie des pays d'Afrique, le Cameroun était pendant plusieurs années sous occupation européenne. La colonisation du Cameroun était quelque peu atypique quant aux nombreuses mutations qui l'ont caractérisée. C'est pourquoi, d'emblée, il faudrait appréhender les origines coloniales des enjeux contemporains (1.1.1). Le passé nous projetterait dans un futur prévisible si nous ne changions rien dans le présent. En effet, la conséquence directe des mutations coloniales ayant eu lieu au Cameroun est le bicommunautarisme postcolonial. C'est ce qui constituera notre deuxième sous-sujet d'étude (1.2.1).

1.1.1 Aux origines coloniales

À l’instar de nombreux pays d’Afrique, les premiers explorateurs à naviguer sur les côtes Camerounaises sont les Portugais. Ils ont baptisé le Cameroun d’après la rivière de sa capitale économique contemporaine (Douala): *Rio dos Camaroës* (en français : Rivière des crevettes)¹³. Tour à tour, et même simultanément, les Espagnols, les Anglais, les Français et les Allemands ont sillonné le territoire à de fins commerciales. Peu avant la Conférence de Berlin, les Allemands avaient signé le traité Germano-Duala qui leur a conféré le protectorat de la partie côtière du Cameroun. Nonobstant le caractère ténu du territoire qu’ils avaient annexé¹⁴, ils ont étendu leur occupation du Cameroun (*Kamerun*) à la suite du partage et de la division de l’Afrique validée par la Conférence de Berlin, du 15 novembre 1884 au 26 février 1885 (DeLancey et al., 2010). Le Cameroun devint dès lors une colonie allemande. Il est opportun de souligner que ce nouveau territoire est occupé par plusieurs groupes socioethniques hétérogènes. Durant l’administration coloniale allemande, ces groupes ethniques apprenaient à vivre ensemble. Ceci s’explique par le fait que les puissances coloniales, lors du partage du continent, ont focalisé leurs priorités sur la répartition des ressources naturelles en négligeant complètement la répartition socioethnique des peuples autochtones. À cette époque les différents groupes ethniques ont appris qu’ils étaient administrés, dorénavant, sous un seul territoire nommé Kamerun. L’histoire mondiale nous apprendra qu’en 1914, la Première Guerre mondiale éclata en Europe, opposant la plupart des puissances dominatrices du continent noir et dont l’issue modifiera sensiblement la carte d’occupation coloniale. Elle précipitera en particulier le départ des Allemands et la cession forcée du territoire camerounais aux vainqueurs de la Grande Guerre : la France et le Royaume-Uni.

L’après-guerre au Cameroun : Sous le règne des deux nouveaux maîtres

La guerre entre belligérants a pris fin plus tôt au Cameroun, en 1916, par un constat d’une victoire des Alliés sur les Allemands. Dès lors, un nouveau découpage est opéré par les vainqueurs¹⁵. Ces derniers se partagent l’ancienne colonie allemande. Le partage, à première vue largement défavorable aux Britanniques, était simplement le choix de ces derniers, intéressés uniquement par une partie de l’ancienne colonie allemande

¹³ Les Portugais donnèrent ce nom à la suite de la richesse en crevettes de l’estuaire du Wouri, rivière qui se trouve dans la ville de Douala.

¹⁴ Selon le traité Germano-Duala, le territoire que les Allemands avaient annexé devait se limiter au septentrion de la rivière du mungo qui était comme une démarcation naturelle. Ceci aurait signifié que l’annexion allemande était censée se limiter à la terre Sawa, territoire de ceux qui ont signé le traité avec les Allemands.

¹⁵ Ce découpage sera connu comme « la ligne de Picot ».

limitrophe de leur vaste colonie, le Nigeria. La France, héritant de la partie léonine (*lion's share*) du Cameroun,¹⁶ et troquant une partie du septentrion pour récupérer la partie du territoire Tchadien qui lui avait été « confisquée » par les Allemands à la suite « du coup d'Agadir » de 1911 (DeLancey, 2010, p. 25)¹⁷. Les armes se taisent en Europe en 1919, l'occupation du Cameroun par les pays alliés est entérinée par le Traité de Versailles de cette même année. Quelques années plus tard, en 1922, le Cameroun est placé sous mandat de la Société des Nations (SDN)¹⁸. Les premières frontières sont donc érigées entre le Cameroun Francophone et les *British Cameroons* (BC). La conséquence directe de cette scissure était l'intermittence des rapports sociaux entre les groupes ethniques des deux nouveaux territoires.

Concrètement, non seulement certains apprenaient à vivre ensemble en tant que « peuples autochtones d'un territoire occupé », mais d'autres faisaient partie également des mêmes groupes ethniques. Il va sans dire que la cohésion sociale de ce qui allait devenir plus tard la République du Cameroun en avait pris un coup.

La double administration coloniale qui a découlé des événements susmentionnés était marquée par la dissimilitude des politiques coloniales appliquées. Tandis que la France considérait ses colonies abusivement comme des territoires d'outre-mer (Thomas Deltombe, 2016), le Royaume-Uni quant à lui orientait ses politiques coloniales vers les profits économiques tirés des ressources naturelles et des matières premières. L'assujettissement, l'assimilation et l'association constituaient les piliers de l'administration française que plusieurs chercheurs nommeront paternalisme¹⁹. La violence n'était pas exclue pour « élever les indigènes au rang des civilisés » (p. 53). Il est évident que ces politiques généraient déjà, dans l'esprit des colonisés de la partie francophone, une certaine conception de l'organisation et du mode de gestion du futur État indépendant. En effet, ce qui allait devenir plus tard la République du Cameroun aura pour modèle

¹⁶ Les Français se saisissent de 4/5 du territoire tandis que les Britanniques s'en contentent de 1/5 qu'ils divisent entre le *British Northern Cameroons* (administré avec le Nigeria septentrional) et le *British Southern Cameroons*. Il faut souligner ici que la France occupait tous les territoires orientaux frontaliers du Cameroun.

¹⁷ En 1911, les Allemands ont exercé un coup de pression sur les Français en envoyant une canonnière dans la partie septentrionale, les obligeant à céder 272 000 km de l'Afrique Équatoriale Française.

¹⁸ Ceci est tout de même discutable selon plusieurs chercheurs. En effet, les dispositions juridiques de l'exercice de souveraineté du territoire n'étaient pas claires. Certains chercheurs font observer que la SDN aurait tout simplement constaté l'occupation du Cameroun par les puissances alliées.

¹⁹ Bien que le paternalisme fût le socle de la colonisation africaine, les Français se démarquaient par des politiques paternalistes strictes qui pouvaient influencer la culture des populations autochtones.

étatique la gestion coloniale de la France (Braeckmann, 1996)²⁰. Nous y reviendrons dans les parties subséquentes de la présente étude.

Toutefois, la France insuffle le développement de l'éducation, de la santé et de certaines infrastructures. Ces développements infrastructurels étaient en deçà de ceux effectués par les Allemands en une plus courte période²¹.

Le Royaume-Uni quant à lui administrait ses colonies sous l'égide du *Indirect Rule* (L'administration indirecte). Cela consistait à gouverner majoritairement par l'intermédiaire des indigènes qui pouvaient être des chefs traditionnels ou des autorités locales. Au Cameroun, leur première intention était de se dédommager après les pertes occasionnées lors de la Première Guerre mondiale. Cela soutient l'idée bien connue selon laquelle l'impérialisme britannique se voulait stratégique et économique (Kougnou, 2018). En contraste avec la partie française, les Britanniques se limitaient à un développement infrastructurel superficiel. Pour preuve, ce n'est qu'en 1939 que le premier établissement secondaire fût créé par des missionnaires²². Les élites camerounaises anglophones étaient issues majoritairement d'universités nigérianes, où il y avait un meilleur investissement des Britanniques en matière de développement infrastructurel et sectoriel (Nkarey, 2004).

Les dissimilitudes observées entre les administrations françaises et britanniques ont accentué l'hétérogénéité des peuples, « contraints » à vivre dans un territoire dont les frontières ont été décidées sans leur consentement. Cette « déconnexion des réalités socio-politiques » sera pour plusieurs, la substance première de la CAC. Tel un germe appelé à croître, les administrations françaises et britanniques auraient inévitablement et indirectement forgé le conflit qui éclatera plus d'une cinquantaine d'années après le début de la décolonisation. Outre ce facteur, il est indéniable de faire observer que l'incompatibilité des deux systèmes d'éducation a également exacerbé les tensions entre anglophones et francophones du Cameroun. À en croire Nelson Mandela, « l'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde ». Dans le contexte camerounais, l'éducation encadrée par les missionnaires chrétiens de la partie britannique et celle

²⁰ Colette Braeckmann dans son étude sur les racines de la violence aux Burundi, Rwanda et Zaïre, démontre que ces États post coloniaux n'étaient imprégnés que de la vision qui leur avait été inculquée par les colons.

²¹ L'occupation allemande du Cameroun avait une durée d'une trentaine d'année. Leurs accomplissements infrastructurels ne souffraient d'aucune contestation. Nous pourrions citer, à titre d'exemple, la résidence du gouverneur de la ville de Buea, le « *schloss* ».

²² Le premier collège de la partie anglophone du Cameroun, Saint Joseph de Sasse et d'autres établissements furent créés par des missionnaires catholiques. Dans le domaine de l'éducation ceux-ci jouaient le rôle prédominant dans la partie anglophone du Cameroun.

placée sous l'administration coloniale française corroborent parfaitement la réflexion de Nelson Mandela. Le système éducatif sera par ailleurs l'une des causes directes de la CAC. Nous y reviendrons. Après avoir établi ce passé colonial, *quid* de l'indépendance des deux Camerouns ?

1.1.2 L'indépendance des deux Camerouns : un bicommunautarisme inégalitaire

La participation des Africains à la Seconde Guerre mondiale a servi de détonateur aux revendications nationalistes et indépendantistes. Pour les colonies françaises, les promesses du Général Charles de Gaulle y ont reçu un écho particulier. Ainsi les syndicats ont explosé dans ces colonies, mais également les mouvements politiques dont les feuilles de route s'articulaient principalement autour de l'indépendance. Au Cameroun, l'Union des populations camerounaises (l'UPC) était remarquablement empreinte d'idéaux de création d'une nation libre et réunie (Nkarey, 2004). Au *British Southern Cameroon* (BSC), l'après-guerre se façonnait différemment. Présentes dans la politique nigériane, les élites camerounaises de cette zone étaient divisées sur la question de l'indépendance (Fonkem Achankeng, 2018, p. 3). En effet, les uns pensaient à une indépendance simultanée avec le Nigeria (qu'ils joindraient en tant qu'état fédéré) et d'autres visaient plutôt le rattachement avec les voisins francophones. Ainsi, le 1^{er} janvier 1960, le Cameroun Francophone devenait indépendant sous la bannière de l'ONU, en tant que « République du Cameroun ». Dès lors, la question de l'indépendance devenait plus urgente dans la partie anglophone. Pour statuer rapidement sur cette question, l'ONU a organisé un plébiscite²³ avec deux projets d'indépendance sous forme de questions ainsi formulées²⁴ :

1. Désirez-vous accéder à l'indépendance en vous unissant à la République Camerounaise indépendante ?

²³ Il est important de rappeler que la Charte des Nations Unies ne contenait aucune disposition particulière pour mettre fin à la tutelle. C'est au travers des articles 76 et 85 qu'on a pu induire un cadre juridique qui permettait aux peuples sous la tutelle de l'ONU, d'accéder à l'indépendance. (*Charte des Nations Unies*, 26 juin 1945, RT Can 1945 n° 7).

²⁴ Il faut noter que naguère, un plébiscite avait été organisé au Cameroun septentrional en 1956. À l'issue duquel les populations de cette zone ont choisi de maintenir le *statu quo* pour prendre une décision définitive plus tard.

2. Désirez-vous accéder à l'indépendance en vous unissant à la République du Nigeria indépendante ? (Kamto, 1991).

Conduit du 11 au 12 février 1961, le plébiscite a été conclu avec 233 571 voix en faveur du rattachement à la République du Cameroun, contre 97 141 voix pour le rattachement au Nigeria (p. 23). Quelques chercheurs s'accordent sur ce qu'il y avait un nombre important de Camerounais de cette zone pour qui l'indépendance totale, sans rattachement, était le meilleur scénario pour le BSC (Awason, 2000; Fossung, 2004) D'ailleurs, parmi les délégués du BSC présent lors des consultations des Nations Unies préalables au plébiscite, vingt-neuf d'entre eux (68%) n'étaient favorables à aucune des propositions des Nations Unies pour accéder à l'indépendance (Fonkem Achankeng, 2013)²⁵. C'est dire que « l'indépendance par rattachement » à l'un des voisins, préconisée par le Royaume-Uni et les Nations Unies, allait à l'encontre de la volonté des populations (Fonkem Achankeng, 2018). Si l'on appréhende cette thèse avec minutie, il apparaîtra clairement que les partisans de l'indépendance totale et du rattachement avec le Nigeria ont méthodiquement structuré le mouvement actuel des séparatistes anglophones.

Le résultat du plébiscite a amorcé des rencontres pour entamer les pourparlers d'une réunification entre le BSC et la République du Cameroun. Au premier rang desquelles, la célèbre Conférence de Foumban. Organisée en septembre 1961, cette rencontre avait pour base, la négociation des critères de réunification ou d'unification²⁶ entre les deux territoires (Konnings et Nyamnjoy, 2003, p. 83). Dans une perspective bien connue et répandue, la Conférence de Foumban a été un tournant dans les relations entre le Cameroun francophone et anglophone. De plus, pour comprendre les enjeux et les dynamiques d'une médiation internationale, il est nécessaire de comprendre la nature de l'union ou de la réunion.

Pour plusieurs auteurs tels que Micheal Fonkem Achankeng (2014), la Conférence de Foumban était entachée de plusieurs incongruités qui ont eu un impact négatif sur son issue sur le long terme. Les visions divergentes des parties avant la rencontre, la conduite des discussions et des négociations en elles-mêmes sont, selon lui, à l'origine des tensions contemporaines. En effet, les négociations lors de la Conférence de Foumban ont été enclines à plusieurs critiques, notamment sur son objet et son contenu. Autant qu'une

²⁵ À ce propos, le Chef Achirimbi martelait : « Durant la conférence de Bamenda, nous avons décidé d'avoir deux positions fermes [...] nous avons rejeté la proposition du Dr. Endeley qui voudrait nous conduire au Nigeria. Si, d'aventure, Mr. Foncha essayait de nous mener vers la République du Cameroun (Cameroun Francophone), nous lui tournerions également le dos. En ce qui me concerne, le Cameroun Francophone est fournaise et le Nigeria est déluge ».

²⁶ Il faut noter ici que certains chercheurs réfutent le terme « réunification » parce qu'ils estiment qu'il s'agit de deux territoires qui ont été créés après la Première Guerre mondiale. Ils n'avaient donc jamais formé un territoire uni après cette nouvelle conjoncture internationale.

médiation, une négociation exige plusieurs efforts dans l'étape de prénégociation avant que la décision de négocier soit prise. De plus, « le but d'une négociation est d'explorer les options pour aboutir à un accord. La fausse négociation, c'est quand une partie gagnerait plus à tournicoter sur les points saillants afin d'éviter un accord dans le cadre d'une négociation » (p. 130).

Si l'on devait analyser la Conférence de Foumban sous le prisme d'une négociation internationale, l'on s'accorderait avec Michael Fonkem Achankeng pour présenter cinq articulations qui démontrent le caractère incongru de ladite Conférence et les conséquences de son issue sur le long terme. Ainsi, dans **un premier temps**, nous venons à constater qu'une des deux parties n'avait probablement pas assez investi dans le processus préparatoire préalable à la décision de prendre part à une rencontre. De même, une partie avait visiblement tout intérêt à torpiller, vicier les négociations. **Un autre constat** est qu'une partie se serait engagée dans le processus sans intention réelle d'aboutir à un accord. C'est-à-dire que la délégation de la République du Cameroun avait déjà une idée préconçue qui ne passait pas forcément par une négociation. **De plus**, la déception et la trahison ressenties par les populations de l'ex-BSC, confinées dans la République du Cameroun, sont une conséquence majeure de la nature de la Conférence constitutionnelle de Foumban de 1961. Dès 1999, certains nationalistes²⁷ du BCS étaient considérés comme une menace pour « l'unité nationale » et « l'État-nation » (voir section 1.2). **Pour poursuivre**, les populations du BSC semblent être désormais mécontentes de la gestion étatique de la République du Cameroun contemporaine. Autant, elles sont parfois tenues de maintenir l'omerta par le pouvoir de l'État-nation qui est imposé comme parole d'évangile. **Finalement**, l'on pourrait également s'interroger sur l'authenticité internationale de la Conférence de Foumban, étant donné que le BSC était encore un territoire sous tutelle onusienne (p. 132). Ceci, sans doute, questionne les intérêts et valeurs des négociations internationales.

La Conférence de Foumban semblait être, à première vue, un événement euphorique entre deux parties, d'un même pays, qui avait été séparée. Mais toute réflexion faite, le premier constat est qu'elle était une assise avec des relations de pouvoir asymétriques. Il y avait bien évidemment un pays indépendant d'un côté, et de l'autre, un territoire qui était encore placé sous une tutelle internationale. De surcroît, les aspirations de la délégation du BSC à Foumban étaient d'établir une fédération unique dans le continent africain et d'évoluer dans une société biculturelle dans laquelle les différents héritages des deux Camerouns prospéreraient. Toutefois, c'est une autre vision que les nationalistes du BSC ont adoptée après les situations emphatiques auxquelles ils ont été confrontés. D'où l'émergence, dès 1999, la volonté farouche de restaurer

²⁷ En parlant de nationalistes ici, nous faisons allusion à la frange politique du BSC qui réclamait une indépendance totale.

la souveraineté et l'indépendance du BSC²⁸. C'est pour cette raison qu'ils qualifiaient la Conférence constitutionnelle de Foumban de chaparderie, dont l'unique dessein était l'étreinte d'un BSC dans la République du Cameroun. D'ailleurs, dans la Déclaration de Buea de 1993, ceux-ci ont argué que la conférence constitutionnelle est nulle, *ab initio*, sans base légale ni juridique (*All Anglophone Conference*, 1993). C'est ce que Namtang Jua et Piet Konnings (2004) qualifient de « mythe de la constitution du Cameroun unifié » (p. 614). Selon eux, ce mythe a été négocié et décidé à Foumban.

En outre, la Conférence de Foumban est considérée par une partie de l'ex-BSC comme opportunité pour la République du Cameroun indépendante d'utiliser sa supériorité pour imposer une constitution au BSC (Fossung, 2004, p. 15). À ce propos, la délégation du BSC a constaté avec sidération que leurs homologues de la République du Cameroun se sont présentés à la Conférence avec une constitution déjà élaborée. En effet, c'était dans le but d'en négocier et d'en écrire une et non de réviser ou de modifier celle de la République du Cameroun. En réalité, celle-ci avait sa propre constitution élaborée le 4 mars 1960. Il va sans dire qu'il y avait une sorte de mésentente sur l'objet de la Conférence. Tandis que la partie francophone - à travers le président Ahidjo - voulait adapter sa constitution à la conjoncture d'une éventuelle réunification, la partie du BSC visait la négociation des termes d'une nouvelle constitution (Mbile Nerius, 2011). D'ailleurs, le choix de la ville de Foumban était, pour certains, motivé par le fait qu'elle était un endroit de repos et de villégiature. Il ne s'agissait donc pas d'une réelle négociation dans les règles de l'art, mais d'une rencontre entre « hommes d'affaires et clients » (Fonkem Achankeng, 2014). Cela se placerait donc dans l'optique selon laquelle la Conférence était caractérisée par une négociation non sincère orchestrée par la délégation de la République du Cameroun. Effectivement, celle-ci n'aurait certainement eu rien à gagner d'une négociation sincère. La littérature nous renseigne, par ailleurs, de la possibilité d'un accord à l'immédiat, compte tenu bien sûr, d'une certaine conjoncture (Bazerman, 1983). Cela, toutefois, n'est pas une garantie de stabilité sur le long terme. C'est dans ce cadre que Glozman (2014) indique que : « s'engager dans une fausse négociation n'est pas une sage décision pour la partie qui espère établir une relation à long terme avec son partenaire de négociation ». Pour expliquer en partie la CAC, nous pourrions nous pencher sur les amalgames de cette Conférence et les divergences dans les idées de base. Il ressort de ces faits que cette conférence se soit déroulée dans une atmosphère de suspicion et d'absence de confiance (Fonkem, 2014, p. 144).

Le scan de la physionomie de la conférence en dit long sur les motivations de la délégation de la République du Cameroun. Les idées d'une fédération centralisée étaient à la mesure du système colonial dont elle était

²⁸ Cette revendication était au centre des discussions lors de la Conférence de tous les anglophones (*All Anglophone Conference I*).

l'héritière. À vrai dire, l'idée de base de celle-ci aurait été d'annexer purement et simplement le BSC. Cela s'est d'ailleurs traduit par le désordre des négociations parce qu'il nous paraît évident que cette délégation avait un agenda bien arrêté.

Revenant sur la perspective de la différence des systèmes britanniques et français, la centralisation du pouvoir semble mieux caractériser le dernier. C'est possiblement ce qui a moulé la Conférence de Fouban ainsi que ses conséquences. En effet, l'opposition aux idées constitutionnelles de Yaoundé n'était pas prise en compte. Il n'y avait même pas d'opposition en réalité. Anyangwe illustre cela quand il mentionne :

Ces membres du gouvernement qui accompagnaient le Président Ahidjo étaient invisibles ; ils n'ont pas dit un mot. Il n'y avait pas d'implication de la délégation de la République du Cameroun. De ce fait, c'était purement une affaire d'Ahidjo du début à la fin. Il était le seul orateur. Cependant, du côté du British Southern Cameroons, Foncha, Premier ministre, a pris la parole et Endeley, leader de l'opposition, a également eu son mot à dire. Une chose a sûrement surpris Ahidjo concernant la délégation du British Southern Cameroon: toutes les parties prenantes étaient impliquées. Le gouvernement, l'opposition et les leaders traditionnels (Anyangwe, 2008, p. 21).

En ce qui concerne le cadre juridique de la conférence proprement dite, à la base, plusieurs éléments captent notre attention. Il s'agit, tout d'abord, de la nature juridique de la rencontre. Ainsi, l'on remarque premièrement que les négociations semblaient se dérouler entre des élites d'un même pays, alors qu'il s'agissait, bien évidemment, des délégations de deux entités différentes. Une étant encore sous tutelle internationale. Le constat qui ébranle un peu plus l'authenticité de cette Conférence est l'absence des délégués de l'ONU ainsi que ceux du pays sous lesquels le BSC était administré. L'aberration est encore plus frappante lorsqu'on note la présence d'un seul des quatre membres qui ont pris part à la commission de prénégociation onusienne sur la réunification. En effet, selon la Résolution A/C.4/L685 du 18 avril 1961 des Nations Unies, une commission de l'ONU, une du Royaume-Uni et une d'experts constitutionnels devaient assister la partie anglophone lors des négociations (Anyangwe, 2008). Cela explique en grande partie la non-préparation de la délégation du BSC lors des assises. Ceux-ci, il faut le dire, manquaient cruellement d'expérience en la matière étant donné qu'ils vivaient encore sous administration étrangère. Sur le plan international, ils dépendaient de l'ONU et du Royaume-Uni.

Un autre élément qui jetterait un discrédit sur la Conférence de Fouban est le fait qu'elle n'ait pas été encadrée juridiquement par les règles du droit international en la matière. C'est d'ailleurs ce que Anyangwe (2008) mentionne à travers ses recherches. Il ressort de celles-ci que le dialogue de réunification des deux territoires ne serait légitime que si l'on identifie clairement les territoires qui ont été unis, séparés et réunifiés. En fait, il n'y a pas eu de démembrement. De la sorte, il n'y avait pas de parties séparées qui ont été

reconstituées. L'on ne pouvait donc pas parler de réunification du Cameroun. Sur la base de cet argument, l'on conclurait que le BSC n'avait jamais fait partie du Cameroun francophone et par extension, de la République du Cameroun contemporaine. Ce qui était la base de l'union entre ces deux parties était l'occupation allemande (DeLancey, 2010, p. 17). Autant, le territoire du Kamerun (composé de plusieurs communautés ethniques) avait été créé lors de la Conférence de Berlin de 1884-1885, autant le BSC a été créé en 1916 après le partage franco-anglais. Il s'agit logiquement d'une entité différente de celle qui avait été façonnée au moment de la Conférence de Berlin suivant une conjoncture internationale particulière²⁹.

La nullité relative d'un acte juridique bilatéral peut être évoquée dans ce cas également. En droit international, un traité et une convention sont basés sur le consentement total des parties qui les ratifient (Paul Reuter, 1985). Cela étant, les parties doivent être totalement en mesure et en pleine capacité juridique de consentir ou pas à un traité. En droit civil napoléonien, « un contrat est un acte juridique bilatéral ou multilatéral qui vise à créer une obligation entre deux ou plusieurs parties » (Article 1101 du Code civil camerounais). De même, le *common law* préconise la liberté de négocier les termes d'un contrat avec la bonne foi (*Hilton Hotel Hotels Corp.* : 376 F Supp. 297 SDNY 1974)³⁰. Ainsi, pour qu'une acceptation soit totalement légitime, il faudrait au préalable qu'il n'y ait pas de vice de consentement. Dans le cas de la Conférence de Foumban, ce ne serait pas une aporie de mentionner qu'il puisse y avoir eu des éléments peccamineux qui auraient entravé un consentement libre et complet de la délégation du BSC. En ce qui nous concerne, nous partageons le point de vue de Tatah-Mentan (cité dans Fonkem Achankeng, 2014, p.151) sur ce point. Il mentionne que les prévisions du Relief Act de 1874 ont été appliquées dans la Conférence de Foumban. Celles-ci stipulent que lorsqu'il y a un contrat entre adultes comme la République du Cameroun et un enfant comme le BSC en 1961, outre pour les nécessités telles que la nourriture, les vêtements, l'abri et l'éducation, le contrat est sanctionné de nullité. Il fait aussi la remarque suivante : « Quand ils atteignent la majorité, les mineurs ne sont pas permis de ratifier ce qui était considéré comme étant nul *ab initio* » (p. 151). Dans ce cadre, le traité de la Conférence de Foumban était fait entre un acteur adulte et compétent qu'était la République du Cameroun et un souverain en devenir, le BSC. En d'autres

²⁹ Sur ce point, il est important de faire observer le cas du Togo. En effet, tout comme le Cameroun, le Togo a été partagé entre la France et le Royaume-Uni à la suite de la défaite de l'Allemagne lors de la Première Guerre mondiale. Toutefois, une partie du Togo a été rattachée au Ghana. C'est par extension le même mécanisme qui a eu lieu dans le cadre du rattachement du *British Northern Cameroon* au Nigeria. Il s'agit, en effet, d'un contexte international qui est différent de celui du partage initial de l'Afrique lors de la Conférence de Berlin de 1884-1885. C'est par ces moyens que nous partageons l'idée d'Anyangwe selon laquelle il n'y avait pas de réunification dans le sens juridico-politique du concept. Sinon, l'on pourrait parler de réunification pour tout territoire africain qui, avant la colonisation, avait de frontières communes dans les grands empires.

³⁰ La clause de bonne foi est particulièrement renforcée dans les jurisprudences américaines et britanniques. Il y a une possibilité, en effet, de renforcer contractuellement le critère de bonne foi.

termes, il aurait fallu qu'il y ait une assise avec un autre souverain. Cela rentrerait dans le cadre de l'autodétermination d'un peuple, prônée par le droit international public. Le cas du Cameroun nous démontre avec éloquence qu'il ne faut pas tomber dans l'aveuglement de la majorité avec la formule : « la majorité l'emporte ».

Les acteurs internationaux avaient également leur rôle à jouer dans ce que l'on appellera « la farce de Foumban »³¹. D'entrée de jeu, la Conférence de Foumban, dans sa nature, était un évènement international dû au fait que le BSC était toujours sous la tutelle de l'ONU. C'était donc, normalement, une conférence internationale (Fonkem Achankeng, 2014). Cependant, nous avons précédemment fait mention de l'absence des co-négociateurs du BSC. Celle-ci pourrait s'expliquer à travers une rumeur très répandue selon laquelle le Général de Gaulle voyait le BSC comme un « petit présent de la Reine d'Angleterre ». Thomas Deltombe (2016, p. 187) indique par ailleurs que le passé conflictuel historique de la France et du Royaume-Uni était non sans conséquence dans le cadre des évènements préindépendance du Cameroun. Même à cette période, il y avait de la méfiance et des désaccords entre les Britanniques et les Français sur la décolonisation. Les Français craignaient surtout que les Britanniques intègrent le BSC dans la fédération nigériane comme ce fut le cas du Togo. Ainsi, pendant la Conférence, les Français auraient agi en coulisses. C'est d'ailleurs ce que Jacques Rousseau, conseiller juridique d'Ahidjo, avoue à Thomas Deltombe en disant : « J'avais prévu un truc vicieux avec un président fédéral doté de tous les pouvoirs » (189). En outre, le premier acteur international qui est pointé du doigt par les nationalistes de l'ex-BSC est l'ONU. Dans ce cadre, certains chercheurs indiquent que la genèse du problème des négociations de Foumban a commencé au début de 1961 quand les Nations Unies ont restreint la portée de sa Charte et la Résolution 1514 de décembre 1960 pour accorder l'indépendance aux BSC seulement par une union avec un de leur voisin, en l'occurrence la Fédération du Nigeria ou la République du Cameroun (Fonkem Achankeng, 2014, p. 153). Théoriquement donc, il n'y a pas eu de traité entre la République du Cameroun et le BSC. Ce qui légitimerait la position des détracteurs de la Conférence de Foumban et de ses conséquences.

Compte tenu de tous ces facteurs, le retour du multipartisme au Cameroun, en 1990, a fait éclore les revendications de la « restauration de l'indépendance et de la souveraineté ». Le peuple du BSC n'exprime que le refus de partir d'un territoire sous tutelle de l'ONU, en classe B - territoire bénéficiant d'un degré d'autogouvernance, façonné par le partage franco-anglais de 1913, ayant de bonnes expériences démocratiques entre 1954 et 1961- à une simple tribu de la République du Cameroun. Restaurer une

³¹ Le terme « farce » n'est en aucun cas péjoratif. Il s'agit ici de démontrer que la Conférence de Foumban ne s'est pas déroulée selon un objectif commun. Ainsi, une la délégation de la République du Cameroun n'a rien fait d'autre de détourner l'attention des débats importants vers des aspects peu importants.

indépendance et une souveraineté pour ce territoire et son peuple est une question de sécurité, d'identité du peuple et de la fierté nationale. Dans un pays ayant plus de 320 ethnies, la réunification avec la République du Cameroun a fait en sorte que cette région soit assimilée aux composantes ethniques telles que les Bamilékés, Bassa, Beti et Nordiste. Ce facteur est très déterminant dans la crise anglophone d'aujourd'hui.

1.2 La « Nation » camerounaise : l'idéal à l'origine de la frustration sociale

« Le monde contemporain est dominé par la souveraineté d'État-nation, reconnue par l'ONU, qui est une forme de néo-colonialisme en mon sens » (Fonkem Achankeng).

Quand on définit une nation, on pense aux traditionnelles acceptions françaises et allemandes. L'une, en effet, préconise le sentiment d'appartenance, et l'autre se fige sur l'appartenance raciale. Ce sont ces écoles de pensées qui fondent partiellement l'État-nation, discours politique ou concept socioculturel, qui forgent le partage de l'imaginaire social par une collectivité d'individus appelés peuple (Torres, 2017). Par ailleurs, les États-nations modernes se caractérisent par une diversité culturelle. Peu à peu, la communauté scientifique a commencé à adopter les concepts « État multinational » ou encore « État plurinationnel » (p. 421). Ces concepts épousent la conception française de la nation que nous avons mentionnée. En ce qui concerne les États africains, le découpage de 1884 a condamné ceux-ci au multiculturalisme résultant de la présence de plusieurs composantes ethniques, ou mêmes nations. Cela a donc permis de fonder des États multinationaux postcoloniaux. Il faudrait toutefois observer l'architecture des États africains sous d'autres perspectives.

Certains courants considèrent que les États postcoloniaux d'Afrique sont inexistantes. En effet, ils préconisent la vision pessimiste de l'État africain postcolonial en ce que les indépendances ont vu naître une autre forme d'influence d'anciens administrateurs : le Néocolonialisme. Un autre courant range les États africains sous une catégorie d'États fragiles ou calqués en faitice sur des modèles occidentaux par ce que Smouts *et al.* (2006, p. 62) vont appeler « communautés de sécurité » ou encore des « non-communautés de sécurité ». Les plus radicaux estiment que ces États sont en dessiccation. Ceux-là rejoignent l'idée d'inexistence de l'État moderne en Afrique. Le troisième courant s'articule autour de plusieurs tendances qui convergent vers l'idée selon laquelle les États africains essaient cahin-caha de trouver un équilibre social dans la mosaïque culturelle qui, pour la plupart, leur a été imposée (Nkot, 2018). Certains auteurs africains de ce courant ne s'affilient pas au modèle occidental qui, selon eux, n'est qu'un « leurre et une fondation sans projet de

fondation » (Mwayila Tshiyembe, 2001, p. 9)³². Il va sans dire que le Cameroun trépigne dans ce troisième courant. C'est dans cette dernière catégorie que nous établirons un lien de causalité entre la volonté vaille que vaille de créer un équilibre social voir un pseudoéquilibre social et les frustrations de la minorité anglophone qui se sont mutées en conflit armé auquel l'on assiste aujourd'hui (1.2.1). Au bénéfice de cette causalité, il serait également judicieux d'analyser la contemporanéité de la gestion étatique du Cameroun et son éventuel rôle dans la crise anglophone (1.2.2).

1.2.1 L'Unité nationale : discours rassembleur ou diviseur dans le cas de la CAC ?

Depuis l'indépendance du BSC, le Cameroun a connu principalement trois Républiques. La Première correspond à l'État fédéral qui était le socle de l'unification ou de la réunification entre les deux parties du Cameroun. La deuxième République correspond à l'État unitaire de 1972. La révision constitutionnelle du 23 avril 1991 crée une troisième République. Ces transitions ont peu à peu nourri le concept d'unité nationale en induisant, bien sûr, une gestion étatique visant à en faire un ancrage sociopolitique.

Ainsi, les politiques qui promeuvent « l'Unité Nationale », « la cohésion nationale » et des concepts semblables, viseraient à consolider une certaine stabilité afin d'éviter toute montée de nationalisme en dissidence. D'ailleurs, les termes « tribalisme » et « ethno-fascisme » sont diabolisés par la classe politique dirigeante ainsi qu'une partie de l'opinion publique dans le but de ne pas agiter une épée de Damoclès sur l'unité nationale. C'est dans cette logique que la seule option, semble-t-il, serait d'épouser les systèmes coloniaux français dans la gestion de l'État. En cela, l'assimilation à la française, avec beaucoup plus de subtilités et de clémence, traduit, au mieux, les rapports francoanglophone du Cameroun. C'est dans ce sens qu'il faudrait faire une distinction entre le « patriotisme » et le « sentiment d'appartenance » (Mwayila Tshiyembe, 2001). L'un reflète une forme de loyauté et l'autre reflète une sorte d'assimilation volontaire ou forcée. Ceci nous emmène à comprendre que dans le cas du Cameroun, il y a et il y eut l'assimilation d'une communauté minoritaire (découlant de l'origine coloniale) à une communauté majoritaire ou dominante. En d'autres termes, le BSC a été annexé par la République du Cameroun. C'est en cela que nous reprenons les termes de Michael Fonkem Achankeng (2014) en ce que l'État camerounais postcolonial se caractérise

³² Mwayila Tshiyembe affirme que : « La prétendue construction de l'État de droit, selon le modèle occidental de l'État-nation a été un leurre, les conférences nationales et autres forums démocratiques, s'étant contentés d'être des lieux de fondation sans projet de fondation ».

essentiellement par le bicommunautarisme. La question qui marquera notre intérêt à ce niveau est comment est-ce que ce bicommunautarisme a été géré jusqu'au point de rupture entre les deux communautés en 2016 ?

Comme évoqué précédemment, la Conférence de Foumban a été le premier pas vers l'union francoanglophone du Cameroun. À partir de cette époque, il y avait d'un côté l'État du Cameroun occidental (l'Ex-BSC) et de l'autre, l'État du Cameroun Oriental qui correspondait à la partie francophone. Pour se situer, la Conférence constitutionnelle de Foumban a donc abouti à la révision de la première constitution du 5 mars 1960 qui consacrait un régime semi-parlementaire et semi-présidentiel. La révision de cette dernière a permis de changer la dénomination du Cameroun, la nommant : République Fédérale du Cameroun. En réalité, il ne s'agissait que d'une fédération de façade dans le partage de pouvoir, dans le sens où c'était le pouvoir central qui assurait la tutelle du jeu politique (Manassé, 2014 ; Breton, 1979). La constitution de l'union entre les deux Camerouns a été publiée le 1er septembre 1961. Celle-ci consacrait un régime présidentiel de l'État fédéral et un régime parlementaire des États fédérés « placés sous la double tutelle de l'État Fédéral et du parti unique ». Il s'agissait donc d'une forme de parlementarisme qui empruntait une trajectoire différente des logiques occidentales de ce système politique. C'est en cela que François Olama Omgba (1983) pense que, de toute évidence, c'était un régime parlementaire rationalisé. Cela étant, la tutelle de l'État fédéral sur les États Fédérés plaçait un échafaudage pour l'édification d'un système de parti unique, central, avec les idéaux susmentionnés d'État-nation ou d'Unité nationale. Dans la pratique, le partage de pouvoir et des compétences entre les États fédérés et l'État fédéral était foncièrement inégalitaire. L'article 5 de la constitution de 1961 traduisait clairement « l'hypertrophie des compétences exclusives, immédiates et attributives de l'État fédéral dans tous les compartiments administratifs » (Manassé, 2014, p. 20)³³. Les paroles du Président Ahidjo traduisaient brillamment cette vision. Sa formule étant « tout ce qui ressort de la souveraineté nationale (...), domaines qui, pour des raisons techniques, ne peuvent être laissés à la gestion des États fédérés » (p. 23). En sus, l'application stricte des dispositions de la constitution fédérale de 1961 ne pouvait que mener, inévitablement, à la disparition de la frontière fédérale entre le Cameroun occidental et le Cameroun oriental. Les autorités de l'État du Cameroun occidental (francophone) qu'étaient plus d'autonomie de l'État fédéral tandis que le mécanisme administratif de l'État du Cameroun oriental se façonnait en une relation de gouvernement central et collectivités décentralisées. Dans la physionomie fédérale du Cameroun oriental, il ne s'agissait que d'une continuité du fonctionnement pré-réunification.

³³ Il s'agissait en effet des domaines d'affaires internationales telles que l'immigration, le statut des personnes, la culture, l'économie, la sûreté intérieur, etc.

Par ailleurs, bien que dans la préséance le président de la République, chef de l'État, fut suivi par le vice-président (en l'occurrence Premier ministre de l'État du Cameroun occidental, John Ngu Foncha), la plupart des autres positions politiques fédérales étaient occupées par des francophones, naturellement majoritaires. C'est d'ailleurs sur l'aspect majoritaire du Cameroun oriental que les dignitaires du *Kamerun Nation Democratic Party* (KNDP)³⁴ revendiquaient une proportionnalité et une égalité de voix durant les élections fédérales. Cette exigence a été ignorée par le gouvernement Ahidjo, tourné vers une hypercentralisation. Il faut souligner qu'Ahidjo semblait prendre des décisions qui allaient à l'encontre du jeu démocratique. La loi du 21 décembre 1966 en faisait l'illustration (Manassé et Breton, 1979, p. 21). La censure de la presse était presque actée dans cette dernière. Elle a fait en sorte que les articles des journaux et même les ouvrages qui de près ou de loin critiquaient le pouvoir en place soient interdits³⁵. Les conséquences de ce rejet ont transposé le Cameroun occidental vers ce qu'il craignait le plus, l'avènement de l'État unitaire et l'échec du fédéralisme en 1972.

Le 20 mai 1972 (paradoxalement Fête de l'unité nationale ou simplement Fête nationale), un référendum est organisé sous la base de l'article 47 de la constitution fédérale. Celui-ci disposait :

L'initiative de la révision appartient concurremment au Président de la République fédérale après consultation des Premiers ministres des États fédérés et aux députés de l'Assemblée fédérale. Toute proposition présentée par les députés doit être signée par un tiers au moins des membres composant l'Assemblée fédérale.

La révision doit être votée à la majorité des membres composant l'Assemblée fédérale à condition toutefois que cette majorité comporte des représentants à l'Assemblée fédérale de chacun des États fédérés (cité dans Fabien Nkot, 1999, p. 671).

C'est au crible de la loi n° 69/LF/15 que le Président Ahidjo décréta un projet de constitution qui sera voté à la date indiquée précédemment³⁶. Au sortir de là, 3 177 846 camerounais votèrent un oui contre 176 pour un non et 1 612 bulletins nuls (p. 672). C'est un tournant réel pour le Cameroun occidental, car son statut d'État (bien que limité après la réunification) était anéanti. Bien que plusieurs auteurs, logiquement majoritaires et autorisés dans les années 1970 et 1980, valident juridiquement cette démarche constitutionnelle, la réintroduction du multipartisme a fait émerger des idées contraires visant la nullité relative ou absolue de celle-ci. Toutefois, elles s'inclinent à dire qu'il s'agissait d'une révision

³⁴ Parti politique au pouvoir du Cameroun occidental.

³⁵ Journal de Mgr Albert Ndogmo qui lui était arrêté en 1971.

³⁶ Cette loi disposait en effet que le président de la République pouvait soumettre au référendum tout projet de loi ou de réforme qui pourrait entraîner des répercussions profondes sur l'avenir du pays.

constitutionnelle bien que pour les uns, elle fût légitime et pour les autres elle ne l'était. Une autre école de pensée dont Maurice Kamto et Fabien Nkot en sont les principaux protagonistes, défend l'idée selon laquelle cette démarche constitutionnelle n'était pas une révision, mais l'écriture d'une nouvelle constitution. Les premiers font partie, aux yeux de Fabien Nkot, de la thèse dominante tandis que les seconds alimentent une thèse minoritaire. Il s'agit, pour reprendre le Professeur Nkot, de la « principale menace d'implosion de l'État camerounais » (p. 655). Certaines élites anglophones à l'instar du professeur Lekene-Donfack ont fustigé cette démarche comme étant un « coup d'État civil » (p. 656).

Les tenants de la tendance légitime indiquent comme principal argument que c'était une expression du peuple souverain exprimée par référendum. Pour ceux qui soutiennent son illégitimité voire irrégularité, les principaux arguments se penchent vers la critique de la loi n° 69/LF/15, foncièrement illégale et inconstitutionnelle.

Pour les tenants de la thèse minoritaire, l'argument que nous partageons est que cette démarche était, en fait, l'écriture d'une nouvelle constitution. Maurice Kamto fait observer que le droit constitutionnel, appliqué par importation au Cameroun, décrit une révision constitutionnelle comme un « renouvellement partiel ou total d'une constitution » (Nkot, 1999). L'acte d'écriture d'une nouvelle constitution ne serait donc pas différent. Tel est le cas de la constitution de 1972 au Cameroun. Encore, dans la même lorgnette, Maurice Kamto suggère que, contrairement à la Constitution de 1961, qui avait été une révision de celle du 6 mars 1960 du Cameroun oriental, il s'agissait de « l'œuvre d'un pouvoir constituant originaire, agissant *ex nihilo* et non pas celle d'un pouvoir constituant dérivé » (p. 675). De plus, l'intelligible analyse de Fabien Nkot met en relief l'intangibilité d'une clause de la Constitution de 1961. Clause qui interdisait toute manœuvre constitutionnelle portant atteinte « à l'intégrité de la fédération » (p. 677). Il faut s'empresse d'observer que le référendum qui a mené à l'écriture de la Constitution de 1972 a galvaudé cette clause constitutionnelle en créant une situation de nébuleuse juridique. Si l'on tirait cet élastique plus fort, on verrait que l'intitulé et le libellé du référendum proposent un **projet de constitution** et non pas un **projet de révision de constitution**. Cette question référendaire était ainsi formulée :

Approuvez-vous, dans le but de consolider l'unité nationale et d'accélérer le développement économique, social et culturel de la nation, le projet de constitution soumis au peuple camerounais par le Président de la République fédérale du Cameroun et instituant une République, une et indivisible, sous la dénomination de République Unie du Cameroun ? (Journal officiel de la République du Cameroun, 1972).

En appui, Fabien Nkot nous propose de constater que même l'acte présidentiel au moyen du Décret n° 72-DF-239 du 9 mai 1972 portait la « publication d'un projet de constitution et décidant de le soumettre au

Référendum » (Fabien Nkot, 1999). Il y a une étonnante similitude avec le référendum du 21 février 1960 dont l'objet était le projet de constitution au même titre que le référendum de 1972.

Partant de ce socle, nous mettons en évidence deux arguments qui vont valider les thèses de l'illégitimité de cette démarche constitutionnelle ainsi que la critique juridique faite par Maurice Kamto et Fabien Nkot. **Notre première idée** est de créer un lien avec les incongruités de la Conférence de Foumban de 1961 dont Ahidjo était incontestablement l'unique architecte. Cela épouse en fait une vision politique du projet qu'Ahidjo semblait avoir nourri depuis Foumban : celle d'une annexion complète du BSC, passant par une fédération de façade pour aboutir à l'hypercentralisation du pouvoir. Eu égard à cela, le référendum de 1972 n'était qu'une manipulation politique du droit constitutionnel qui semble être, jusqu'à aujourd'hui, le fusil d'épaule de plusieurs dirigeants africains³⁷.

Notre deuxième point se penche sur une analyse démographique qui rendrait inopérant le verdict du référendum. En effet, l'enthousiasme qui a caractérisé la réaction des Camerounais de la partie orientale démontrait en fait leur supériorité numérique. En revanche, force est de constater que ce n'était pas forcément le cas des Camerounais occidentaux (au tour de 800 000 personnes). Le référendum était organisé sur la base d'un « Cameroun en un bloc » sans tenir compte des spécificités démographiques qui auraient visé à créer une équité dans l'expression du peuple souverain. En fait, nous pensons qu'il aurait fallu un découpage du verdict des urnes par proportion des deux États fédérés. C'est en cela que nous soutenons que le référendum « constitutionnel » de 1972 ne pouvait en aucun cas, traduire la volonté réelle des Camerounais occidentaux qui, par leur nature, militaient pour une autonomie dans le fédéralisme camerounais. Nous rejoignons donc Étienne Charles Lekene-Donfack dans son expression « coup d'État civil ».

Suivant les résultats du référendum, une nouvelle constitution a été rédigée, entraînant donc plusieurs changements dans l'arène politique. Premièrement, la fonction de vice-président de la République a disparu. Cette fonction était occupée par la première personnalité de l'ex-Cameroun occidental, en l'occurrence, le Premier ministre J-N Foncha. Dans la préséance, la fonction de Premier ministre remplace celle du vice-président. Celle-ci sera occupée par Paul Biya, ressortissant de l'ex-Cameroun oriental. Chemin faisant, l'annexion par voie constitutionnelle fait perdre le statut « d'État » de la zone de l'ex-Cameroun occidental. Cela a même impliqué une relégation dans la préséance. Ce n'est qu'à la troisième personnalité de la République qu'était placé le premier représentant de cette zone, au titre de Président de l'Assemblée

³⁷ Il semble que les dirigeants africains passent par les révisions constitutionnelles pour briguer des mandats de pouvoir additionnels.

nationale. Pis, il ne s'agissait plus de leur figure politique première et co-architecte de la réunification, le Premier ministre Foncha. Cela explique donc que la conséquence du référendum « constitutionnel », sous l'égide de l'Unité nationale, était la relégation au statut de « province » ensuite de « région » de l'ex-BSC et ex-Cameroun occidental. Cette conjoncture historique ne pouvait que créer de la frustration, de la nostalgie et de la rancœur qui se sont manifestées plus intensément à partir de 2016.

Sur la conjoncture socioethnique, « la gestion étatique de l'ethnicité » (Fabien Nkot, 2018), dans le but de favoriser l'Unité nationale ou encore d'assurer la centralisation du pouvoir, a classé les populations du BSC dans des « complexes ethniques » (p. 21). La volonté d'atteler les disparates groupes sociaux dans une recette qui ne marche pas, en l'occurrence les logiques occidentales d'État-nation, a alimenté les munitions de la crise anglophone contemporaine. Dans le fond, l'équilibre régional et l'unité nationale, avec la centralisation du pouvoir en filigrane, ont politiquement placé l'entité politique du BSC et l'État du Cameroun occidental sous « le complexe ethnique de l'Ouest »³⁸.

Encore, le régime politique qui a succédé au référendum de 1972 était un régime autoritaire. Il opérait une « généralisation du modèle camerounais » pour reprendre le thème de Thomas Deltombe et al (2016, p. 131). De l'absurde de ce modèle, s'en est suivi un « verrouillage féroce de toute expression démocratique ». Cela s'est manifesté par l'interdiction de tous les partis politiques, y compris, bien évidemment, ceux de l'ex-Cameroun occidental. Le système de parti unique, la censure de l'information et l'enterrement des droits et libertés des personnes caractérisaient ce régime. De la sorte, l'Union Nationale Camerounaise (UNC) était la seule arène où les idées politiques, toutes visant à défier davantage le souverain, pouvaient être exprimées. Lequel parti a été implicitement imposé à tout Camerounais souhaitant faire carrière dans la fonction publique et dans d'autres secteurs étatiques. C'était un coup dur pour les populations de ce qu'on appelle abruptement NOSO³⁹.

Avec nulle autonomie et rien d'autre qu'un alignement forcé, les populations de l'ex-Cameroun occidental ne deviennent les « Anglophones », voire « Anglo-fous », « les Bamendas » ou « les gens toujours à gauche »⁴⁰. Leur représentativité politique est aussi limitée que leur doigt au sein de la grande main de l'ex-

³⁸ Dans l'analyse de Fabien Nkot, le complexe ethnique ouest est composé des ressortissants des groupes ethniques Bamiléké, Bamoun et quelques ethnies des régions occidentales du Cameroun.

³⁹ L'appellation NOSO provient de la dénomination des régions Anglophones du Cameroun : Nord-Ouest et Sud-Ouest. Nous ne partageons pas cette appellation car elle ne prend pas en compte la revendication principale des populations et des nationalistes. Celle de restaurer une certaine autonomie dont l'État du Cameroun occidental bénéficiait.

⁴⁰ Des termes péjoratifs qui sont parfois utilisés au Cameroun.

Cameroun oriental. Cependant, le régime d'Ahidjo ayant touché à sa fin en 1982, l'avènement du régime Biya a-t-il redoré le blason ?

1.2.2 Gestion étatique du Cameroun : myopie politique et inévitable crise anglophone

La lecture de la gestion étatique du Cameroun contemporain, étroitement liée à celle des années 1960, fait résonner les idées de J.F Bayart (1986, pp. 103-118) et de J.F Médard (1991, p. 140) sur la politique du ventre et le patrimonialisme respectivement. C'est d'ailleurs sur ce dernier concept que nous expliquons la transition qui s'est opérée en 1982 sous couvert, là encore, d'une manœuvre constitutionnelle unilatérale. La constitution prévoyait qu'en cas de vacance du pouvoir, l'Assemblée nationale devait en assurer l'intérim. En 1979, un amendement constitutionnel a brusquement modifié cette disposition de la loi fondamentale, la rendant plus biscornue qu'elle ne l'était déjà à la suite du référendum de 1972. En 1982, Ahidjo léguait le pouvoir à son « dauphin » politique, Paul Biya (Fanny Pigeaud, 2011, p. 23) ⁴¹. Il est important de rappeler que celui-ci occupe toujours, en 2021, la magistrature suprême du Cameroun faisant de lui l'un des dirigeants les plus âgés d'Afrique.

Par ailleurs, « l'histoire d'une personne n'est réellement connue que lorsqu'elle ne la maîtrise plus ». Cet assemblage de mot pourrait traduire l'enthousiasme avec lequel les populations camerounaises - possiblement celles de l'ex-Cameroun britannique y comprises - ont accueilli le départ d'Ahidjo et l'avènement de Paul Biya. Une chose est certaine, à partir des années 1980, la dictature féroce et sans pareille du régime Ahidjo ne faisait plus de doute au sein des Camerounais. Au début du règne de Paul Biya, la grande majorité des Camerounais nourrissait des espoirs qui s'expliquaient, entre autres, avec ses slogans de « rigueur et de moralisation ». De surcroît, sa simplicité supposée et son manque d'extravagance apparente alimentaient davantage la liesse de 1982. Pour ainsi dire, il nourrissait le rêve d'un « renouveau politique », promettant, entre autres, liberté d'expression, pluralisme politique, etc. (p. 33)⁴². Luc Sindjoun

⁴¹ Il semble que c'est cet amendement qui a introduit le « dauphinat » au Cameroun. C'est d'ailleurs une pratique très courante dans les États Africains, notamment au Gabon (Omar Bongo - Ali Bongo) et au Tchad (Idriss Debi et son fils).

⁴² Il fait d'ailleurs adopter un amendement constitutionnel dès 1983 qui permettait à plusieurs candidats de se présenter pour d'éventuelles élections présidentielles.

démontrait que l'immense joie des Camerounais faisait en sorte que la population se mobilisait en faveur du pouvoir en place, créant « la Biyamanía » (Sindjoun, 1996, p. 15).

L'euphorie de l'avènement du nouveau président semble avoir été de courte durée. Un an seulement après, des crispations entre le nouveau régime et l'ancien s'invitaient dans la gestion du pays. Ahidjo, pensait en effet qu'il aurait toujours la mainmise sur la politique de la nation en restant président du parti unique. Son miroir aux alouettes s'est subitement brisé quand, sous la pression, il quitta le Cameroun pour ne jamais y retourner. Ce dernier a même été condamné par contumace sous la base des crimes pour lesquels il condamnait ses opposants (subversion, haute trahison et conspiration d'assassinat). Dans cette nébuleuse, tout porterait à croire que Paul Biya n'ait pas réellement divorcé avec le discours d'Ahidjo sur le caractère unitaire du Cameroun avec peu de place pour la communauté anglophone. Il faut d'emblée souligner que le 29 novembre 1993 déjà, il a procédé à une révision constitutionnelle sans impact réel sur la politique *lato sensu* de l'État⁴³.

Un tournant majeur pour le Cameroun et précisément, pour l'ex-Cameroun occidental intervient en 1984 lorsque Paul Biya est réélu ou élu président de la République après une élection anticipée à laquelle il était le seul candidat. Le 4 février de cette même année, le mot « unie » est supprimé de la dénomination du pays à la suite d'une autre révision constitutionnelle. Par conséquent, la « République Unie du Cameroun » devient la « République du Cameroun ». Ce changement crée la stupeur dans l'ex-BSC parce qu'il s'agit en fait de la dénomination de l'ex-colonie française, le Cameroun, lors de son accession à l'indépendance le 1er janvier 1960. Cela reviendrait à dire que la réunification qui avait pour base le fédéralisme comme système politique, a été d'abord abrogée en 1972 et totalement effacée en 1984. Dans les faits, rien ne change dans le paysage politique. Pire encore, après le putsch manqué du 6 avril 1984, il semble y avoir eu un changement radical des slogans de base de Paul Biya, qui donnait de plus en plus l'impression, de ne plus être en phase avec l'ouverture politique qu'il annonçait. Il nous paraît important de mettre un astérisque sur un extrait du discours du colonel Ibrahim Saleh, chef des putschistes. Il affirmait :

Le Cameroun vient de vivre (...) les heures les plus noires de son histoire (...) sa prospérité économique est compromise, la réputation ternie (...) chaque jour son action bafouée [les valeurs hautes de la république]. Les libertés fondamentales n'étaient jamais respectées. La constitution était ballottée au gré des humeurs de la politique politicienne (...) tout se passait comme s'il fallait se remplir les poches le plus rapidement possible, avant qu'il ne soit trop tard (Fanny Pigeaud, 2011, p. 39).

⁴³ Le nombre de député passait à 150.

Ce bout de texte résumerait ce qui, depuis 40 ans, avec beaucoup plus de faits apodictiques, constitue les critiques contre le régime Biya. Après la tentative de putsch, les premières mesures prises par le régime étaient le verrouillage hermétique de toute liberté politique par la répression militaire. Pour se donner une légitimité qui rompait tout lien de filiation à son prédécesseur, le 24 mars 1985, l'Union Nationale Camerounaise (UNC) devient le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC). Le congrès qui a abouti à la création ou au changement de dénomination du parti unique s'est tenu à Bamenda, ville clé de l'ex-Cameroun occidental et BSC. Cela, sans doute, a été vu par plusieurs comme un mépris pour cet ancien État. Il faut croire qu'à cette époque l'on ne pouvait que maintenir l'omerta du fait de la répression brutale que l'on aurait subie en agissant autrement.

Comme indiqué précédemment, une troisième République naît en 1991 avec la révision constitutionnelle du 23 avril. En prélude à cela, le Cameroun subissait une forte crise économique avec des mesures d'austérité qui étaient mises en œuvre⁴⁴. Faisant suite aux pressions extérieures et internes, le premier parti politique de l'opposition a été légalisé en mars 1991. Il s'agit, en effet, du parti basé dans l'ex-Cameroun occidental, le Social Democratic Front (SDF) de Ni John Fru Ndi. Cela ne s'est pas fait sans bain de sang.

Par ailleurs, au-delà de la mode africaine de cette époque, à l'instar de la conférence nationale du Bénin, Paul Biya lance la conférence nationale tripartite pour apaiser les tensions qui gagnaient en intensité. À la surprise générale, il n'y prend pas part et envoie son Premier ministre le représenter tout en dictant l'ordre du jour. La désormais partie anglophone y nourrissait des attentes particulières, étant donné que la ville de Bamenda était confrontée à la fermeture violente des commerces, écoles et tout autre lieu public. Phénomène populairement connu au Cameroun sous le nom de Villes mortes (*Ghost Town*).

Pourrions-nous dire que ce fut une hirondelle qui annonçait le printemps ? Selon plusieurs observateurs, il ne s'agissait que d'un miroir aux alouettes, car, que de promesses vagues ont été faites concernant l'implémentation réelle de la démocratie. Une élection très contestée a même été organisée en 1992 au sortir de laquelle Paul Biya est élu avec une majorité relative de 39,9% et Fru Ndi, leader anglophone ayant

⁴⁴ À côté, la chute du mur de Berlin et le démantèlement de l'Union Soviétique créent une aube nouvelle dans la gestion étatique des régimes africains. Pour atténuer la crise économique, les États africains se voyaient « contraints » de souscrire aux aides du Fonds Monétaire International (FMI) qui, en retour, exigeait la réouverture du jeu démocratique. Sur le plan interne, le régime subissait également une pression d'ouverture mais aurait toujours agi avec brutalité. En effet, il appert que le gouvernement camerounais n'était pas clair sur ses intentions réelles. En effet, en 1990, le Président Biya a approuvé le multipartisme. Tour à tour, des individus qui avaient des velléités de pluralisme politique étaient mis aux arrêts.

grappillé 35,9 %. Plusieurs observateurs ainsi que la communauté internationale ont contesté ces résultats décrivant de nombreuses irrégularités et de graves fraudes électorales⁴⁵.

Au demeurant, le retour au multipartisme et à la pluralité politique a fait éclore les rêves d'un potentiel retour à l'indépendance, pour des activistes anglophones. La première conférence de tous les anglophones (AAC) a été organisée en 1993. Il s'agissait dès lors de militer pour un retour au fédéralisme. Dans la représentation démocratique, ils se disaient être lésés. Pareillement, d'un point de vue géopolitique, la grande ressource pétrolière qu'abrite le territoire Anglophone ne profitait pas, selon eux, aux populations locales. La compagnie pétrolière ne servait qu'à enrichir les membres du gouvernement, bien entendu, majoritairement francophones. Ces plaintes n'ont paradoxalement pas fait un grand écho dans les rangs du gouvernement (Fanny Pigeaud, 2011). À la suite de cette sourdine gouvernementale, une deuxième conférence s'est tenue un an plus tard. L'AAC II a donc été transformée en Conférence des peuples du Cameroun Méridional (*Southern Cameroons Peoples Conference – SCPC*) (p. 133). Les nationalistes anglophones sont allés plus loin en créant l'Organisation des Peuples du Cameroun Méridional (*Southern Cameroons Peoples Organisation - SCAPO*) avec son organe principal, le Conseil National du Cameroun Méridional (*Southern Cameroons National Council - SCNC*) (p. 134)⁴⁶. La SCNC a en effet été déclarée illégale et ses membres étaient systématiquement et violemment mis aux arrêts. La seule concession constitutionnelle pour les anglophones, à la suite de la conférence tripartite, était la consécration de la décentralisation qui, malgré l'éclatement de la crise, n'est pas effectivement instaurée.

Il faut d'ailleurs s'empresser de souligner que la gestion clivante de l'État ne pouvait que créer l'acrimonie des anglophones. Pour dire vrai, c'était une vraie bombe à retardement. Selon plusieurs auteurs, l'ethnicité a pris le dessus sur la garantie du bien être populaire (Lire par exemple, Messi, 2015, p. 171). C'est la même stratégie dont le régime semble avoir utilisé pour endiguer, pour le moins, jusqu'en 2016, le problème anglophone.

Par ailleurs, le 20 février 2014, le gouvernement annonce la célébration du cinquantième anniversaire de la réunification des deux Camerouns dans la ville Anglophone de Buea (Kathrin et Vubo, 2015). Il faut cependant souligner que la réunification a eu lieu le 1er octobre 1961 et son cinquantième anniversaire était logiquement pour le 1er octobre 2011. Les activistes de la SCNC célèbrent, officieusement, l'indépendance

⁴⁵ Une escalade de violence est encore observée poussant l'africain Desmond Tutu, à intervenir en médiateur.

⁴⁶ La SCNC a mandaté John Ngu Foncha en 1995 à l'ONU pour dénoncer l'annexion du BSC par la République du Cameroun. En sus, elle a organisé un référendum officieux visant à rétablir la souveraineté et l'indépendance, à la suite duquel 99% des électeurs ont voté « Oui ». La réponse du gouvernement était sans pareille.

du BSC tous les 1ers du mois d'octobre. C'est peut-être de peur de leur donner une légitimité qu'une première célébration avait eu lieu le 20 mai 2011, date du référendum de 1972. Toutefois, Karthrin Tiewa et Emmanuel Vubo montrent que ces divergences d'interprétation expliquent en fait la conception d'Unité nationale du gouvernement camerounais et des activistes anglophones (p. 335). En ce qui nous concerne, le 20 mai 1972 est la queue de détente de la crise qui a éclaté en 2016. Ce qui reviendrait à critiquer la célébration du 20 mai 1972. Les événements de 2016 semblent avoir exprimé ce sentiment, longtemps bâillonné, de la plupart des anglophones. Il est frappant de constater que ces événements ne pouvaient qu'influencer une médiation internationale.

1.3 Quelle signification pour une médiation internationale ?

Si une chose est certaine, c'est que la CAC a des origines coloniales. Ce lien met en relief l'origine internationale de cette crise. Pour trouver des avenues de solution à ce conflit à travers une médiation, tout acteur international devrait maîtriser ses rouages historiques et ses ramifications. Ajouté à cela, il est presque nécessaire d'interpeller les acteurs internationaux qui étaient impliqués dans le processus de décolonisation et d'unification, en l'occurrence la France et le Royaume-Uni. À bien des égards, comprendre les raisons de l'échec de la médiation proposée par le Vatican, le DFAE suisse et d'autres médiateurs internationaux en coulisse passerait par un lien à établir avec les événements historiques du Cameroun. C'est dans cette perspective que nous proposons un argumentaire en quelques points pour construire ce lien de causalité.

Premièrement, l'absence des acteurs internationaux lors de la Conférence constitutionnelle de Foumban de 1961 peut expliquer de plusieurs façons l'échec d'une médiation internationale. Le premier acteur international que nous pourrions citer dans ce cadre est l'ONU. Au-delà de la superstructure internationale, on a l'impression que l'ONU ne remplit pas réellement tous les attributs que lui confère sa Charte. À la Conférence de Foumban, à titre d'exemple, elle aurait pu s'impliquer en arbitre, voire en médiateur, dans le processus de la négociation pour la réunification du Cameroun. *A fortiori*, théoriquement, le BSC était sous sa tutelle. Aujourd'hui, elle semble afficher une présence passive dans le cadre de la crise anglophone se limitant à « dénoncer » et à « recommander »⁴⁷. En revanche, la partie anglophone a toujours milité pour

⁴⁷ Les communiqués de presse de l'ONU sur la crise anglophone sont assez éloquentes sur ses objectifs liés à celle-ci. Elle semble plus intéresser par un rôle humanitaire que diplomatique.

l'intervention de l'ONU dans le cadre du Cameroun. Pour rappel, en 1995 c'est bien à l'ONU que John Ngu Foncha est allé plaider pour son peuple. C'est dire qu'elle est orpheline d'un père qui a toujours été absent. Dans les médiations officielles proposées au Cameroun, l'ONU s'est limitée à soutenir la médiation suisse. Si bien que, la non-intervention officielle de l'ONU en tant que médiateur explique, à notre sens, le rejet automatique d'autres médiateurs. Cela nous fait penser que la partie anglophone accorde une forme de légitimité à l'ONU pour une possible médiation. Toujours sur le cas de l'ONU, plusieurs nationalistes anglophones l'accusent d'avoir limité les options du plébiscite qui a conduit à la réunification des deux Camerouns. Par conséquent, ils mettent leur espoir dans cette organisation pour rectifier le tir et mettre sur pied un cadre juridique qui permettrait aux camerounais anglophones d'exprimer leur volonté réelle.

Au surplus, l'absence ou la « présence vicieuse » de certains acteurs « importants » lors de la Conférence de Fouban expliquerait également l'échec d'une médiation. La France, comme cela a été montré, a exercé une diplomatie de couloir lors des assises de Fouban. Cela a permis à la délégation du Cameroun francophone de prendre un « dessus total » sur leurs homologues anglophones abandonnés à eux-mêmes. En effet, le Royaume-Uni était complètement absent de la Conférence. Le même scénario se répète aujourd'hui avec notamment la France qui semble jouer un rôle d'acteur de l'ombre sur son ancienne colonie et le Royaume-Uni qui est étonnamment silencieux (Wendy Bashi, 2021)⁴⁸. Pire encore, certains assimilent le rôle de la France au Cameroun à celui qu'elle a joué au Rwanda dans le terrible génocide. Dans ce cas, comme en 1961, la présence de la France semble ne pas être constructive, mais plutôt vicieuse. Parallèlement, le Royaume-Uni qui aurait eu un effet de levier important se limite au même rôle que l'ONU, celui de la dénonciation et des stériles recommandations ou d'aides humanitaires⁴⁹. Tout ceci fournirait une explication logique de l'échec de l'entreprise d'une médiation internationale.

De plus, la suspicion et le manque de confiance se sont suffisamment incrustés dans les rapports entre francophones et anglophones du Cameroun, compromettant tout processus de paix. Lors de la Conférence de Fouban, certains auteurs décrivaient déjà les rapports entre francophones et anglophones comme étant émaillés de suspicion et de manque de confiance. Les événements qui ont succédé à la Conférence de Fouban ne peuvent que valider cette idée. En fait, elle aurait même entériné ces sentiments en ce que les

⁴⁸ Certains députés français fustigent la volonté du gouvernement français de s'évertuer à préserver un régime qui est complètement fermé. Dans la même veine, le rôle très présent de la France au Cameroun peut être également perçu à travers les propos directs du Président Macron, de libérer les prisonniers politiques tels que Maurice Kamto.

⁴⁹ À ce titre, une réunion informelle a été tenue au conseil de sécurité de l'ONU où la délégation Britannique demandait de résoudre le conflit pacifiquement et non par les armes.

anglophones se verront difficilement négocier avec les Francophones⁵⁰ si les règles du jeu ne sont pas établies clairement. Entre modifications et révisions constitutionnelles et les promesses nombreuses non tenues, la confiance des anglophones a été trahie par les actes des francophones. La remise à plomb de la stabilité à travers une médiation ne passerait qu'à travers la garantie d'une solution d'équité pérenne. Il va sans dire que la partie anglophone n'a pas encore perçu cette garantie à travers les offres de médiation qui ont été proposées.

Ce que nous pourrions faire observer en dernière analyse est que, jadis, la partie francophone a rarement ou n'a presque jamais tenu compte d'une forme d'opposition. Lorsque l'on veut négocier ou organiser une médiation, il devrait avoir une certaine forme d'opposition aux idées de chaque partie. Analysé à partir de la Conférence de Foumban, le comportement de la délégation du Cameroun oriental ou République du Cameroun, ne laisse aucun doute sur ce qu'elle ne semblait pas ouverte aux idées contraires. D'ailleurs, la chronologie politique du Cameroun après la réunification corrobore, on ne peut plus cette perspective. Toujours lié au premier régime postindépendance, le régime actuel semble intransigeant sur certains points et même opposé à toute forme de négociation. Avec cette ligne conductrice, il est difficile qu'une médiation soit acceptée. Une médiation internationale procurerait, par ailleurs, un degré d'expression des requêtes et une solide opposition aux idées intangibles du gouvernement camerounais. L'échec de toute proposition de médiation ne peut que résulter de cela.

⁵⁰ Dans la forme contemporaine du Cameroun, « les Francophones » pourrait être une manière de désigner le Gouvernement du Cameroun qui est majoritairement composé des Camerounais de la partie francophone ainsi que d'une minorité Anglophone.

CHAPITRE 2

ANALYSE ET DYNAMIQUES DE LA CAC : UN ÉCUEIL POUR UNE MÉDIATION INTERNATIONALE ?

Après avoir essayé de décortiquer les événements historiques de l'État postcolonial bicommunautaire camerounais, nous sommes tenus d'analyser la contemporanéité de la situation conflictuelle qui y sert. Dans cette perspective, nous nous pencherons premièrement sur les causes directes du conflit. Avec beaucoup d'attention, nous en identifierons les jalons contemporains. Ensuite, dans une deuxième étape, nous examinerons la physionomie des parties impliquées dans le conflit (2.2). Cette démarche nous permettra d'être en phase avec la littérature, et ainsi, de décrypter l'influence des parties au conflit sur une éventuelle médiation. Troisièmement, nous présenterons le paysage géopolitique de la CAC (2.3). Celui-ci nous révélera des facteurs clés dont l'escamotage entacherait notre étude. Enfin, il conviendra d'examiner la gestion de la crise tant sur le plan national qu'international (2.4).

2.1 Causes directes de la CAC

Indiscutablement liées aux causes directes de la crise, l'éducation et la justice font partie des secteurs de la société profondément influencés par la dualité coloniale. Ces secteurs ont été les vecteurs des revendications à la suite de ce que l'on pourrait qualifier de dysfonctionnement systémique. Dans la même veine, les ressortissants de la partie anglophone du Cameroun semblent avoir été marginalisés dans d'autres secteurs étatiques. Certains acteurs sont sortis de l'ombre pour soutenir politiquement le rejet de ce mal-être en déterrants des revendications historiques (2.1.1). Au demeurant, il appert que les premières réactions du gouvernement, en affront à ces mouvements, n'ont pas aidé à faire baisser les tensions (2.2.1).

2.1.1 Marginalisation et politisation des revendications corporatistes

Comme mentionné dans le chapitre précédent, après 1972, la forme unitaire a remplacé le fédéralisme au Cameroun. Les seules empreintes du bicommunautarisme camerounais postcolonial sont, dès lors, les langues officielles (anglais-français), la dualité des systèmes éducatifs (systèmes anglo-saxon et franco-saxon) et la dualité du système juridique (Droit napoléonien et *common law*). Dans les faits, certaines études ont révélé plusieurs dysfonctionnements (Todjom, 2019, p. 09). En fait, le système éducatif britannique devrait être la clé de voûte du système éducatif de l'ex-Cameroun occidental, tandis que la partie francophone devrait être dominée par le système français. La promotion du bilinguisme dans le pays (un fait louable) a tout naturellement inspiré un système d'enseignement bilingue (largement en deçà des ambitions affichées). Mais le concept, aussi minimaliste fût-il, a fait poindre des inquiétudes qui se sont muées en revendications corporatistes, puis en un conflit armé à basse intensité depuis 2016. De même, certains observateurs ont cru déceler la volonté du gouvernement camerounais de « franciser » l'éducation à travers la formation (en français), dans l'enseignement technique supérieur⁵¹ et aussi programmer le démantèlement du système anglo-saxon ou pour le moins, le fondre dans un grand système éducatif camerounais⁵². De surcroît, les recrutements des enseignants francophones de l'anglais, peu aptes à l'usage convenable de cette langue d'une part, et d'autre part, la ruée d'étudiants ressortissants des zones francophones dans les zones et établissements scolaires anglophones, ont exacerbé davantage ce sentiment de francisation de l'éducation⁵³. Celui-ci a été incontestablement le déclencheur d'une première frustration pour plusieurs membres du corps enseignant anglophone.

Aussi, la *common law* qui logiquement devrait régir l'appareil juridique de l'ex-Cameroun britannique, est peu à peu devenue une coquille vide. D'ailleurs, un premier combat des avocats et magistrats anglophones a été l'exigence de la traduction en anglais, des textes de l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires (OHADA) (Todjom, p. 10). Bien que cela ait été obtenu plus tard, il va de soi que cette situation a été, un temps, une gangrène pour les métiers du droit. De plus, plusieurs magistrats francophones sans maîtrise de la langue anglaise ni les bases de la *common law*, sont nommés

⁵¹ Pendant longtemps, ce type d'enseignement a été exclusivement dispensé dans la partie francophone.

⁵² Le décret présidentiel de 1976 supprime l'éducation morale et religieux dans le système anglo-saxon.

⁵³ Le système anglo-saxon est largement reconnu par bon nombre de Camerounais par son ouverture au monde. Étant une des langues les plus parlées, l'anglais attire beaucoup de Camerounais francophones qui souhaitent migrer dans les pays anglophones d'Amérique et d'Europe.

dans la partie anglophone. Les syndicats d'avocats anglophones semblaient ne plus pouvoir tolérer cette situation ubuesque.

Parallèlement à ce qui précède, certaines statistiques indiquent une faible représentativité des populations anglophones dans les services publics (Jua et Konnings, 2004, p. 604). Cette sous-représentativité s'expliquerait, dans une certaine mesure, par le poids démographique de la population des régions anglophones. Toutes choses égales par ailleurs, le risque de voir une telle situation conduire, *de facto*, à une francophonisation totale du service public est réel. À titre d'exemple, des académies de police n'avaient admis que 57 anglophones sur les 5000 recrues (Département Fédéral de Justice et Police, (DFJP), 2018, p. 07). De même, seuls deux anglophones étaient admis au Centre National de la Jeunesse et des Sports de Bamenda en 2016. Il faut rappeler que cette ville est l'un des épacentres des manifestations de la crise, car elle est la capitale d'une des deux provinces anglophones.

Dans une perspective administrative, le Premier ministre - également première personnalité anglophone la mieux placée dans l'appareil étatique - semble n'avoir, en réalité, qu'une faible marge de manœuvre pour susciter un changement. En effet, le Président de la République a autorité à octroyer une « délégation de signatures permanentes », au Secrétaire Général de la Présidence (SGPR), y compris pour conduire la politique de la Nation (Présidence de la République du Cameroun, 2011). Il est évident que ces attributs d'un SGPR, relègue *de facto*, tout Premier ministre à une position d'infériorité. Naguère, dans l'ancienne configuration de la décentralisation au Cameroun, le Chef de l'État pouvait nommer les gouverneurs de toutes les régions (Présidence de la République. *Décret N° 2008/376* du 12 novembre 2008). Ainsi, en 2012, deux francophones ont été placés à la tête des deux régions anglophones. Dans ces conditions, c'est peu de dire que l'administration locale, dominée par les francophones, a également attisé les frustrations chez les anglophones. Tous ces facteurs ont contribué à l'émergence du « problème anglophone » dans sa perspective contemporaine⁵⁴.

L'agrégat des facteurs mentionnés a également engendré des revendications des enseignants et des avocats. Lors de la manifestation de Bamenda, le 08 novembre 2016, les avocats se sont fait rejoindre par les « Okada boys »⁵⁵ qui installèrent plusieurs barricades dans la ville (International Crisis Group, (ICG), 2019, p. 11). Dans la foulée, des enseignants ont, à leur tour, rejoint la manifestation. Ces deux corps ont formé le consortium de la société civile anglophone (*Cameroon Anglophone Civil Society Consortium - CACSC*)

⁵⁴ En effet, historiquement, le problème anglophone est aussi vieux que le partage du Cameroun par le Royaume-Uni et la France.

⁵⁵ Sobriquet local pour les conducteurs des mototaxis.

(ICG, 2017, p. 09). Cependant, cette deuxième manifestation a fait naître d'autres revendications telles que l'insuffisance du développement infrastructurel et la paupérisation galopante dans les régions anglophones (Todjom, 2019, p. 9). C'est à partir de là que l'on a assisté à une croissance rapide des exigences à l'irruption des nationalistes anglophones qui soulèvent d'emblée, les questions relatives à l'autonomie, au fédéralisme ou carrément à l'indépendance des zones anglophones.

Le « problème anglophone » posé, quelle a été la réaction du gouvernement camerounais?

2.1.2 Réponse des autorités camerounaises

Les demandes de manifester ont été systématiquement rejetées par les autorités et les manifestations jugées « illégales », étaient réprimées de manière violente et parfois disproportionnée. Certaines images des opérations menées par les forces de l'ordre ont été diffusées. Selon plusieurs chercheurs, l'escalade de la violence a été la conséquence de la brutalité de celles-ci (Todjom, 2019). En réponse, les sécessionnistes poussent les populations à la désobéissance civile et à la cessation de toutes activités ou même à des villes mortes qu'ils appellent « *Ghost Town* »⁵⁶

Les leaders du mouvement contestataire, ceux de la diaspora en l'occurrence, sonnent la mobilisation, quant à eux, à travers les réseaux sociaux, pour alerter et sensibiliser l'opinion nationale et internationale et lancent leur projet de sécession. C'est dans ce contexte que la crise s'amplifie et se structure du côté anglophone

Telle qu'on la conçoit prosaïquement, la CAC semble n'avoir que deux parties belligérantes. Toutefois, nous découvrirons qu'il y a beaucoup plus d'acteurs que nous n'aurions pu penser. Il conviendra de les décrypter subséquemment.

⁵⁶ Encore en vigueur dans les villes anglophones et respectées tous les lundis.

2.2 Complexité de la physionomie des acteurs

La complexité de la CAC s'appréhende également à travers des parties au conflit. Si l'on note une certaine homogénéité dans le camp du gouvernement camerounais, les anglophones sont beaucoup plus divisés dans leurs réclamations et dans leur *modus operandi*. Ainsi, la première partie de cette sous-section appréhendera le gouvernement camerounais et ses sympathisants (2.2.1) et la deuxième partie convoitera une compréhension de l'aspect sinieuse de la partie anglophone (2.2.2).

2.2.1 Gouvernement camerounais et sympathisants

Dans les textes, le Premier ministre est le chef du gouvernement. Dans les faits, le président de la République, par ailleurs, aussi chef de l'État et chef des armées, concentre tous les pouvoirs. S'agissant de la crise anglophone, l'on pourrait observer deux tendances principales dans le camp gouvernemental. Ainsi, nous proposons une déclinaison fondée sur la rigidité et une autre fondée sur la modération. Pour être concret, certains membres du gouvernement ou sympathisants du pouvoir prônent une fermeté sans concession face aux revendications. Tandis que d'autres militent pour des gestes d'apaisement en lâchant du lest pour des revendications qui ne remettent pas, selon eux, en question, la structure unitaire de l'État.

Le clan des rigides du camp gouvernemental

Ce clan réunit en grande partie les membres du gouvernement. Ceux-ci au départ feignaient ignorer l'existence d'une crise ou d'un problème anglophone au Cameroun. D'emblée, leurs discours révélaient un état d'esprit : s'opposer à toutes discussions qui évoqueraient la forme de l'État. Pour ces derniers, l'État unitaire serait le meilleur garant de l'unité nationale. Nous pouvons rapidement rappeler que dans le chapitre précédent, nous avons examiné les étapes qui ont jalonné la forme unitaire actuelle de la République du Cameroun. Évolution au bout de laquelle la partie anglophone se sent subordonnée aujourd'hui. En dépit du changement purement conjoncturel des positions et d'adaptation selon les situations, le clan des rigides est résolument déterminé à ne rien lâcher au camp de ceux qui formulent des revendications. On le voit à travers les actes de répression des Forces Armées Camerounaises (FAC).

Pour juguler la crise, plusieurs hauts gradés de l'État-major militaire privilégient eux, « le tout-répressif » comme réponse (ICG, 2019, p. 15).

Par ailleurs, l'existence d'une milice alliée aux forces gouvernementales, nommée *Fulani*, aurait été signalée et sa mission serait la traque des milices « sécessionnistes » (CGVARA, 2019, p. 19). Tout semble indiquer qu'elle serait impliquée dans les massacres abominables des civiles de Ngarbur, dans la région du Nord-Ouest du Pays (Lassaad Ben Ahmed, 2020). Ces quelques exemples constituent un indicateur de la farouche opposition du clan des durs à toutes idées de dialogue, dès les prémices de la crise. Une telle position ne pouvait, en aucun cas, contribuer à l'ouverture d'une voie à la médiation. Qu'en est-il donc du clan des modérés au sein du camp gouvernemental ?

Le clan des modérés du gouvernement

Minoritaire, faut-il le rappeler, ce clan dès le départ n'aurait pas, d'emblée, ignoré les problèmes ou le mal-être des populations anglophones. Certains de ses membres auraient suggéré l'ouverture des négociations ou, tout au moins, l'établissement d'un couloir de dialogue avec la partie anglophone protestataire. Les membres de ce clan, cela se comprend, sont majoritairement membres du gouvernement anglophones et quelques francophones du RDPC, parti au pouvoir. Tout semble indiquer que les anglophones du gouvernement observent la règle de l'omerta, craignant la perte des privilèges que leur octroie leur poste au sein du « tout puissant appareil étatique » (ICG, 2019, p. 8). Le Premier ministre figure parmi le quarteron des modérés. Cela s'illustre à travers son annonce à Bamenda selon laquelle le gouvernement camerounais discuterait de tout sujet, sauf d'un projet de sécession (cameroun24.net, 2019)⁵⁷. Dans la même lancée, un influent membre du RDPC, en l'occurrence le regretté Sultan Mbombo Njoya (francophone) déclarait lors du Grand Dialogue National (GDN), que : « à partir du moment où nous sommes d'accord qu'il faut bannir de nos propos le mot sécession, il n'y a plus, dès lors, à mon avis de problème insoluble » (Lebledparle.com, 2019). Avec beaucoup d'audace, il poursuivra son propos en affirmant: « dans leur grande majorité, les Camerounais veulent l'alternance ».

D'un autre côté, certains hauts gradés des FAC ne croient pas en la prospérité de la solution militaire. Techniquement, les FAC sont également engagées sur le front de l'extrême nord du Cameroun contre le

⁵⁷ On peut observer une certaine divergence avec les déclaration du ministre de l'Administration territoriale qui quelques jours, après déclare sur RFI que le gouvernement ne négocierait pas sur la forme unitaire de l'État, prévue par la constitution de 1972.

groupe islamique Boko Haram. Par conséquent, elles enregistrent plusieurs pertes en vie humaine et matérielle (ICG, 2019, p. 9).

Le clan des modérés ouvre les soupapes pour une variété de doléances, y compris le fédéralisme. Toutefois, les deux clans s'accordent sur le fait que la sécession ne serait discutée en aucun cas, ni même envisagée. Cependant, le clan des modérés, hyper minoritaire, n'a pas pu entraîner le gouvernement dans sa vision. Par conséquent, une médiation internationale ne saurait aboutir si le clan qui prône l'ouverture d'une discussion avec la partie adverse, ne peut avoir un impact réel. Reste à savoir si l'autre protagoniste est dans une logique différente.

2.2.2 Balbutiements de la partie anglophone

Comme nous l'avons souligné, les revendications des anglophones étaient, au départ, purement corporatistes. De manière inédite, les nationalistes de l'ex-BSC ont opéré une extraordinaire récupération des revendications et les ont inscrites dans un agenda politique. Bien avant la crise qui éclata en 2016, les revendications anglophones étaient plus ou moins structurées. La SCNC avait une branche armée nommée League des jeunes du Cameroun méridional (*Southern Cameroon Youth League - SCYL*) (ICG, 2017, p. 4). Celle-ci est à l'origine de la première déclaration d'indépendance de la partie anglophone, sous la dénomination de République Fédérale du Cameroun méridional (*Federal Republic of Southern Cameroon - FRSC*) (DFJP, 2018, p. 9). Dans les années 2000, le Mouvement Ambazonien (*Ambazonian Movement - AM*), le Mouvement de restauration du Cameroun méridional (*Southern Cameroons Restoration Movement - SCARM*) et la FRSC créent un front commun pour l'indépendance de l'ex BSC. Une série d'événements contemporains l'a toutefois rendu sinueux. Une instabilité qui affectera ses leaders, ses revendications ainsi que les stratégies pour garder la flamme ardente. Force est de noter que certaines positions semblent pousser vers une radicalisation quand la situation se fige, tandis qu'une minorité milite pour l'apaisement. L'on observe également l'émergence de diverses milices autonomes (ICG, 2019, p. 14)⁵⁸. On est alors en présence d'une hydre. Dans les faits, nous avons classé la partie anglophone dans trois catégories : les maximalistes, les modérés et les minimalistes. Une autre catégorisation fait des maximalistes les séparatistes ou sécessionnistes, des modérés les fédéralistes et des minimalistes les autonomistes. Il est opportun de

⁵⁸ Il y aurait en tout sept milices.

mentionner qu'il y a des acteurs officieux qu'on peut, sans sourciller, qualifier de criminels sans foi ni loi. Certaines études les qualifient « d'appâts du gain » (ICG, 2019, p. 15). Nous ne pouvons donc pas les affilier au camp anglophone.

Les maximalistes

Successeurs de la SCNC, SCYL et de la SCARM, les maximalistes revendiquent un gouvernement légitime de l'ex-*Southern Cameroons* ou de la République de l'Ambazonie. Aujourd'hui, ils sont constitués des groupuscules armés qui revendiquent la sécession. Ce groupe était naguère homogène dans ses objectifs et ses actions. Pareillement, à travers la CACSC, il y avait une certaine convergence de vue aux premières heures du conflit. Bien que les objectifs demeurent quasiment les mêmes, les modes opératoires, l'état-major et leurs financements se sont diversifiés et singularisés⁵⁹. L'on pourrait donc considérer qu'il y a de grandes organisations avec des sous-sections d'une part, et, d'autre part, de petits groupes qui seraient engagés dans une certaine forme de guérilla.

Tout d'abord, le gouvernement intérimaire d'Ambazonie (*Interim Government of the Federal Republic of Ambazonia*, IGFRA) est au premier rang des organisations séparatistes. Il est composé d'un conseil de sécurité (*Ambazonia Security Council – ASC*) (ICG, 2019, p. 12)⁶⁰. Certaines milices telles que les *Tigers 2* et les *Red Dragons* ont fait allégeance à l'IGFRA. Avant son arrestation, l'un des principaux leaders de cette frange avait créé une union pacifique des sécessionnistes. Il s'agit du Front de l'Ambazonie du Cameroun Méridional (*Southern Cameroon Ambazonia Consortium Front – SCACUF*) (DFJP, 2018, p. 12). Au début de 2019, la coalition pour la reconnaissance de l'Ambazonie (*Ambazonia Recognition Coalition*, ARC) devient représentante de cette frange (ICG, 2019, p. 11). Son objectif ultime demeure la restauration de l'indépendance du BSC. La coalition ne ferme pas la porte au dialogue, à condition qu'il soit chapeauté par un médiateur ou un facilitateur international, reconnu: l'ONU ou l'UA par exemple, et se déroule en territoire neutre. Il se murmure que les membres de l'IGFRA seraient « favorables à une forme de

⁵⁹ Depuis le début de la crise, plusieurs groupes ont vu le jour. Les leaders de la cause anglophone se trouvaient principalement dans la diaspora, une minorité agissait depuis le Cameroun. Ceci est dû à la crainte d'être arrêté et torturé par les forces de l'ordre camerounaises. Aussi, la plupart des leaders communiquaient à travers les réseaux sociaux et par SMS. L'application WhatsApp permettait de véhiculer des informations utiles pour la désobéissance civile et les *Ghost Towns*. La violence qu'on infligeait aux élèves et aux individus qui bravaient les lois de désobéissance civile a scindé la contestation anglophone. Certains se sont désolidarisés des méthodes qu'ils ont jugés inappropriées. De plus, certains membres anglophone de la diaspora anglophone ont coupé leur financement aux groupes qu'ils jugeaient ne plus défendre la cause d'origine. Cela a façonné d'autres franges.

⁶⁰ Ce gouvernement comprend même plusieurs départements ministériels chargés de la santé publique et des affaires sociales.

confédération ou d'autonomie ». Sous ce prétexte, les États-Unis, le Canada ou l'Allemagne afficheraient à leurs yeux les modèles les plus séduisants (p. 12).

Principal rival de l'IGFRA, le Conseil de gouvernement de l'Ambazonie (*Ambazonia Governing Council*, AGC) constitue la deuxième frange des maximalistes. Un des objectifs du AGC est de rendre la partie anglophone ingouvernable. Pour ce faire, il concentre toutes ses actions sur les villes mortes, la désobéissance civile ou une forme de guérilla. Il est composé des forces de défense de l'Ambazonie (*Ambazonia Defence Forces - ADF*)⁶¹ et du conseil collaboratif pour la reconnaissance de l'Ambazonie (*Ambazonia Recognition Collaboration Council*, ARCC) (pp. 11-12). De surcroît, il rejeterait toute solution de confédération ou de fédération. Convaincus que son objectif prendrait du temps à se concrétiser pleinement, il le substituerait par une fédération à court terme tout en ayant en ligne de mire, la souveraineté totale à l'horizon plus ou moins lointain (p. 13). En sus, cette frange est fondamentalement issue de la diaspora⁶². À travers ces lignes, force est de constater que le camp des maximalistes présente une physionomie disparate. Il conviendrait à présent d'examiner le camp des modérés.

Les modérés

Les modérés sont majoritairement partisans du fédéralisme. Ils souhaitent une « réforme de l'état et non son démantèlement » (p. 15). Il s'agit principalement des membres de la CACSC; du premier parti politique d'opposition, le SDF ; des chefs traditionnels et des dignitaires religieux. Une partie de la diaspora milite également pour le fédéralisme. Leurs principales revendications, en effet, c'est le retour à l'État fédéral qui était la base du contrat d'union entre les deux Camerouns en 1961. Ici aussi, on retrouve deux antagonismes : certains sont intransigeants et campent sur le fédéralisme tandis que d'autres voudraient se satisfaire d'une forme poussée de décentralisation ou de régionalisation (p. 15). Tant et si bien que l'inadéquation de la réponse gouvernementale tendrait à les pousser à la radicalisation pour rejoindre le camp des ultras.

Dans une certaine mesure, les modérés créent une zone de consensus entre les maximalistes et les minimalistes. Dans le camp des modérés, l'on peut également percevoir le rôle de certains acteurs religieux et des membres de la société civile. Au premier rang de ceux-ci, l'on retrouvait principalement le regretté Cardinal Cristian Tumi, initiateur de la conférence générale anglophone; des initiatives d'associations

⁶¹ Auparavant, la ADF était connu comme les Forces de défense du Cameroun Méridional (Southern Cameroon Defence Forces – SOCADEF).

⁶² À ce titre, l'on retrouve les leaders principaux tels que Ayaba Cho Lucas, Marc Baretta et Benedict Kuah vivant en Norvège, en Belgique et aux États-Unis respectivement.

féminines telles que le groupe de travail des femmes du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (*South-west and North-west Women's Tasks force- SNWT*) qui jouent également un rôle de modérateur dans ce camp.

En dépit de leurs visions positives, les modérés sont généralement et malheureusement, court-circuités aussi bien par la surdité du gouvernement que par la suspicion des séparatistes (Carol Glatz, 2020)⁶³. Il convient de signaler que les modérés fédéralistes militent pour un référendum dans la partie anglophone, à l'instar de ce qui avait été organisé en 1972 pour forger l'État unitaire (ICG, 2019, p. 15). *In fine*, à la lumière de tout ce qui est affirmé ou constaté plus haut, il est permis d'énoncer que le camp des modérés est globalement moins radical et plus disposé à une solution négociée. Qui sont donc les minimalistes ?

Les minimalistes

Comme l'appellation indique, les minimalistes réclament un minimum. Pour eux, il est donc question d'obtenir au moins la décentralisation ou la régionalisation prônée par le gouvernement. La plupart des adeptes de cette ligne sont des membres de la Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multipartisme (CNPBM), des ex-combattants séparatistes démobilisés à la suite de la mise sur pied d'un Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration (CNDDR) (*Décret n° 2018/719*, 30 novembre 2018), d'opérateurs économiques anglophones et, *a fortiori*, d'élites anglophones, des membres du RDPC (le parti du pouvoir). Ceci n'est de toute évidence pas une surprise que cette frange ne puisse se désolidariser de l'approche ou de l'offre gouvernementale. Ainsi, nous pourrions la qualifier de branche progouvernementale.

Quoi qu'il en soit, la partie anglophone affiche, plus que jamais, ses divisions qui rendraient laborieuse l'issue d'une médiation quelle qu'elle soit⁶⁴. Les premiers sont victimes d'interminables détentions sans procès et de tortures qui développent chez eux des intentions méphistophéliques. Cela ne favoriserait aucunement une résolution de la crise à travers une médiation. Les seconds quant à eux finissent par grossir les rangs des séparatistes quand la situation est dans l'impasse. Nous anticipons également une analyse selon laquelle, dans le camp des séparatistes, un quarteron pourrait approuver une médiation de façade. Cette

⁶³ Le Cardinal Tumi recevait constamment des menaces de mort par les séparatistes. À l'absurde, il avait été pris en otage par un groupe sécessionniste où il passa une journée en captivité.

⁶⁴ Aussi, pourrions-nous faire l'observation selon laquelle ceux qui, dans le camp des maximalistes ou des modérés, seraient tentés de donner une chance à une médiation, n'auront d'autre choix que la radicalisation, si, d'aventure, l'enlisement de la crise perdure.

vision épouse les idées de Kyle Beardsley (2011) sur les dangers d'une médiation de ce genre, qui pourrait, tout au plus, retarder l'explosion d'un conflit d'une plus grande ampleur.

2.3 Paysage géopolitique de la CAC

La crise anglophone présente un visage géopolitique qui implique bien des acteurs locaux et étrangers. Comprendre donc les dynamiques géopolitiques aiderait à expliquer pourquoi il est ardu de mettre sur pied une médiation internationale pour résoudre la CAC qui est une contestation territoriale. On ne saurait galvauder le phénomène géopolitique de la « territorialité » de Jean Gottman (1973). La territorialité reflète le contrôle d'un espace par une entité politique. La contestation territoriale de la CAC pourrait également être perçue dans des relations de pouvoir. De ce fait, il y a d'un côté, une partie qui veut préserver le maintien de pouvoir (le gouvernement camerounais) et, une autre partie qui résiste à l'imposition du pouvoir par un groupe dominant (la minorité anglophone). Parallèlement, l'importance des ressources naturelles, la position stratégique et la population sont des éléments qui peuvent garantir la survie d'un État et la protection d'un autre. C'est dans ce cadre que nous analyserons la contestation de l'espace territorial dans le cas de la CAC (2.3.1). Cette première articulation réalisera une cartographie géographique et économique du territoire de l'ex-BSC, querellé. Il conviendrait par la suite de décrypter son environnement régional et international (2.3.2).

2.3.1 Le territoire et les ressources naturelles

L'ex-Cameroun occidental est doté de terres fertiles et d'un climat favorable à une grande variété de productions agricoles. On y retrouve, notamment du caoutchouc, de la banane, du palmier à huile, du café et du thé (Ekah, 2019, p. 144). C'est la raison pour laquelle bon nombre de grandes sociétés agricoles camerounaises y sont installées. La région du mont Cameroun, point géographique le plus haut d'Afrique de l'Ouest, est riche en minerais et en terres fertiles (p. 146). On y trouve également les chutes du Menchum

qui auraient un potentiel énergétique naturel exceptionnel⁶⁵. Conscient de cela, le leader séparatiste Ayuk Tabe déclarait en 2017 :

Transformons notre unité virtuelle des réseaux sociaux en plateformes réelles ... le type d'unité dont nous avons été témoins aux jours glorieux du 22 septembre au 1^{er} octobre 2017. L'unité à travers laquelle notre peuple s'est levé comme un bloc; ... de tous les angles de notre terre; des frontières des Mwa, de Akwaya jusqu'à Bakassi [riche en huile]; des sommets du Oku [dans le golfe de Guinée – une large ligne volcanique], des plaines du Ndop [zone agriculture et terre fertile]; des rives de Victoria et l'immense Mont Fako [zone touristique]. Oui, unissons-nous, du cœur du Manyu [épicerie de la résistance et limitrophe du Nigeria] où notre peuple a défendu notre nation avec dignité; et jusqu'aux rives du fleuve Mungo [ligne frontalière avec le Cameroun francophone] où même la nature nous rappelle que nous ne sommes plus ensemble (Déclaration sur Southern Cameroon TV, décembre 2017, récupéré dans Ekah, 2019, p. 148).

Décortiquant cette déclaration, il n'est pas absurde d'affirmer que la politisation de la gestion des ressources naturelles et du territoire est un élément clé de la CAC. Par conséquent, son aspect géopolitique serait indubitablement établi. Également, le paramètre golfe de Guinée accentue la contestation territoriale de l'ex-BSC. Le golfe de Guinée est décrit comme une région des plus riches et inexploitées d'Afrique (Babagana, 2016). Il abrite aussi une grande partie de la forêt équatoriale. Par ailleurs, l'adhésion du Cameroun à la Commission du golfe de Guinée aurait, en grande partie, abouti grâce à la géographie des régions anglophones (Ekah, 2019, p. 148). Encore, la ville de Limbé (anciennement appelée Victoria), située à « l'aisselle »⁶⁶ de l'Afrique, accentue le facteur géopolitique et économique. C'est d'ailleurs ce qui a motivé le gouvernement camerounais à y ériger un port en eau profonde (Agence Ecofin, 13 mai 2020).

La côte atlantique de Limbé serait, elle aussi, riche en ressources maritimes et elle présente un potentiel de pêche pouvant générer de très nombreux emplois dont la jeunesse de cette partie a tant besoin. Ce trésor naturel aiguise l'appétit de nombreux concurrents et même des partenaires économiques occidentaux du Cameroun (États-Unis, Europe) ou la Chine. Sans compter que la pléthore des ressources naturelles dans la zone est impressionnante. C'est ce que la première strophe de l'hymne de Ambazonie démontre en ces mots : « Ici, dans notre nation où coule du lait et du miel ... » (Ekah, 2019, p. 148).

La ville de Limbé joue un autre rôle important. C'est celui d'être le réservoir pétrolier du Cameroun. L'appétit insatiable de puissantes entités mondiales en hydrocarbures n'est plus à démontrer. Il n'est donc

⁶⁵ Il est entendu que les chutes du Menchum peuvent fournir de l'électricité au Cameroun et au Nigeria voisin qui subissent très souvent des délestages).

⁶⁶ La localisation géographique de la ville de Limbé démontre qu'elle est située à la courbe intérieure de la côte ouest africaine, d'où le sobriquet « aisselle d'Afrique ».

pas naïf de considérer qu'elles ne seraient pas totalement désintéressées de la contestation territoriale de l'ex-BSC. Le pétrole est à hauteur des 60 % du PIB camerounais (Le Vine, 2004, p. 20). La société canadienne Kilimanjaro LTD aurait conclu un partenariat avec quelques groupes séparatistes sur le commerce du pétrole. C'est ainsi qu'Ebenezer Akwanga, l'un des leaders séparatistes, a été nommé membre du conseil d'administration par le directeur général de la société Kilimanjaro (Ekah, 2019, p. 150). De plus, la plus grande société des plantations agricoles: la *Cameroon Development Corporation* (CDC) se trouve en zone anglophone. Faut-il indiquer qu'elle est aussi le deuxième plus grand pourvoyeur d'emplois du Cameroun. La CAC a d'ailleurs causé d'énormes pertes économiques au Cameroun à partir de la CDC à hauteur de 269 milliards de FCFA (ICG, 2019, p. 4).

2.3.2 Facteur régional et international

L'étude de la médiation internationale dans tout conflit devrait prendre en considération l'aspect du voisinage du territoire en conflit. En géopolitique, le contrôle de la frontière est un facteur de légitimité du pouvoir (Sevastanov *et al.*, 2019, p. 27). Il est généralement admis que lorsqu'un pays partage une frontière avec un autre où se déroule un conflit armé, il y a de fortes chances, que des débordements s'y manifestent ou s'y installent. Cette contagion peut prendre des proportions inquiétantes lorsque les deux voisins ont des populations culturellement homogènes de part et d'autre de la ligne de démarcation, comme c'est le cas entre le Nigeria et le Cameroun. Dans cette perspective, la tendance sécessionniste du Biafra au Nigeria, qui partage une frontière avec le Cameroun anglophone, est loin d'être anodin. La cause étant commune, il en va de même des moyens de revendication. Il y aurait donc d'importants trafics d'armes entre cette zone du Nigeria et le Cameroun. Ces phénomènes ont, paradoxalement, intensifié la coopération transfrontalière entre le Cameroun et le Nigeria⁶⁷. Ce contexte rend l'initiative d'une médiation du Nigeria improbable, car, la neutralité du grand voisin est plus que jamais hypothéquée après l'arrestation et l'extradition du « président de l'Ambazonie », qui y était exilé.

S'agissant des groupements sous-régionaux, il existerait un désaccord fondamental. En effet, le Cameroun est l'un des pays fondateurs de la Communauté Économique et Monétaire d'Afrique centrale (CÉMAC). Celle-ci est vue par les séparatistes anglophones comme une zone de coopération économique infructueuse

⁶⁷ C'est au Nigeria que fut arrêté le leader de la cause sécessionniste avant qu'il ne soit extradé au Cameroun.

(Ekah, 2019, p. 150). À ce propos, ils préféreraient rejoindre la Communauté des États d’Afrique de l’Ouest (CÉDÉAO) étant donné que, géographiquement, l’ex-Cameroun occidental est orienté plutôt vers l’Afrique de l’Ouest que l’Afrique centrale. De plus, cela a été souligné, les populations de part et d’autre de la frontière commune dans cette région sont proches culturellement. Ce facteur complique considérablement une éventuelle médiation internationale par la CÉMAC. Il démontre, en effet, que les pays membres de la CÉMAC seraient difficilement acceptés par la partie anglophone comme médiateurs. Ceci est clairement un indicateur qui justifierait l’absence d’offre d’une médiation sous-régionale.

Par ailleurs, il est important de rappeler qu’une partie des maximalistes séparatistes se tourne vers les grandes puissances (USA et Grande-Bretagne) et ils espèrent un soutien clair et une éventuelle reconnaissance internationale. Malheureusement, les deux puissances mentionnées soutiennent l’intégrité territoriale du Cameroun. Si bien que la France maintient une forte coopération bilatérale avec le Cameroun, notamment, à travers la présence des opérateurs économiques tels que le groupe Bolloré, Total, Orange mobile, Razel, etc... (p. 156). D’ailleurs, certaines entreprises françaises travaillent avec le Cameroun pour l’augmentation de l’extraction du pétrole à la SONARA. Dès lors, la France se cantonne dans un rôle d’observateur à distance. Se limitant, via ses médias, à fournir promptement les bilans macabres des attaques opérées par les séparatistes et les FAC. Aussi, elle appelle régulièrement au dialogue, seule alternative viable sur le long terme selon elle. Quant à l’ancien maître colonial de l’ex-BSC, le Royaume-Uni, lui aussi maintient de fortes relations économiques avec le pouvoir de Yaoundé, relations qui se sont accrues du fait de leur farouche volonté à trouver de nouveaux partenaires économiques à la suite du *BREXIT* (P. 157).

Cette analyse nous permet d’avoir une vue panoramique des rapports entre gouvernement, séparatistes et acteurs internationaux (notamment les grandes puissances). Il en découle que les puissances étatiques, soucieuses de préserver avant tout, leurs intérêts économiques ou géostratégiques, ont tendance à bloquer toute initiative qui plébiscite une médiation qui pourrait, peu ou prou, menacer ceux-ci.

2.4 Gestion endogène et exogène de la CAC

Dans sa matérialité, la CAC n'était qu'une affaire interne. Détenteur de la violence légitime, l'État camerounais, à travers son gouvernement, était l'unique dépositaire de la gestion de la CAC. À ce titre, les opérations entreprises par le gouvernement en vue d'endiguer la violence compromettraient toute démarche pour une médiation internationale. Dans le même sens, les séparatistes et les fédéralistes ont peu à peu adopté un mode opératoire qui, à l'évidence, envasait les tensions (2.4.1). Pour le reste, la CAC a progressivement attiré l'attention des pays d'Afrique et du monde entier. D'autres acteurs internationaux, tels que les ONG et les OI, exercent une pression tout au plus passive. Pressentis, d'emblée, comme de potentiels médiateurs internationaux eu égard à leur statut, on peut néanmoins s'interroger si leur passivité peut jouer en faveur de la tenue d'une médiation crédible (2.4.2).

2.4.1 Comportement des protagonistes

La psychologie des acteurs du conflit est une donnée essentielle pour saisir, non seulement les dynamiques du conflit, mais également la probabilité de sa gestion et éventuellement de sa résolution. Dans cette optique, l'analyse des actions du gouvernement camerounais et des séparatistes fournit les ingrédients pour expliquer le rejet de toute médiation internationale.

Le gouvernement camerounais

Pour analyser la gestion de la CAC par le gouvernement camerounais sans surenchère fictive, nous la déclinons en cinq temps. **Premièrement**, le discours des hautes autorités étatiques; **deuxièmement**, les concessions d'apparence inefficaces; **troisièmement**, le recours à la solution militaire (avec ses effets collatéraux); puis, **quatrièmement**, l'obstruction à tout rassemblement des modérés anglophones; Et enfin, **cinquièmement**, la dénonciation systématique de toute ingérence internationale.

Nul n'ignore l'importance de la communication politique, l'utilisation des médias ainsi que le choix des mots. La propagande des nazis pendant l'entre-deux-guerres trahissait leurs intentions criminelles qui se sont matérialisées par des pogroms, des chambres à gaz, qui ont fait disparaître des millions de juifs et non-

juifs, jeunes et vieux. Très récemment, l'affirmation des Talibans d'avoir « chassé les Américains », pourrait leur octroyer la vitrine d'une forte entité politico-idéologique. C'est le monde social construit à partir de leur perspective.

Il en va de même pour le gouvernement camerounais. Nous rappelons qu'au départ, ce dernier a réfuté l'existence d'une crise ou d'un problème anglophone, scandant à cor et à cri qu'il ne s'agit que d'une question anglophone. Il faut rappeler que la question anglophone est un ancien concept, né à partir du référendum de 1972 (Razafindrakoto et Roubaud, 2018, p. 5). Malgré son ancienneté, elle n'avait pas été à l'origine d'un quelconque conflit armé. Par conséquent, cette posture du gouvernement camerounais pourrait apparaître comme un mépris pour toutes revendications ou simples manifestations. Pour ainsi dire, il s'agirait, selon eux, d'une revendication qui pouvait être évacuée de la manière employée (Eboko, 2008, pp. 53-55)⁶⁸.

Le décryptage des discours du Magistrat suprême du Cameroun, en lien avec la crise anglophone, semble ne laisser aucune marge à la négociation ou même à l'ouverture d'un dialogue avec les sécessionnistes.

Dans un de ses discours, celui-ci martelait :

... Dans nos régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, des forces négatives ont cru pouvoir profiter des revendications d'ordre corporatiste pour essayer de mettre en œuvre un projet de sécession. Il s'en est suivi une succession d'actes de violence terroristes auxquels le gouvernement a répondu en prenant des mesures nécessaires pour préserver l'ordre public, ainsi que pour la sécurité des citoyens et de leurs biens (...) il faut qu'ils sachent qu'ils se heurteront non seulement à la rigueur de la loi, mais aussi à la détermination de nos forces de défense et de sécurité ... (Foute, 6 novembre 2018).

Les sécessionnistes seraient, selon le chef d'État camerounais, de simples « forces négatives ». Sur les moyens employés pour trouver une solution adéquate à la crise, le président montre les muscles en misant sur « la détermination de nos forces de sécurité ». Dès lors, le gouvernement s'est enfermé dans la rengaine internationale qui se mange dorénavant dans toutes les sauces. Les sécessionnistes sont qualifiés de terroristes. Qualification que l'ancien ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, reprenait lors de l'arrestation au Nigeria, du leader du mouvement Ambazonien (Ndinga Ngoma, 2018)⁶⁹.

⁶⁸ Lors des soulèvements de 1990 - 1993 puis de 2008, le gouvernement n'a pas hésité à donner une réponse musclée en envoyant des éléments de l'armée camerounaise. On pouvait même observer la présence d'un armement d'assaut. Il va sans dire que la méthode gouvernementale, à bien des égards, est répressif.

⁶⁹ Dans un communiqué de presse, le ministre de la communication, porte-parole du gouvernement affirmait qu'« un groupe de 47 terroristes, au nombre desquels Monsieur Ayuk Tabe (...) répondront de leurs crimes ».

Il n'est donc pas surprenant, à l'instar de la neutralisation de Ben Laden par les Américains, qu'aucun État ayant une force militaire rodée ne refuse de négocier avec ceux qu'il désigne comme des terroristes. La médiation semble donc chimérique.

Notre deuxième angle d'analyse de la logique gouvernementale se penche sur les mesures et concessions qui s'avèrent être inefficaces. Cependant, il faut tenir compte de plusieurs aspects. Concernant les revendications des avocats camerounais liés à la traduction du code OHADA en anglais, le ministre de la Justice, garde des Sceaux camerounais, avait engagé celle-ci depuis longtemps. Les manifestations de 2016 auraient juste accéléré le processus (Todjom, 2019, pp. 12-15). Dans la même veine, l'on peut aussi saluer le recrutement d'enseignants et de juristes bilingues (ICG, 2019, p. 7). En revanche, ces mesures sont des réponses à des revendications de base. Quelles sont celles qui ont été prises pour gérer la CAC ? Quel crédit pourrions-nous leur accorder ?

Pour juguler la crise anglophone, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures telles que : le rétablissement de la connexion Internet, la libération de certains « chefs de file du mouvement initial », la nomination des anglophones dans certains ministères clés, la création de la Commission National de la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme (CNPBM) ainsi que du Comité National de Désarmement et de Démobilisation et de Réintégration (CNDDR), la tenue du Grand Dialogue National (GDN) et la mise en œuvre des mesures de décentralisation avec un « statut spécial » pour les zones anglophones.

ICG (2019) décrit ces mesures comme étant « cosmétiques » et « de façade ». La CNPBM et le CNDDR ont comme profession de foi : « la consolidation de l'unité nationale » et le « désarmement des combattants du Nord-Ouest et du Sud-Ouest » (*Décret N° 2017/013*, du 23 janvier 2017; *Décret N° 2018/719*, 30 novembre 2018)⁷⁰. La remarque que nous pouvons faire de ces organes, quant à la CAC, est qu'ils sont loin

⁷⁰ Selon la mission, de la CNPBM, dans l'optique de maintenir la paix et de consolider l'unité nationale, elle semble être une institution qui ne pourra que faire des propositions au Président de la République pour promouvoir le vivre-ensemble. Dans la même veine, le communiqué présidentiel annonçant la création du CNDDR énumère les missions de cet organe. Ainsi, il est chargé :

- D'accueillir et désarmer les ex-combattants (...) du Nord-Ouest et Sud-Ouest;
- De collecter et répertorier et stocker les armes et munitions remises volontairement par les ex-combattants; (...)
- D'assurer l'encadrement des ex-combattants.

de pouvoir répondre aux aspirations anglophones à l'autonomie, au fédéralisme ou à la souveraineté. Pourtant, ces aspirations constituent l'épine dorsale des revendications.

Par ailleurs, le qualificatif « grand » collé au dialogue national (GDN) nourrissait, a priori, l'espoir pour la communauté anglophone, d'aboutir à quelque chose de concret. Tout comme lors de la Conférence constitutionnelle de Foumban et de la tripartite, la montagne a accouché d'une souris. Les résolutions de cette rencontre ont accentué, la fissure et les positions paraissent plus que jamais figées et inconciliables. La crise est dans une impasse. Sidonie Wilwert-Bela (2020) partage notre constat lorsqu'elle déclare : « L'échec de ce dialogue trouve sa raison principale dans la volonté du régime de trouver par un dialogue national un palliatif aux crises, tout en se perpétuant » (p. 6). Aussi, le chef d'État a autorisé ce dialogue dans le « cadre de la constitution ». En conséquence, certaines options telles que le fédéralisme et la sécession sont écartées *de facto* (p. 8)⁷¹. Plusieurs autres incongruités peuvent être observées s'agissant du GDN. Aux premiers rangs desquelles, l'absence des principaux protagonistes anglophones pour cause d'incarcération et l'absence de légitimité due à la non-participation du chef de l'État lui-même⁷². Au sortir du GDN, les résolutions se limitaient à la mise en place de la décentralisation, prévue dans la révision constitutionnelle de 1996 et en reconnaissant un « statut spécial » pour les régions anglophones du Nord-ouest et du Sud-ouest. Statut spécial dont les dispositions paraissent ambiguës (Fernandes, 2021).

La troisième logique du gouvernement camerounais, que nous abordons, est le recours à la force armée. Pour éliminer la menace sécuritaire que perpétuent les séparatistes, l'armée mène parfois des assauts et des rafles dans les zones qu'elles considèrent être le foyer des séparatistes (AI, 2021). Sur une vidéo satellite effroyable de la BBC, des hommes armés, supposément du BIR, incendiaient des villages entiers (BBC Afrique, 2017). Encore, plusieurs recherches font état d'une violation répétée des droits humains perpétrée par certains éléments de l'armée (Fox et Gittelman, 2018, p. 2). L'on pourrait faire le constat selon lequel, les FAC ne semblent être mises en accusation que lorsque leurs bavures suscitent une indignation internationale. Ces méthodes peuvent s'avérer dissuasives dans un premier temps. Mais elles ont pour effet de perpétuer le cycle action-réaction des belligérants, ne laissant aucune fenêtre à une médiation internationale.

⁷¹ Ces questions sont pourtant à la base de la question anglophone et du problème anglophone.

⁷² Par l'absurde, nous pouvons ajouter le manque de préparation pour élucider les problèmes profonds et par conséquent, le traitement superficiel des enjeux de la CAC. De même, les résolutions qui ont été prises n'ont pas réellement favorisé une résolution de la CAC, tant l'enjeu primordial du GDN semblait être d'apaiser les tensions politiques post électoraux. Cela se confirme avec la libération du leader de l'opposition, Maurice Kamto, incarcéré à la suite des manifestations illégales de janvier 2019.

La quatrième pratique gouvernementale qui entraverait une médiation internationale est l'obstruction systématique à toutes initiatives des modérés anglophones. Primo, l'organisation d'un troisième tour d'une « Conférence Générale des Anglophone » (AAC), par le regretté Cardinal Tumi a été reportée *sine die* (Petrigh, 2018, pp. 25-28). Cette initiative aurait pu réunir les enfants de la partie anglophone pour trouver un consensus minimum et sortir de l'impasse. Toujours lui, feu Cardinal Tumi, avait proposé un dialogue œcuménique qui n'a malheureusement pas reçu le feu vert du gouvernement. Le soutien du gouvernement dont l'initiative d'aide humanitaire des femmes de la SNWT avait besoin, a fait également défaut. Nous concluons ici que, si la partie anglophone n'arrive pas à s'unir du fait des manœuvres du gouvernement, une médiation sera difficilement envisageable.

Enfin, le cinquième point analyse la position du gouvernement face aux points de vue des acteurs internationaux sur le déroulement de la crise. Ici, nous nous permettrons de qualifier de « tripolaire », la stratégie du gouvernement. Une première vise à dénigrer systématiquement et automatiquement les rapports, observations et actions des ONG sur le terrain de la crise anglophone (Lassaad, 2021; Foute, 2020)⁷³. La deuxième consiste à donner l'impression d'être ouvert au dialogue tout en empêchant son organisation (Letemps, 2019)⁷⁴. Enfin, la troisième stratégie consiste à dénoncer des velléités d'ingérence dans une crise interne. À cet égard, l'ambassadeur du Cameroun à l'ONU déclara : « le sujet même sous examen, à savoir la situation humanitaire au Cameroun a-t-on suffisamment répété, ne constitue en rien une menace à la paix et à la sécurité internationales » (cameroun24.net, 2019). De plus, le gouvernement ne serait pas favorable à l'envoi des représentants à la médiation « *African Forum* », organisée par d'anciens présidents africains (Mathieu Olivier, 2020). Sans nul doute, l'opposition du gouvernement camerounais à une possibilité de médiation internationale semble ne souffrir d'aucune contestation.

Le comportement des maximalistes anglophones

Ce serait une aberration d'imputer l'échec d'une médiation internationale éventuelle à l'attitude d'un camp. Toutefois, l'exigence d'impartialité scientifique à laquelle nous faisons allégeance, nous permet d'affirmer que le comportement des maximalistes anglophones représente un degré d'influence moindre, en comparaison de celui d'en face. Néanmoins, il ne faut pas tomber dans le piège de la cible facile. Car, les

⁷³ Nous pouvons noter que le ministre de la communication camerounaise a souvent décrit les rapports des ONG ICG, AI et HRW comme étant « infondés ». De plus, certaines ONG qui apportaient une aide humanitaire aux zones anglophones ont été suspendues par le ministre de l'Administration territoriale.

⁷⁴ Dans l'organisation du GDN, le gouvernement camerounais affichait une facette de « conciliateur » pour montrer à la communauté internationale la bonne foi et l'ouverture à un dialogue inclusif.

agissements des indépendantistes, à travers les schismes internes et les violences contre des civils et les FAC, rendent la tenue d'une médiation internationale presque fantasmagorique.

Ici, les divisions se perçoivent dans les modes de revendication. Tandis que les uns prônent une démarche pacifique, les autres ne jurent que par les armes pour déloger les FAC. S'il est vrai que les pacifistes sont plus enclins à une médiation, qu'ils réclament d'ailleurs, elle ne pourrait se concrétiser étant donné que l'autre partie s'y opposerait. Au risque de se lancer dans un processus handicapé de prime abord par des absences évidentes, les médiateurs potentiels pourraient freiner leurs ardeurs. Cette entrave ne peut que susciter plus de violence de la partie anglophone.

Plusieurs rapports d'ONG font état des violences qui sont perpétrées par les groupes armés anglophones (Lire par exemple, HRW, « Rapport mondial de 2019, événements de 2018 »). Ce n'est pas à tort que même au sein de la population, ils puissent être qualifiés de terroristes. Ce qualificatif se justifie, quand ceux-ci s'en prennent aux églises, aux hôpitaux et même aux écoles. Sur ce dernier point, il faut mentionner que l'interdiction d'aller à l'école qu'ils imposent n'est pas vue d'un bon œil par les organisations internationales, notamment l'UNESCO (ICG, 2019, p. 17). Il est donc clair que si les maximalistes anglophones se mettent la communauté internationale à dos, les chances pour que ceux-ci interviennent comme médiateurs s'éloignent.

Si le comportement des parties semble bloquer une médiation internationale, qu'en est-il des potentiels médiateurs internationaux ?

2.4.2 Positions des acteurs internationaux

La communauté internationale ne semble pas avoir une action coordonnée pour engager une médiation dans la crise anglophone au Cameroun. Bien que certains aient proposé leur service, d'autres affichent une partialité avérée ou un calme suspect. Partant de ce socle, nous analyserons la position des acteurs africains dans un premier temps, puis celle des acteurs occidentaux.

Les acteurs africains

Si, tel qu'évoqué, le gouvernement nigérian soutient clairement son homologue camerounais, les pays limitrophes du Cameroun et les regroupements sous régionaux sont discrets sur la situation. À bien des égards, Brusil Metou (2018) souligne que les conflits d'intérêts peuvent expliquer le comportement de certains chefs d'État africains quant aux crises des pays voisins (p. 169). Cela pourrait être le cas des pays membres de la CEMAC qui n'oseraient pas critiquer un membre de peur de déstabiliser un équilibre des « élites » régionales. D'ailleurs, lors des crises précédentes dans d'autres pays, les chefs d'État de la sous-région s'avéraient soutenir leur homologue ou faire des suggestions vagues et prudentes⁷⁵. La transposition vers la CÉÉAC ne change pas grand-chose. L'architecture de paix et de sécurité de la CÉÉAC se limite aux structures onusiennes et d'autres qui peinent à se mettre sur pied (Luntumbue, 2014, pp. 16-20). La conduite d'une médiation par le Nigeria et les pays membres de la CÉÉAC-CÉMAC n'est donc qu'un brouillard orageux.

Comme il a été mentionné, l'UA prévoit bien la médiation comme mode de résolution des conflits. Chose surprenante, depuis quatre ans, elle ne s'est pas manifestée dans la CAC. Elle s'est tout plus, contentée d'encourager les démarches suisses et la formation d'une mission tripartite pour le Cameroun (OIF, 2019)⁷⁶. Pour peu que l'on analyse la déclaration de la mission, l'on verrait un déni, peut-être involontaire, des réclamations des anglophones. D'ailleurs, la mission a salué la tenue du GDN qui, selon elle, « ouvre une nouvelle dynamique (...) l'accélération de la décentralisation ». Si l'on s'arrêtait à cette déclaration, ceux qui réclament le retour au fédéralisme devraient tourner leurs revendications en lettre morte. Le constat évident est que l'UA ne propose pas de médiation dans la CAC.

L'initiative *Africa Forum*, qui regroupe d'anciens chefs d'État africains, est le seul organisme africain, à ce titre, à avoir fait une proposition ouverte de médiation. Répondant aux critères de potentiels médiateurs, cette initiative est toutefois limitée dans l'influence réelle qu'elle pourrait exercer auprès des dirigeants camerounais. L'absence d'effet de levier qui est un critère important pour un médiateur étranger considérablement cette belle initiative. Par ailleurs, la réticence du gouvernement camerounais pourrait s'expliquer par le fait qu'il s'agit d'anciens chefs d'État qui pourraient éventuellement accélérer la fin du long régime de Yaoundé.

⁷⁵ La CEMAC vise beaucoup plus les relations économiques et ne semble pas être tournée vers la résolution des conflits.

⁷⁶ Une commission tripartite composée de l'UA, la Francophonie et le Commonwealth s'est déroulée au Cameroun du 26 au 28 novembre 2019. Dans sa déclaration, la mission affirme avoir rencontré les leaders politiques « de tout bord ». Bizarrement elle n'a pas rencontré les séparatistes anglophones, principal protagoniste rival du gouvernement camerounais.

Il est important d'indiquer qu'à la réunion sur format informel du conseil de sécurité de l'ONU pour la situation humanitaire au Cameroun, les représentants africains ont fait front contre une intervention de l'ONU (Bensimon, 2019). Ceux-ci prônaient des solutions internes qui s'éloigneraient de toute médiation internationale.

Les acteurs occidentaux

Les acteurs occidentaux qui s'impliquent dans la CAC sont les ONG, les OI, les États-Unis et les pays européens. Les ONG sont principalement, ICG, AI et HWR. Celles-ci s'évertuent à produire des rapports qui sont, selon eux, le fruit de profondes recherches factuelles. En cela, elles jouent un rôle de clarificateur des faits. Il est important de mentionner que certains chercheurs dénoncent une instrumentalisation internationale dont ces ONG sont l'origine. Pour ceux-là, l'intérêt humaniste qu'elles affichent cacherait un agenda (Todjom, 2019, p. 12). En ce qui nous concerne, le rôle de ces ONG dans les dénonciations des violations des droits humains, démontre à suffisance leur bonne foi et leur neutralité, qu'on ne saurait faire fléchir aux accusations mal fondées⁷⁷. Du fait du rôle qu'elles incarnent et le courroux apparent du gouvernement camerounais, ces ONG ne pourraient être médiatrices. Pour le reste, elles se limitent à des aides humanitaires bien qu'elles se plaignent d'entraves des autorités⁷⁸.

Les OI sont incarnées par l'ONU et l'Union européenne (UE). Contrairement à son implication importante dans d'autres pays d'Afrique, l'ONU reste en filigrane sur la situation du Cameroun. À travers ses institutions, elle milite prioritairement pour le respect des droits humains. Une médiation conduite par l'ONU semble ne pas être envisagée dans un avenir proche.

Dans une autre perspective, les États-Unis de Donald Trump dénonçaient les violations des droits humains commises par les FAC. Celles-ci se sont transformées en sanction lorsque le Cameroun fut retiré de la loi sur la croissance et les opportunités en Afrique (*African Growth and Opportunity Act – AGOA*) (Ndinga Ngoma, 2019). Toutefois, l'administration Biden se montre plus modératrice en appelant aux cessez-le-feu et à un dialogue inclusif (Lassaad, 2021b). De leur côté, la France et d'autres pays européens se limitent à prodiguer des conseils au gouvernement camerounais en préconisant un dialogue inclusif. Les propositions les plus connues de médiation ont été à l'initiative du DFAE suisse et du Vatican.

⁷⁷ Nous pouvons évoquer ici le rôle de l'ONG HRW dans les poursuites contre Hissène Habré. Voir HRW, « Les poursuites contre Hissène Habré un "Pinochet africain" ».

⁷⁸ Nous pouvons mentionner le rôle de Médecins sans frontières.

Il conviendrait à présent de comprendre l'échec de ces propositions.

Nous pensons que la principale cause de l'échec de la médiation suisse est la partialité du médiateur. Déjà, la DFAE soutenait le report de la conférence générale des anglophones. Le fait qu'elle n'ait pas eu lieu jusqu'aujourd'hui jette une suspicion sur l'impartialité de la Suisse. De plus, il est connu au Cameroun que la Suisse est le pays privilégié du président Paul Biya pour ses séjours privés en Europe. Un nombre élevé de Camerounais exprime une colère contre l'acquiescement des autorités suisses qui seraient trop complaisantes avec Paul Biya. Cette proximité ou affinité supposée avec le dirigeant camerounais justifierait l'échec de l'offre de médiation de la Confédération helvétique.

Le Vatican pourrait être considéré comme médiateur par excellence. Toutefois, sa difficile médiation au Cameroun représente une double dimension. Dans un rapport lointain, la déclaration du Pape Jean Paul II n'avait pas été bien accueillie par des activistes anglophones. En effet, celui-ci déclarait que le Cameroun est un « îlot de paix » (Discours du Pape Jean-Paul II, 10 août 1985)⁷⁹. Au-delà de la dimension religieuse que certains ont épousée, d'autres ont gardé l'image d'une église complaisante avec le régime camerounais. Partant de là, nous partageons les critiques à peine voilées, selon lesquelles, certaines autorités de l'Église catholique camerounaise ont des affinités suspectes avec l'élite gouvernementale camerounaise. Cela ne pourrait qu'atténuer la vision impartiale du Vatican.

⁷⁹ Il est important d'indiquer que la visite du Pape Jean Paul II intervenait un an après quelques événements politiques qui ont scellé le destin de l'ex BSC en l'enclavant étanchement dans le « Grand Cameroun ». En effet, en mars 1984, le Président Paul Biya reconduisit la dénomination « République du Cameroun » comme le pays fut appelé à l'indépendance de Cameroun francophone en 1960. Par ces moyens, il confirmait le projet qu'avait amorcé son prédécesseur pour consolider l'unité nationale.

CHAPITRE 3

UNE MÉDIATION INTERNATIONALE « HYBRIDE » ET SA PERTINENCE DANS LA CAC

Les médiations internationales dans les conflits armés intraétatiques se manifestent très souvent au travers des commissions *ad hoc*, lesquelles brillent, malheureusement souvent par un manque de coordination. Cela a été le cas dans bon nombre de conflits internes : Burundi, Rwanda, Colombie, Côte d'Ivoire, etc. Pour Richard Jackson, l'échec des processus de médiations internationales découle, en grande partie, de l'usage des modèles inadaptés pour les conflits internes ou de type nouveau (Jackson, 2005, pp. 151-156). Qui plus est, le modèle classique de médiation internationale, dans les conflits d'autodétermination, fait peser sur les médiateurs un climat de suspicion au sujet de leur position progouvernementale présumée. Cela semble apparaître clairement dans le cas du conflit au Cameroun⁸⁰. D'ailleurs, la majorité des pays encourage plutôt un « retour à la normale », du moins un maintien du *statu quo*, ou à tout le moins, la sauvegarde de l'unité nationale. Or, les conflits d'autodétermination ou d'indépendance sont les manifestations de causes lointaines. C'est le cas du Cameroun. Partageant les idées de Richard Jackson, nous proposerons un modèle de médiation qui se contextualiserait dans la CAC (3.1). Le succès de ce modèle s'autoévaluerait à l'aune d'un nouveau contrat social entre les deux parties en conflit (3.2)

3.1 Contextualisation d'une médiation internationale à la CAC

Dans le chapitre précédent traitant de l'analyse de la CAC, nous avons déploré l'absence d'une vraie phase de prénégociation. La pertinence de celle-ci aurait été, entre autres, l'identification des problématiques majeures, l'identification des acteurs clés et l'élaboration d'un canevas du déroulement de la médiation. Pour notre contribution, nous pensons qu'une médiation internationale au Cameroun se doit d'intégrer des facteurs socioculturels de la zone théâtre du conflit (3.1.1). Cette hybridation ferait place à bon nombre d'acteurs clés, souvent écartés, y compris des acteurs non étatiques dans le processus (3.2.1).

⁸⁰ Analyse du communiqué de presse de la francophonie sur la Commission tripartite au Cameroun.

3.1.1 Synergie de la médiation internationale et des modes africains de résolution de conflit

La négociation, la conciliation, les bons offices, l'arbitrage, les opérations de maintien de paix et la réconciliation nationale font partie d'une liste non exhaustive des modes pacifiques de résolution des conflits pratiqués dans les conflits interétatiques. Ce sont, pour la plupart, des modes exogènes. En conséquence, dans le cadre du CAC, explorer les possibilités de faire appel aux mécanismes traditionnels de résolution des différends, dans un éventuel processus de médiation, nous semble une position intéressante à prôner. En effet, dans leur analyse, Bagayoko et Koné (2017, p. 5) établissent quelques généralités des modes de gestion des conflits en Afrique. Pour ainsi dire, les mécanismes traditionnels africains répondent à certaines caractéristiques communes. Il s'agit de :

L'oralité, de la dimension rituelle, de la référence à l'histoire et aux mythes fondateurs de la société, du souci primordial de sauvegarder la cohésion sociale, de la sacralité et l'imbrication du spirituel et du temporel, qui se matérialisent par la prévalence des croyances magico-religieuses et pratiques occultes et ésotériques et de l'importance de la dimension spatio-temporelle (p. 5).

En dépit de la pluralité ethnique camerounaise, de nombreuses valeurs (culturelles, artistiques et surtout sociales) sont un dénominateur commun. En particulier, « l'arbre à palabre », symbole et lieu de dénouement de multitude de types d'antagonismes ou différends, est, promu depuis fort longtemps par les peuples d'Afrique.

Au Cameroun en particulier, le rôle crucial des chefs traditionnels, dans le dénouement des crises inter ou intracommunautaires, est bien connu (Mback, 2000, p. 78). Un processus de médiation qui piétine dans ses prémices, pourrait être décadencé via une implication des chefs traditionnels (les FONS anglophones encore respectés par exemple). À ce titre, ils détiennent encore, pour certains d'entre eux, le pouvoir d'exercer une influence positive sur les populations qui relèvent de leur aire d'influence. Leur apport serait, essentiellement, de convaincre les sécessionnistes identifiés, de donner une chance à la résolution pacifique du conflit. D'ailleurs, Bakayoko et Koné (2017) mentionnent que « la déférence due aux Anciens est demeurée un élément déterminant dans le choix des médiateurs africains contemporains, justifiant l'intervention régulière de certains acteurs, à l'instar d'Omar Bongo, de Gnassimbé Eyadema, de Blaise

Compaoré, dans de nombreuses médiations sur le continent ». L'on ne saurait donc faire fi de la figure du chef dans un processus de résolution de la CAC.

Il se dit que des combattants recourraient à « la pratique de la magie » pour obtenir protection contre les balles ennemies (TV5 Monde, 2017)). Si une telle pratique se révélait efficace, elle pourrait être convoquée, *a contrario*, pour inhiber l'esprit de belligérance afin de faciliter une ouverture à la négociation.

L'utilisation des mécanismes traditionnels africains de gestion des conflits pourrait déverrouiller les crispations, pour un dialogue entre Camerounais. Bien que leur généralisation sur le plan national soit loin d'être acquise, ils pourraient aider à élaborer une démarche globale singulière à travers leurs impacts communautaires.

L'absence de confiance entre les protagonistes de la CAC confère *de facto* le rôle de facilitateur pour un dialogue constructif au médiateur international accepté librement par les parties. Pour nous, le médiateur n'a pas pour mission de résoudre la crise, mais étant donné son statut et son aura, il contribuerait utilement au bon déroulement d'un processus complexe et fragile. Cependant, une question attend une réponse : un processus de médiation avec un médiateur international unique est-il viable?

3.1.2 Médiateurs internationaux et médiateurs internes

Emboîtant le pas à Richard Jackson (2005), une médiation internationale contemporaine et contextualisée devrait inclure des médiateurs officieux issus des zones de conflit et qui entretiennent des canaux d'échange avec les protagonistes (p. 159). Les acteurs locaux comme les églises ou les agences humanitaires jouissent a priori du respect et de la confiance auprès des populations. Pour cette raison, un *modus operandi* devrait réguler l'évidente interaction entre médiateurs internes et internationaux. L'exemple du Mozambique est une illustration éloquente du rôle de la communauté chrétienne Sant 'Egidio dans la médiation (p. 162)⁸¹.

⁸¹ Sant 'Egidio est une organisation catholique caritative. Elle est basée à Rome mais elle compte 15 000 membres dans le monde. Œuvrant explicitement pour la paix et la tolérance, elle a combiné œuvres caritatives et activités politiques dans de nombreux conflits dans le monde. La communauté a forgé d'importantes relations au Mozambique,

Outre l'implication souhaitable des chefs traditionnels, celle de l'Église catholique en particulier comme médiatrice interne aura une dimension spirituelle évidente, susceptible d'inviter la paix dans les cœurs. Un rapport de l'ICG souligne l'importance de l'Église catholique dans un processus de médiation (ICG, 2018, p. 4). Celle du Cameroun est présente dans les dix régions du pays. Malheureusement, elle est quelque peu gangrénée par des « divisions intestines ».

Autres acteurs possibles et souhaitables sont les Organisations de la Société Civile (OSC), bien placées pour être efficaces dans les phases de prénégociation. Nous sommes d'avis que toute démarche ayant un enjeu déterminant pour l'avenir d'un pays devrait inclure des OSC (Poncelet et Pirotte, 2007, p. 16)⁸². En effet cela est loin d'être anodin que celles-ci soient appréciées par les OI et les ONG pour leur impartialité. Cela positionne les OSC camerounaises comme potentiels interlocuteurs des anglophones surtout, mais peut être aussi, des membres du gouvernement les plus hermétiques au dialogue. D'ailleurs une partie de la société civile camerounaise met à son actif une lettre adressée aux représentants permanents des États membres et observateurs du Conseil des Droits de l'homme des Nations Unies (Lettre aux Représentants permanents des États Membres et Observateurs du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. 12 mai 2021)).

L'Église catholique et les OSC seraient donc a priori des acteurs de choix en vue de favoriser une médiation internationale, voire toute autre action visant à résoudre la crise anglophone. Dans une large mesure, une médiation internationale hybride devrait inclure les briseurs de pouvoir (*Top level leadership*), les détenteurs de pouvoir (*middle range leadership*) et la société civile (*Grassroot leadership*) (Jackson, 2005, p. 160). Cependant, il nous revient toujours une question en filigrane : comment évaluer les éléments de succès d'une médiation?

ce qui a permis de favoriser une médiation avec la signature des accords de Rome de 1992, avec l'aide des opérations onusiennes de maintien de paix.

⁸² Bien que ne possédant pas une « finesse sémantique », les OSC dans les pays africains renverraient à tout acteur non-étatique pouvant militer pour : la bonne gouvernance, le respect des droits fondamentaux et les libertés et même la régulation de la structure économique et financier.

3.2 Succès de la médiation : un nouveau contrat social

Tel qu'on conçoit le succès d'un processus de paix, comme une médiation internationale, l'on aura tendance à se limiter à un succès à court terme. Celui-ci pourrait être une désescalade de la violence ou la signature d'un accord. En revanche, le succès d'une médiation hybride s'évaluerait, lui, à l'aune d'une absence durable de belligérance. Loin de prophétiser une paix perpétuelle, une décentralisation poussée ou un retour au fédéralisme sont, au regard de la situation qui prévaut depuis cinq ans, les seuls gages pour un retour à une vie apaisée (3.2.1). La décentralisation ou le fédéralisme, inspiré de l'expérience d'un pays dont la communauté linguistique est comparable à celle du Cameroun, accélérerait un éventuel processus de normalisation. Il s'agit, en l'occurrence du bicommunautarisme canadien (3.2.2).

3.2.1 Fédéralisme ou décentralisation poussée

La crise anglophone révèle l'inadaptation du concept de l'État-nation, étranger à l'histoire plus ou moins récente de l'Afrique. Ce concept s'est néanmoins imposé comme fondement philosophique d'une ambition de réalisation d'une unité nationale, à tout prix, sans base historique ou sociologique.

Pour Albert Todjom (2019), au Cameroun, il faudrait : « construire un nouveau vivre ensemble sur la base de la pluralité culturelle ... par le dispositif juridico-politique ... par le mécanisme politico-institutionnel... [et] par le mécanisme socio-culturel » (pp. 20-25).

Partant de la CAC, Gilbert Sansi fait observer : « La plupart des velléités de sécession qui se sont manifestées à travers le monde depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, ont été étouffées ou matées »⁸³. L'argument géopolitique du Cameroun renforce ce déni de sécession. Toutefois, le soulèvement anglophone semble avoir contraint le gouvernement à faire des concessions sur « une disposition constitutionnelle » relative à la décentralisation. Ces concessions peuvent donner lieu à une accélération vers une décentralisation

⁸³ Le Québec au Canada, les Corses en France ou encore les Catalans en Espagne sont quelques exemples de cas qui alimentent ses propos.

poussée sur la base du statut spécial accordé aux régions anglophones dans le cadre de la loi sur la décentralisation.

Ainsi, tout processus de paix, notamment une médiation hybride, devrait faciliter une évolution vers plus d'autonomie, exigence fondamentale des anglophones modérés. Mieux encore, il serait souhaitable que la spécificité des communautés linguistiques soit mise en valeur au travers d'un bon management.

3.2.2 Le bicommunautarisme canadien : une solution envisageable

Au-delà de l'origine plurielle de ses composantes sociales, la diversité au Canada s'exprime surtout, au travers d'une dualité linguistique. En effet, le Canada est l'une des puissances du G7 dans laquelle le français et l'anglais sont les langues officielles. Ici, les francophones sont minoritaires (22,8 %) (Patrimoine canadien, 2019). Les langues officielles constituent le « cœur de l'identité canadienne ». La loi relative aux langues officielles, appliquée au niveau des institutions fédérales, est le garant des droits en matière linguistique tel qu'indiqué dans la Charte canadienne des droits et des libertés. D'ailleurs, les lois sur les langues officielles de 2005 visent « à appuyer le développement des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire » (Commissariat aux langues officielles. (8 mars 2021))⁸⁴. Un Commissariat aux langues officielles veille spécialement au respect de ces droits.

En effet, la spécificité de la communauté francophone, majoritaire dans la province du Québec et minoritaire dans le Canada, est sauvegardée par la Constitution canadienne. Le bicommunautarisme linguistique canadien transcende la langue. Le grand référendum de 1995 au Québec a amené une modification de nature constitutionnelle reconnaissant le Québec en tant que « société distincte dans le Canada » (Gall, 2013), caractérisée par sa culture unique et son système juridique du droit civil. Qui plus est, même en matière du droit du travail et des programmes d'éducation, les pleins pouvoirs sont reconnus au Québec.

La pertinence de la gestion du bicommunautarisme linguistique canadienne pour une résolution pérenne de la CAC serait la sauvegarde de la spécificité de la minorité anglophone. Cela passerait irréfutablement, par

⁸⁴ L'article 3 de la loi sur les langues officielles stipule qu'elle s'applique aux « institutions fédérales, les sociétés d'État, les ministères fédéraux (...) [de plus] l'article 4 stipule que les parlementaires et le public ont le droit d'employer le français ou l'anglais au Parlement (...) ».

la protection des systèmes juridiques et éducatifs spécifiques, la promulgation des lois en faveur de l'égalité des langues et la garantie d'un degré d'autonomie réel, notamment à travers le statut spécial des régions anglophones.

CONCLUSION

La pratique de la médiation internationale, comme mode pacifique de résolution des conflits armés, a été au centre des recherches, diverses et variées, de par le monde. Les travaux, conduits ici et là, concluent quasi tous à une impossibilité d'établir une méthodologie rigoureusement élaborée, au service de celle-ci. Par conséquent, plusieurs théories ont été proposées pour tenter de systématiser les démarches d'un processus de médiation internationale. Parmi elles, on trouve l'analyse de la médiation internationale dans les conflits armés intraétatiques, type de conflits, très fréquents en Afrique.

L'objectif de notre travail se focalisait sur le rôle de la médiation internationale dans la résolution des conflits. Le conflit armé qui oppose le gouvernement camerounais aux sécessionnistes et fédéralistes des régions anglophones du pays s'est avéré un cas intéressant pour l'évaluation de la pertinence de ce mode de résolution des conflits, assez répandu en Afrique. De là a émergé la possibilité de résoudre de la crise anglophone au Cameroun à travers une médiation internationale.

Le bilan humain, social et matériel de la crise a interpellé les acteurs internationaux, notamment, les États africains, européens et américains, les ONG et OI. Pour tenter d'endiguer les affrontements, le DFAE suisse et le Vatican ont offert chacun leur médiation, mais celle-ci est restée lettre morte.

Cette paralysie de tout processus (interne ou externe), de dialogue ou de négociation entre protagonistes a piqué notre curiosité à décrypter les raisons profondes de l'échec des propositions de médiation et de suggérer des formules adaptées en vue d'une médiation concluante.

Dans cette optique, il nous a paru utile de parcourir les travaux scientifiques des auteurs qui se sont déjà penchés sur l'objet de notre étude : la médiation internationale. De fait, la littérature nous a permis d'élucider quelques approches conceptuelles de la médiation internationale qui mettaient en lumière le profil d'un médiateur, le déroulement du processus et la compréhension de leur mécanisme dans le cadre des conflits intraétatiques. Aussi, nous avons combiné le constructivisme et l'approche historique comme base théorique et méthodologique pour notre recherche. De ce cadre d'analyse, a jailli une première hypothèse : complexité de la CAC est en soi, un piège à une éventuelle médiation.

En parcourant l'histoire atypique du Cameroun, il nous est clairement apparu que le bicommunautarisme camerounais a été façonné par une dualité coloniale que le pays a subie durant des décennies. Les cultures

française et britannique ont donc tracé une première scissure entre les Camerounais de l'époque allemande et engendrèrent, de facto, la suspicion des anglophones à la suite de la marche forcée vers la réunification.

Dans ce contexte, une médiation nous semble difficilement envisageable. Pour nous, l'identité et les actions des protagonistes du conflit d'une part, le paysage géopolitique du Cameroun, d'autre part, empêchent toute possibilité de médiation. Face à cette impasse prévisible, nous avons cru bon de proposer une démarche singulière : « une médiation hybride » dont le point d'orgue sera l'émergence d'un nouveau contrat social entre anglophones et francophones du Cameroun pour une communauté de paix partagée.

Pour conclure, les résultats de nos travaux tendraient à confirmer notre hypothèse de base qui était à démontrer que la complexité de la CAC constitue un verrou pour une éventuelle médiation. C'est pourquoi, en dernière analyse, nous ne prétendons pas avoir découvert la panacée. Il ne s'agirait, tout au plus, que d'une contribution, aux côtés d'autres, et perfectibles par des travaux à venir, en vue de prendre en compte la complexité de la CAC ou celle d'autres conflits sur le continent africain.

BIBLIOGRAPHIE

Document juridique

- Acte constitutif de l'Union africaine*, 11 juillet 2000, art 4, (entrée en vigueur : 9 juillet 2002).
- Acte uniforme relatif à la médiation*, 23 novembre 2017, JO (entrée en vigueur : 23 février 2018).
- Charte des Nations Unies et Statut De La Cour Internationale de Justice*, 25 juin 1945, (Entrée en vigueur : 24 octobre 1945).
- Convention de la Haye pour le règlement pacifique des conflits internationaux de 1899*, 29 juillet 1899, (Entrée en vigueur : 29 décembre 1900).
- Décret fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services*, 2008/377 (2008). <http://www.cvuc-uccc.com/minat/textes/168.pdf>
- Décret portant création du Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration*, (2019).
- Décret portant réorganisation de la Présidence de la République*, 2011/412 (2011). www.prc.cm/fr/la-presidence/organisation-et-fonctionnement
- Rapport du Secrétaire Générale de l'ONU sur le Renforcement du rôle de médiation dans le règlement pacifique des conflits*, Doc off AG NU, Doc NUA/66/811 (2012).

Monographie et chapitre d'ouvrage collectif

- Anyangwe, C. (2008). *Imperialistic Politics in Cameroon: Resistance & the Inception of Restoration of the Statehood of southern Cameroon*. African Books Collective.
- Badou, A. B. (2015). *Dynamiques des guerres civiles en Afrique : Une approche holiste*. L'Harmattan.
- Battistella, D. (2019). Les relations internationales dans l'histoire des idées politiques. dans D. Battistella, *Théories des relations internationales* (6e éd.). Presses de Sciences Po.
- Bayart, J.-F. (1985). *L'État au Cameroun* (2e éd., Vol. 13). Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Bayart, J.-F. (1989). *L'État en Afrique. La politique du ventre*. Fayard.
- Beardsley, K. (2011). *The Mediation Dilemma* (Illustrated Edition). Cornell University Press.
- Bercovitch, J. (1996). *Resolving International Conflicts: The Theory and Practice of Mediation*. Lynne Rienner Publishers.

- Bercovitch, J. (2005). Mediation in the Most Resistant Cases. In C. Chester, F. Hampson, et P. Aall, *Grasping the Nettle: Analyzing Cases of Intractable Conflict* (p. 99-121). United States Institute of Peace Press.
- Bercovitch, J., et Gartner, S. (2009). *International Conflict Mediation: New Approaches and Findings*. Routledge.
- Boupda, P. K. (2018). *La crise anglophone au Cameroun* (Éditions africaines). L'Harmattan.
- Braeckmann, C. (1996). *Terreur africaine, Burundi, Rwanda, Zaïre : Les racines de la violence*. Fayard.
- DeLancey, M. D., Neh Mbuh, R., et DeLancey, M. W. (2010). Historical Dictionary of the REPUBLIC OF CAMEROON. In *Historical Dictionaries of Africa* (04 ed., p. 531). The Scarecrow Press, Inc.
- Deltombe, T., Domergue, M., et Tatsitsa, J. (2016). *La Guerre du Cameroun. L'invention de la Françafrique 1948-1971*. La Découverte.
- Eteki-Otabela, M.-L. (2001). *Le totalitarisme des États africains : Le cas du Cameroun*. L'Harmattan.
- Fau-Nougaret, M., et Ibriga, M. (2014). *L'Architecture de paix et de sécurité en Afrique : Bilan et perspectives* (Vol. 1-1). L'Harmattan.
- Folberg, J., et Taylor, A. (1991). *Mediation: A Comprehensive Guide to Resolving Conflicts Without Litigation*. Jossey-Bass.
- Fotso. (2010). *La lutte nationaliste au Cameroun : 1940-1971*. L'Harmattan.
- Gottman, J. (1973). *The Significance of Territory*. University of Virginia Press.
- Guillaume-Hofnung, M. (2020). *La Médiation* (8e éd.). Presses Universitaires de France.
- Hampson, F., et Zartman, W. (2012). *The Global Power of Talk: Negotiating America's Interests* (1st ed.). Paradigm Publishers.
- Huber, K. (2014). *Conflict Analysis: The Foundation for Effective Action Dilemmas & Options for Mediators*. Centre for Humanitarian Dialogue.
- Hughes, I. (s. d.). *Disordered Minds: How Dangerous Personalities Are Destroying Democracy* (Zero Books). John Hunt Publishing.
- Jean-Célestin, E. (2010). *Cameroun : Un volcan en sommeil*. L'Harmattan.
- Jeangène Vilmer, J. B. (2020). *Théories des Relations Internationales* (1e éd.). PUF.
- Kamto, M. (1991). Le territoire du Cameroun et le droit international. In Rapport au XXXe Congrès de l'Association Henri Capitant, *Maîtrise des sols* (p. 87-145). Economica.
- Konnings, P., et Nyamnjoh, F. (2003). *Negotiating an Anglophone Identity. A Study of the Politics of Recognition and Representation in Cameroon*. Afrika-Studiecentrum series.
- Kuoh, C. (1992). *Le Cameroun de l'après-Ahidjo (1982-1992): Vol. Tome 3*. Karthala.

- Le Vine, V. (2004). *Politics in Francophone Africa*. Lynne Rienner Publishers.
- Mbembe, A. (2020). *De la postcolonie : Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine* (2^e éd.). La Découverte.
- Mbiaga, C. (2013). *Cameroun, le temps des incertitudes : Espace de risque et dynamique de populations*. L'Harmattan.
- Mbile, N. (2011). *Cameroon Political Story: Memories of an Authentic Aye Witness*. African Books Collective.
- M'bokolo, E. (2009). *Médiations Africaines : Omar Bongo et les défis diplomatiques d'un continent*. L'Archipel.
- Médard, J.-F. (1991). *États d'Afrique noire. Formations, mécanismes et crises*. Karthala.
- Messi, L. (2015). *Les sept péchés capitaux du régime de Biya*. L'Harmattan.
- Metangmo, P.-M. (2010). *Peut-on sauver le Cameroun ? Bâtissons ensemble l'avenir*. L'Harmattan.
- Mila Assouté, C. P. (2008). *Le Cameroun change : Conversations autour de ma nouvelle vision d'une société moderne : Entretien réalisé par André Julien Mbem*. L'Harmattan.
- Mitchell, C. (1981). *Peace Making and the Consultant's Role*. Nicholas.
- Mwayila Tshiyembe. (2001). *État multinational et démocratie africaine : Sociologie de la renaissance politique*. L'Harmattan.
- Nkarey, S. J. (2004). *Afrique : L'histoire entre le Cameroun anglophone et le Cameroun francophone de 1472 à 2003*. Publibook.
- Onana Onana. (2007). *Les Afriques postcoloniales et leurs gouvernements*. L'Harmattan.
- Pigeaud, F. (2011). *Au Cameroun de Paul Biya*. Karthala.
- Reuter, P. (1985). *Introduction au droit des traités*. Graduate Institute Publications.
- Sevastianov, S., Laine, J., et Kireev, A. (2014). *Introduction to Border Studies*. Vladivostok.
- Sindjoun, L. (1996). *Le Président de la République au Cameroun (1982-1966) Les acteurs et leur rôle dans le jeu politique*. CEAN-IEP.
- Smouts, M.-C., Battistella, D., et Vennesson, P. (2003). *Dictionnaire des relations internationales : Approches, Concepts, Doctrines* (2^e éd.). Dalloz.
- Tang Likund, P. M. (2008). *Cameroun, Vingt-cinq ans d'échec. Les promesses manquées*. L'Harmattan.
- Tatah-Mentan. (2014). Stopping War Before it Starts: Testing Preventive Diplomacy in the Self-Determination Case of British Southern Cameroons (aka Ambazonia). In M. Fonkem Achankeng, *British Southern Cameroons: Nationalism & Conflict in Postcolonial Africa* (p. 127-170). FriesenPress.

Toko, J. (2013). *Rivalités ethniques mimétiques en Afrique. Déficit démocratique et sous-développement au Cameroun*. L'Harmattan.

Tsala, J. D. (2011). *Cameroun, l'authenticité est possible. Le rêve de ma nation*. L'Harmattan.

Zartman, W., et Saadia, T. (1996). International Mediation in the Post-Cold War Era. In C. Chester, F. Hampson, et P. Aall, *Managing Global Chaos* (p. 445-461). United States Institute of Peace.

Article de périodique (revue)

Awason Fru, N. (2000). *The Reunification Question in Cameroon History: Was the Bride an Enthusiastic or a Reluctant One?* 47(2), 91-119.

Babagana, A. (2016). *Gulf of Guinea resources, Economy and Development: Yesterday, Today and Tomorrow*.
https://www.researchgate.net/publication/320806876_Gulf_of_Guinea_Resources_Economy_and_Development_Yesterday_Today_and_Tomorrow

Bazerman, M. (1983). *Negotiator Judgment: A Critical Look at the Rationality Assumption*. 27(2), 211-228.

Bercovitch, J., & Langley, J. (1993). *The Nature of the Dispute and the Effectiveness of International Mediation*. 37(4), 670-691.

Breton, J. M. (1979). *De la tutelle à la République unie : Réflexions sur la dynamique unitaire dans l'évolution institutionnelle du Cameroun indépendant*. 33(3), 185-215.

Dieckhoff, M. (2011). *La médiation internationale dans la résolution des conflits : Un regard théorique*. 1(6), 1-14.

Eboko, F. (2008). *Cameroun : Acteurs et logiques des émeutes de 2008*. 15(53), 53-57.

Ekah, R. E. (2019). *The Anglophone Crisis in Cameroon: A Geopolitical Analysis*. 15(35), 142-166.
<https://doi.org/10.19044/esj.2019.v15n35p141>

Fernandes, J. (2021). *La décentralisation territoriale au Cameroun. Jeu, enjeux, nouveaux acteurs, nouveaux défis*. 1(1). <https://calenda.org/868032>

Fonkem Achankeng, M. (2013). *De Facto Association, Forced Assimilation and a Nationalist Conflict in the Cameroons: Perspective from the Incompatibility Theory*. 3, 142-168.

Fonkem Achankeng, M. (2014). *The Fouban « Constitutional » Talks and Prior Intentions of Negotiating: A Historico-Theoretical Analysis of a False Negotiation and the Ramifications for Political Developments in Cameroon (N° 2)*. 9(2), 129-154.

Fonkem Achankeng, M. (2018). *Conflicts and Crisis in the Cameroon Anglophone region*. 1-6.
<https://www.e-ir.info/2018/11/11/conflicts-and-crisis-in-the-cameroon-anglophone-region/>

Fossung, H. (2004). *The UN and the Decolonization Process in Africa: The Case for the Southern Cameroons' Restoration of Statehood*. 1(1).

- Frazie, D., & Dixon, W. (2006). *Third Party Intermediaries and Negotiated Settlements 1946-2000*. 32(4), 385-396.
- Glozman, E. (2014). *False Negotiations: The Art and Science of Not Reaching an Agreement*. 59(4), 671-697.
- Greig, M. (2001). *Moments of Opportunity: Recognizing Condition of Ripeness for International Mediation Between Enduring Rivals*. 45(6), 691-718.
- Guimdo, B. R. (1998). *Les bases constitutionnelles de la décentralisation au Cameroun (contribution à l'étude de l'émergence d'un droit constitutionnel des activités territoriales décentralisées)*. 29(1), 79-100. <https://doi.org/10.7202/1035696ar>
- Jackson, R. (2008). *Internal War Mediation and Non-official Diplomacy: Lessons form Mozambique*. 25(1), 153-176.
- Kougnou, L. (2018). *L'Ambazonie : L'«État» catalyseur du mal être de l'Anglophone au Cameroun*. 4(809), 101-106.
- Kriesberg, L. (1991a). *Conflict Resolution Applications to Peace Studies*. 16(4), 400-417.
- Kriesberg, L. (1991b). *Formal and Quasi Mediators in International Disputes: An Explanatory Analysis*. 28(1), 19-27.
- Londono Lazaro, M. C. (2003). *The Effectiveness of International Mediation—The Current Debate*. 2, 319-341.
- Manassé Aboya Endong. (2014). *Le parlementarisme sous tutelle de l'État fédéral (1961-1972) : Une construction politique par le droit de l'État unitaire au Cameroun*. PUF, 1(97), e1-e29. <https://doi.org/10.3917/rfdc.097.e1>
- Maoz, Z., & Terris, L. (2006). *Credibility and Strategy in International Mediation*. 32(4), 409-440.
- Martinez, R. T. (2017). *L'État-nation, le peuple et ses " droits ". Configuration d'une nouvelle conceptualisation sur le « peuple » depuis l'État (N° 35)*. 35, 419-429. <https://doi.org/10.4000/etudesromanes.6307>
- Mback, C. N. (2000). *La chefferie traditionnelle au Cameroun : Ambiguïtés juridiques et dérives politiques*. 25(3-4), 77-118.
- Miranda Metou, B. (2018). *La médiation de l'Union Africaine dans la résolution des crises internes de ses États membres*. 31(2), 39-69.
- Namtang, J., & Konnings, P. (2004). *Occupation of Public Space: Anglophone Nationalism in Cameroon*. 175, 609-633. <https://doi.org/10.4000/etudesafricaines.4756>
- Nkot, F. (2018). *Gestion étatique de la question ethnique et l'instrumentalisation politique de l'ethnicité (N° Spécial)*. N° Spécial, 16-33.
- Nkot, P. F. (1999). *Le référendum du 20 mai 1972 au Cameroun : Analyse de quelques tendances de la doctrine (N° 3)*. 40(3), 665-690.

- Nunlist, C. (2017). *La médiation des conflits violents*. 211, 4. <https://css.ethz.ch/content/dam/ethz/special-interest/gess/cis/center-for-securities-studies/pdfs/CSSAnalyse211-EN.pdf>
- Oumarou, S. B. (2017). *La médiation stato-centrée en Afrique : Entre l'impératif de la transformation des conflits politiques violents et la nécessité de la préservation des intérêts*. 33, 33-52. <https://doi.org/10.4000/cea.2244>
- Petrich, C. (2019). *Le conflit anglophone au Cameroun. Un dialogue sans partenaire*. https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/petrich_conflit_anglophone_cameroun_2019.pdf
- Theys, S. (2017). *Constructivism*. 36-41. <https://www.e-ir.info/2018/02/23/introducing-constructivism-in-international-relations-theory/>
- Tiewa, K., & Yenshu Vubo, E. (2015). *Celebrating Unity and Debating Unity in Cameroon's 2010 Independence Jubilees, the « Cinquantenaire »*. 218(2), 331-358. <https://doi.org/10.4000/etudesafricaines.18128>
- Torres, R. (2017). *L'État-nation, le peuple et ses « droits » : Configuration d'une nouvelle conceptualisation sur le « peuple » depuis l'État*. 35. <https://journals.openedition.org/etudesromanes/6307>
- Vukovic, S. (2014). *International Mediation as a Distinct Form of Conflict Management*. 25(1), 61-80.
- Wendt, A. (1992). *Anarchy Is What States Make of It: The Social Construction of Power Politics*. 46(2), 391-425.
- Zakane, V. (2017). *Médiation et règlement pacifique des conflits en Afrique : Une analyse théorique*. 1(001), 243-268.
- Zartman, W. (2008). *Introduction: Bias, Prenegotiation and Leverage in Mediation*. 1(13), 305-310.
- Zartman, W. (2009). *Interest, Leverage and Public Opinion in Mediation*. 14(1), 1-5.

Rapport

- Amnesty International. (2017). *Une tournure tragique : Violence et atteintes aux droits humains dans les régions anglophones du Cameroun* (Rapport ONG AFR 17/8481/2018; p. 40). AI.
- Bakayoko, N., & Fahiraman, R. K. (2017). *Les mécanismes traditionnels de gestion des conflits en Afrique subsaharienne* (Rapport de recherche N° 2; Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix). UQAM - Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques.
- Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGVSRA). (2019). *Cameroun. La crise anglophone : Situation sécuritaire*. CEDOCA. https://www.cgra.be/sites/default/files/rapporten/coi_focus_cameroun_la_crise_anglophone_situation_securitaire.pdf

- Fox, K., & Gittleman, A. (2020). *Les risques d'atrocités de masse au Cameroun* (p. 12) [Note d'orientation]. United States Holocaust Memorial Museum. https://www.ushmm.org/m/pdfs/Cameroon_Policy_Brief_June_2020_French.pdf
- Human Rights Watch. (2018). *These Killings Can be Stopped* (p. 68) [Rapport ONG]. Human Rights Watch. https://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/cameroon0718_web2.pdf
- International Crisis Group. (2017). *Cameroun : La crise anglophone à la croisée des chemins* (Rapport Afrique N° 250; p. 43). ICG.
- International Crisis Group. (2019). *Crise anglophone au Cameroun : Comment arriver aux pourparlers ?* (Rapport Afrique N° 272; Numéro 272, p. 47). ICG.
- Luntumbe, M. (2014). *Architecture et contexte sécuritaire de l'espace CEMAC-CEEAC* (Note de recherche N° 5). Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité. https://grip.org/wp-content/uploads/2014/02/OBS2011-54_GRIP_NOTE-5_Architecture-et-contexte-securitaire.pdf
- Roth, K. (2019). *Rapport mondial de 2019, événements de 2018* (Rapport ONG N° 1). Human Rights Watch. https://www.hrw.org/sites/default/files/supporting_resources/wr2019_fr_0.pdf
- Secrétariat d'État aux migrations SEM, Section Analyses. (2018). *Note Cameroun : Crise du Cameroun anglophone* (p. 22). Département Fédéral de Justice et Police (DFJP). [file:///C:/Users/Admin/Downloads/CMR-krise-anglophone-f%20\(2\).pdf](file:///C:/Users/Admin/Downloads/CMR-krise-anglophone-f%20(2).pdf)
- SIGAR. (2021). *What We Need to Learn: Lessons From Twenty Years of Afghanistan Reconstruction* (p. 122) [Rapport d'étude].

Mémoire, thèse, rapport de stage et travail dirigé

- Bidouzou, T. S. (2019). *Les Organisations internationales et la résolution des conflits post-bipolaires en Afrique, Confluence des droits* [Aix-en-Provence : Droits International, Comparé et européen]. <http://dice.univ-amu.fr/fr/dice/dice/publications/confluence-droits>
- Ongbwa Olama, F. (1983). *Les expériences du régime parlementaire au Cameroun*. Université de Poitiers.
- Tremblay-Huet, S. (2015). *Le respect du droit international des droits humains au sein du système de la commission interaméricaine des droits de l'homme et la pertinence d'une analyse constructiviste* [Mémoire de Maîtrise]. UQAM.

Document de recherche et déclaration

- All Anglophone Conference. (1993). *The Buea Declaration*. <https://www.martinjumbam.net/2018/04/the-all-anglophone-conference-april-2-3-1993-.html>
- Bela W., S., N. (2020). *Le dialogue national au Cameroun : Limites et perspectives pour une sortie de crise*. Université de Luxembourg.

Organisation de la Société Civile. (2021). *Une action multilatérale robuste est nécessaire pour répondre à la crise au Cameroun*. <https://www.globalr2p.org/wp-content/uploads/2021/06/2021-Jun-JointStatement-HRC47-Cameroon-Fr.pdf>

Razafindrakoto, M., & Roubaud, F. (2018). *Sous la crise anglophone au Cameroun : Frustrations politiques et défiance à l'égard des autorités publiques*. UMR DIAL 225.

Todjom, A. (2019). *De la crise anglophone à la construction d'un nouveau contrat social dans un contexte de pluralité culturelle au Cameroun*. L'Association Internationale pour la Formation, la Recherche et l'Intervention Sociale. https://aifris.eu/03upload/uplolo/cv5366_2678.pdf

Document audiovisuel

BBC News. (12 janvier 2019). *Cameroun : Visage caché de la crise anglophone* [Vidéo YouTube]. <https://www.youtube.com/watch?reload=9&app=desktop&v=sJHqxCertI4&feature=youtu.be>

TV5MONDE. (2019). *DOCUMENT EXCLUSIF : Le pouls de l'Ambazonie, région anglophone du Cameroun en crise* [Vidéo YouTube]. <https://www.youtube.com/watch?app=desktop&v=1w1jikL5y9k&feature=youtu.be>

Page web et site internet

AFP. (11 septembre 2019). *Paul Biya convoque un « grand dialogue national » sur la crise séparatiste au Cameroun* [Chronique]. Le Temps Afrique. <https://www.letemps.ch/monde/paul-biya-convoque-un-grand-dialogue-national-crise-separatiste-cameroun>

Amnesty International. (28 juillet 2021). *Cameroun. Témoignages et images satellite révèlent l'ampleur des destructions dans les régions anglophones* [Site d'ONG]. Amnesty International. <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2021/07/cameroon-satellite-images-reveal-devastation-in-anglophone-regions/>

Bensimon, C. (13 mai 2019). *La crise anglophone au Cameroun devant le Conseil de sécurité* [Le Monde Afrique]. Chronique. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/05/13/la-crise-anglophone-au-cameroun-devant-le-conseil-de-securite_5461467_3212.html

Carol Glatz. (6 novembre 2020). *Cardinal Tumi, 90, released after being kidnapped with 12 others* [Chronique Religieuse]. NCR. <https://www.ncronline.org/news/people/cardinal-tumi-90-released-after-being-kidnapped-12-others>

CNPBM. (2017). *Les Missions de la Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme* [Site gouvernemental]. CNPBM. <https://www.cnpbm.cm/fr/commission/missions>

Commissariat aux langues officielles. (8 mars 2021). *Pour mieux comprendre vos droits en matière de langues officielles* [Site gouvernemental]. Commissariat aux langues officielles. https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/droits_linguistiques/loi

- Ebolé Bola, F. C. (12 mai 2019). *Crise anglophone : Le premier ministre camerounais cherche les solutions à la crise sécessionniste* [Chronique]. Cameroun24.net. https://www.cameroun24.net/actualite-cameroun-Le_Premier_Ministre_camerounais_cherche_les_soluti-1-1-49961.html
- Gall, G. L. (13 août 2021). *Québec Referendum (1995)* [Site de recherche]. The Canadian Encyclopedia. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/quebec-referendum-1995>
- Human Rights Watch. (2009). *Les poursuites contre Hissène Habré, un « Pinochet africain »* [ONG]. <https://www.hrw.org/fr/node/235014/printable/print>
- Jean-Paul II. (10 août 1985). *Voyage apolistique au Togo, en Côte d'Ivoire, au Cameroun, en République Centrafricaine, au Zaïre, Au Kenya, au Maroc* [Chronique Religieuse]. Libreria Editrice Vaticana. https://www.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/speeches/1985/august/documents/hf_jp-ii_spe_19850810_arrivo-yaounde.html
- Lassaad, B. Ahmed. (8 juillet 2021a). *Cameroun / Crise anglophone : Les États-Unis annoncent une restriction de visas* [Chronique]. Anadolu Ajansi. <https://www.aa.com.tr/fr/monde/cameroun-crise-anglophone-les-%C3%A9tats-unis-annoncent-une-restriction-de-visas/2266854>
- Lassaad, B. Ahmed. (31 août 2021b). *Cameroun : Le gouvernement « rappelle à l'ordre » les ONG* [Chronique]. Anadolu Ajansi. <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/cameroun-le-gouvernement-rappelle-%C3%A0-lordre-les-ong/2351471>
- Lassaad Ben Ahmed. (4 mars 2020). *Cameroun/ crise anglophone : Plus de 50 civils tués par l'armée en février* [Chronique]. Anadolu Ajansi. <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/cameroun-crise-anglophone-plus-de-50-civils-tu%C3%A9s-par-larm%C3%A9e-en-f%C3%A9vrier-/1754295>
- Le Conseil fédéral. (2019). *Processus de facilitation suisse au Cameroun* [Site gouvernemental]. Communiqués de l'administration fédérale. <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-75621.html>
- Le Maghreb. (14 août 2019). *Crise anglophone au Cameroun : Médiation de la dernière chance ?* [Quotidien média]. Le Maghreb. Le quotidien de l'économie. https://lemaghreb.dz/?page=detail_actualite&rubrige=International&id=9461
- Mathieu Olivier. (25 février 2020). *SILENT BIYA. Cameroon's Anglophone crisis: No dialogue between close enemies* [Chronique]. The Africa report. <https://www.theafricareport.com/23819/cameroons-anglophone-crisis-no-dialogue-between-close-enemies/>
- Ndinga Ngoma, J. (29 janvier 2018). *Le principal chef des séparatistes anglophones Sisiku Ayuk Tabe vient d'être arrêté par l'armée camerounaise en compagnie de 47 autres membres du mouvement. Peut-être le début de la fin d'une crise qui dure déjà plus d'un an.* [Chronique]. Africa news. <https://fr.africanews.com/2018/01/29/cameroun-48-secessionnistes-anglophones-dont-le-leader-arretes/>
- Ngala Killian Chimtom. (5 décembre 2020). *Crise anglophone au Cameroun : Comment a-t-elle commencé et quand finira-t-elle* [Site de média]. BBC News. <https://www.bbc.com/afrique/region-55193022>
- OIF. (28 novembre 2019). *Cameroun : Déclaration de la mission tripartite Union africaine, Francophonie, Commonwealth* [Communiqué de presse].

<https://www.francophonie.org/cameroun-declaration-de-la-mission-tripartite-union-africaine-francophonie-commonwealth-883#>

Patrimoine Canada. (26 novembre 2019). *Statistiques sur les langues officielles au Canada* [Site gouvernemental]. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/publications/statistique.html#a3>

Romuald Ngueyap. (13 mai 2020). *Cameroun : À Limbé, en zone anglophone, sera érigé un port en eaux profondes de plus de 400 milliards FCFA* [Chronique]. Agence Ecofin. <https://www.agenceecofin.com/transports/1305-76599-cameroun-a-limbe-en-zone-anglophone-sera-erige-un-port-en-eaux-profondes-de-plus-de-400-milliards-fcfa>

Route, F. (6 novembre 2018). *Cameroun : Paul Biya prête serment et promet aux sécessionnistes « la rigueur de la loi »* [Chronique]. Jeune Afrique. <https://www.jeuneafrique.com/658883/politique/cameroun-paul-biya-prete-serment-et-promet-aux-secessionnistes-la-rigueur-de-la-loi/>

Route, F. (12 mars 2020). *Crise anglophone au Cameroun : Le gouvernement en guerre contre les ONG* [Chronique]. Jeune Afrique. <https://www.jeuneafrique.com/909025/politique/crise-anglophone-au-cameroun-le-gouvernement-en-guerre-contre-les-ong/>

Sultan El-Hadj Ibrahim Mbombo Njoya. (30 septembre 2019). *Dialogue national : Discours du Sultan Mbombo Njoya* [Chronique]. Le Bled. <https://www.lebledparle.com/fr/politique-cameroun/1109519-dialogue-national-discours-du-sultan-mbombo-njoya>

Tommo, M. (14 mai 2019). *Crise Anglophone. Déclaration de l'ambassadeur du Cameroun à l'ONU sur la situation humanitaire au Cameroun* [Chronique]. Cameroun24.net. https://cameroun24.net/actualite-cameroun-info-Declaration_de_l_ambassadeur_du_Cameroun_a_l_ONU_s-49998.html